

RAPPORT ANNUEL

2019

MOBILITÉS



Sommaire

1 - Préambule.....	2
2 - Indicateurs techniques du réseau de transport.....	3
2.1 Population desservie et points d'arrêts.....	3
2.2 Les lignes de transport du Pays Voironnais.....	5
2.3 Exploitants prestataires.....	6
2.4 Kilomètres commerciaux.....	7
2.5 Effectifs scolaires transportés – Établissements desservis.....	7
2.6 Les véhicules de transport.....	8
3 - Indicateurs financiers du réseau de transport.....	10
3.1 Coût d'exploitation du réseau.....	10
3.2 Compte transport.....	11
4 - Indicateurs de la dynamique commerciale du réseau.....	17
4.1 La fréquentation des lignes.....	17
4.2 Evolution des réservations de transport à la demande :.....	28
4.3 Fréquentation de l'Agence Mobilité.....	30
4.4 Evolution des ventes de titres de transport.....	32
4.5 Profil de la clientèle du réseau de transport.....	38
5 - Indicateurs de qualité du réseau de transport.....	40
5.1 Suivi des dysfonctionnements.....	40
5.2 Politique de contrôle des clients et de la fraude.....	41
5.3 Politique de contrôle / coordination des transporteurs.....	43
5.4 Mesure de satisfaction de la clientèle.....	44
6 - Les améliorations du réseau en 2019.....	46
6.1 Structure et aménagement physique du réseau.....	46
6.2 Sécurité / Prévention :.....	48
6.3 Aménagements spécifiques et pôles d'échanges :.....	50
6.4 Information et tarification multimodale :.....	54
6.5 Politique marketing.....	56
7 - Annexes.....	62

1 - Préambule

Les principaux faits marquants de l'année 2019 sont les suivants :

Le réseau de transports du Pays Voironnais a été modifié à la marge avec des ajustements liés à la desserte scolaire ou à la nécessaire réorganisation de certaines lignes commerciales. Les indicateurs du réseau sont positifs par rapport à 2018 tant sur la croissance des recettes que sur la fréquentation même si leur croissance est ralentie par rapport à l'année précédente..

En terme d'investissements, la Communauté d'agglomération a quasiment clôturé en 2019 la première phase de sa politique d'aménagement des pôles d'échanges, avec le pôle de Voreppe. Elle a poursuivi sa politique de mise en accessibilité des points d'arrêts en application du Schéma d'accessibilité du réseau de transports.

Le Pays Voironnais a aussi approfondi sa politique d'Autorité Organisatrice de la Mobilité en initiant l'élaboration d'un schéma cycle intercommunal visant à développer massivement l'usage du vélo dans le Pays Voironnais. Une candidature a été déposée sur l'appel à projet national Vélo et territoires de l'ADEME

En 2019, ont été lancées des réflexions ayant pour objectifs un document de planification et des actions pré-opérationnelles. Le Schéma comporte trois axes : un schéma des itinéraires et aménagements, du stationnement et des services à la population et un plan de jalonnement. Il vise à porter la part modale du vélo dans le territoire à 6 % en 2025 et 9 % en 2030.

Outre les études partenariales (enquête déplacement auprès des ménages, études ferroviaires, observation des déplacements ...) le cadre de coopération avec les partenaires de la Grande Région Grenobloise s'est développé avec le vote en décembre 2019 en faveur de l'adhésion au SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise).

Cette adhésion a été motivée par le constat que durant 20 années, le Pays voironnais a exploré et mis en œuvre l'ensemble des politiques à sa disposition en matière de mobilité : transport en commun, modes doux, covoiturage, autopartage, autostop organisé. Néanmoins, il arrive aux limites de ce qui peut être fait de manière autonome. La métropolisation et la tertiarisation de l'économie d'un côté, l'évolution des modes de vie et des pratiques territoriales de l'autre ont profondément modifié le fonctionnement des territoires. Aucun des grands enjeux auxquels est confronté le Pays Voironnais qu'il s'agisse de mobilité, mais aussi d'économie et d'emploi, de santé publique, de transition énergétique ou encore de gestion des risques ne peut être abordé sans une coopération approfondie avec les territoires de la région urbaine au premier rang desquels la Métropole.

Le SMMAG créé officiellement le 1^{er} janvier 2020 a des compétences obligatoires en matière de coordination des réseaux (tarification et titres uniques , billettique, coordination des offres). Le Pays Voironnais a également adhéré au syndicat pour l'exercice de la compétence facultative concernant la voiture partagée et l'organisation des pôles d'échanges. C'est un enjeu particulièrement important pour le Pays Voironnais dans la perspective de la mise en œuvre d'une voie réservée au covoiturage sur l'A48 entre Voreppe et l'embranchement avec l'A480 ou de la négociation avec l'État de la planification des 30 prochaines années en matière de développement de l'offre ferroviaire.

Nota bene au lecteur : Le rapport d'activité annuel présente le fonctionnement du service public en année civile. Certaines données restent cependant calées sur le fonctionnement réel du service transport

largement rythmé par le fonctionnement en année scolaire (septembre à septembre), notamment pour la mise en place des améliorations de l'offre (année scolaire 2019-2020).

2 - Indicateurs techniques du réseau de transport

2.1 Population desservie et points d'arrêts

A la date du présent bilan, 497 points d'arrêts sont desservis par les lignes du Pays Voironnais. On considère qu'un point d'arrêt est constitué d'un arrêt aller et d'un arrêt retour lorsqu'il existe. Le nombre d'arrêts si on considère séparément les arrêts aller et retour est porté à 911. Ces données restent globalement stables.

Parmi ces 911 arrêts :

- Les lignes urbaines desservent 178 arrêts,
- Les lignes régulières interurbaines desservent 306 arrêts,
- Les lignes à vocation scolaire 628 arrêts (un même arrêt peut être desservi par les différents réseaux),
- Les lignes de transport à la demande desservent environ 152 arrêts.

La ville de Voiron regroupe à elle seule 18 % des points d'arrêts du réseau (164) et près de la moitié de la population du Pays Voironnais est desservie par le réseau de transport (située à moins de 300m d'un point d'arrêt).

La localisation et l'accessibilité physique des points d'arrêts est un facteur d'attractivité du réseau de transport. Les normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont définies par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et ses textes d'application. Des textes parus en novembre 2014 sont venus préciser la définition des arrêts devant être prioritairement aménagés pour répondre à cette objectif d'accessibilité.

Fin 2019, le réseau de transport du Pays Voironnais était équipé de 314 quais accessibles (Cf liste détaillée en annexe 2). Le nombre de quais accessibles est en constante augmentation. La Communauté d'Agglomération les réalise dans le cadre de sa programmation pluriannuelle d'aménagement depuis la création du réseau en 2004.

62 arrêts prioritaires restent à aménager fin 2019 pour répondre aux obligations légales.

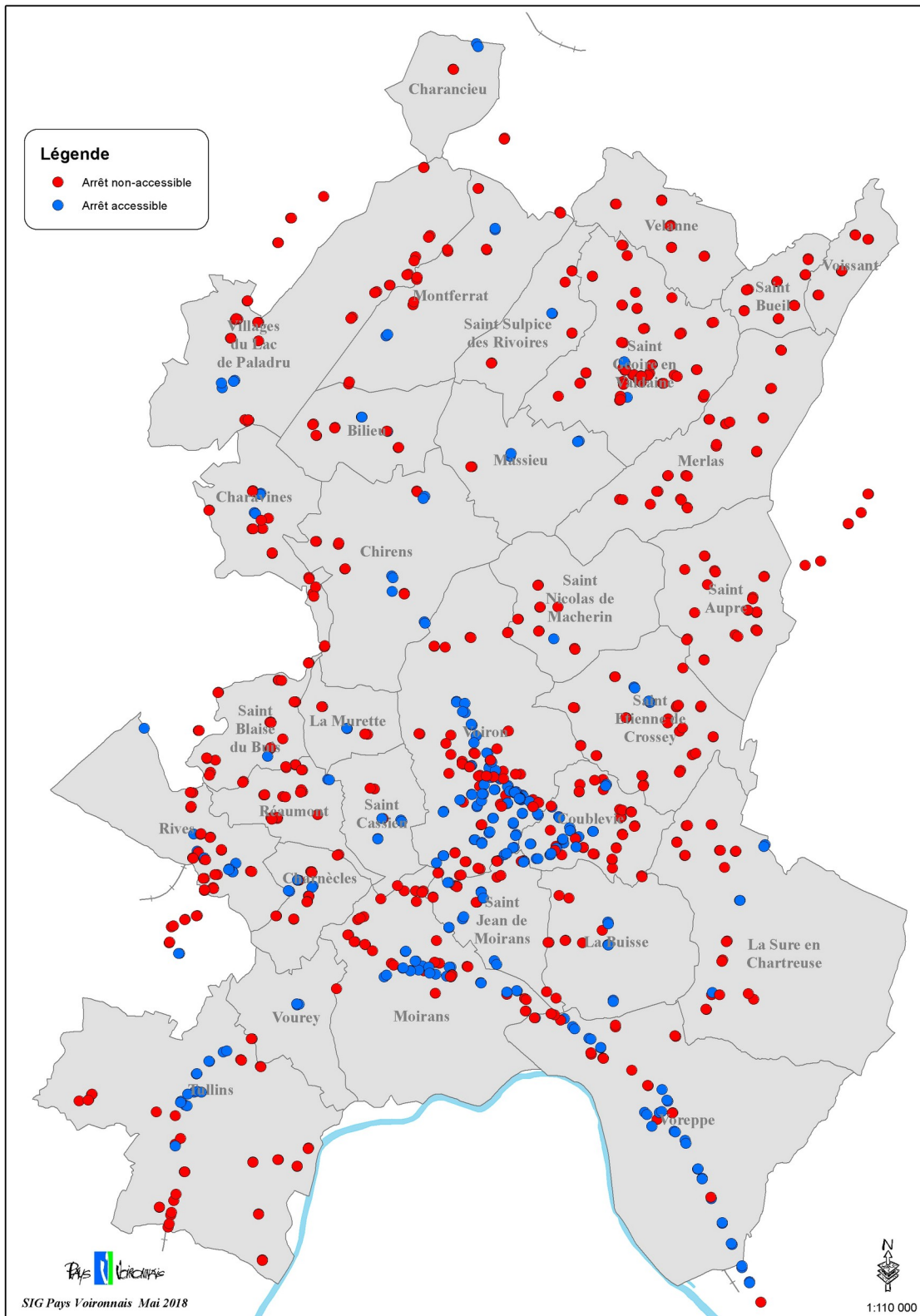
La proportion d'arrêt accessibles aménagés est cependant beaucoup plus importante si on ne prend en compte que les arrêts desservis par les lignes à vocation commerciale et à fortes fréquences :

- 82,69 % des arrêts du réseau urbain de Voiron Coublevie St Jean de Moirans sont accessibles :
- 81,8 % ligne 1,
- 88,37 % ligne 2,
- 71,79 % ligne 3,
- 88,8 % ligne 4

- 100 % sur la ligne A Voiron Tullins

- 90,24 % sur la ligne W Voiron Voreppe

Localisation des points d'arrêts sur le Pays Voironnais



2.2 Les lignes de transport du Pays Voironnais

En 2019, le réseau compte 95 lignes :

- 4 lignes urbaines,
- 12 lignes régulières périurbaines à vocation principalement commerciale,
- 7 lignes de Transport à la Demande (TAD),
- 1 service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR)
- 71 lignes à vocation scolaire ouvertes à tous.

Les lignes urbaines 1, 2, 3, 4 sont cadencées :

- Ligne 1 : toutes les 15 minutes en heures de pointe, toutes les 20 minutes en heures creuses du lundi au vendredi. Toutes les 20 minutes le samedi.
- Ligne 2 : toutes les 15 minutes en heures de pointe, toutes les 30 minutes en heures creuses du lundi au vendredi. Toutes les 30 minutes le samedi.
- Ligne 3 : toutes les 30 minutes en heures de pointe, toutes les 45 minutes en heures creuses. Toutes les heures le samedi.
- Ligne 4 : toutes les 45 minutes en heures de pointe, toutes les heures en heures creuses. Toutes les heures le samedi.

12 lignes régulières interurbaines assurent les liaisons entre les communes du Pays Voironnais. A vocation principalement commerciale :

- lignes A, D, E, F, L, N et W,
- ligne régulière estivale vers le lac
- ligne 10 : Renage Rives
- ligne N et 20: desserte de Centr'Alp (*depuis le 1^{er} septembre 2018, la desserte a été repensée et les navettes 21 et 22 n'existent plus*)

Les lignes à vocation scolaire sont construites sur les principes suivants :

- une ligne par établissement autant que possible (sauf exception à Voiron)
- basée sur la carte scolaire
- desserte calée aux horaires d'entrée et de sortie officiels des établissements scolaires.

Les 7 lignes de transport à la demande sont les TAD C, D, E, F, G, W et le TAD hôpital de Voiron

Le service à la demande réservé aux personnes à mobilité réduite ayant un handicap moteur ou visuel de plus de 80 % n'a pas évolué dans ses modalités en 2019.

Liste des principales lignes du réseau et le matériel roulant affecté (Plan des lignes principales en annexe 4 à 7)

Lignes		Nb de services sur un jour moyen (aller et retour)	Moyen matériel mobilisé pour l'exploitation (hors réserve)
N°	Dénomination		
1	Urbaine	102	14 véhicules accessibles « bus standards ou midi- bus » (catégorie I)
2	Urbaine	85	
3	Urbaine	50	
4	Urbaine	35	
10	Périurbaine	8	1 véhicule accessible (catégorie III)
20	Périurbaine	24	1 véhicule accessible (catégorie II)
A	Périurbaine	35	2 véhicules accessibles (catégorie II)
D	Périurbaine	7	1 véhicule standard accessible (catégorie II)
E	Périurbaine	8	2 véhicules standards accessibles et 1 non accessible (catégorie II)
F	Périurbaine	3	1 véhicule standard accessible (catégorie II)
L	Périurbaine	5	1 véhicule standard accessible (catégorie II)
N	Périurbaine	37	1 véhicule accessible (catégories II)
LAC	Périurbaine	4	1 véhicule accessible (catégorie II)
W	Périurbaine	40	3 véhicules accessibles (catégories II)
7 lignes de TAD en lignes virtuelles + TAD zonal TPMP			7 véhicules accessibles (catégories B et III) et 1 non accessible (catégorie III)

2.3 Exploitants prestataires

Depuis le 1^{er} septembre 2017, les exploitants titulaires liés avec le Pays Voironnais jusqu'au 31 août 2021 (renouvellement possible jusqu'au 31 août 2024) sont : Réunir Dauphiné, Perraud, VFD, groupement VFD-Actibus, Faure Vercors.

Des sous-traitants (cars Garnier et des autocars Faure) participent à l'exploitation du réseau aux côtés des quatre exploitants titulaires.

2.4 Kilomètres commerciaux

Les kilomètres commerciaux correspondent aux kilomètres réalisés en charge, sur les lignes du réseau de transport. Ils ne prennent pas en compte les kilomètres réalisés pour se rendre du lieu de garage du véhicule au terminus de la ligne concernée.

Les kilomètres commerciaux annuels réalisés sur l'année civile 2019 sur le réseau de transport du Pays Voironnais sont de 1 330 579 kms. Ils ont baissé d'environ 2,37 % (-32 279 kms) par rapport à l'année précédente. Sur ce total, 57 700 kilomètres ont été réalisés en Transport à la Demande, qui ont baissé de 26,26 %.

L'évolution des kilomètres commerciaux en 2019 provient essentiellement des réajustements intervenus sur les lignes scolaires (cf chapitre 4) et de la suppression de services sur la ligne 10.

2.5 Effectifs scolaires transportés – Établissements desservis

Les scolaires voyagent comme n'importe quel autre usager du réseau avec un titre payant qui leur permet une libre circulation sur l'ensemble du territoire (y compris sur les lignes Transisère).

Pour l'année scolaire civile 2019, les indicateurs du nombre de jeunes scolarisés voyageant sur le réseau sont le volume de ventes de titres jeunes vendus (qui intègre cependant également les jeunes actifs), soit 5 628 titres annuels et 6465 titres mensuels achetés en moyenne sur 8 mois. (-4,8%)

On décompte 6922 jeunes (scolaires ou actifs) titulaires d'une carte personnelle et se déplaçant avec un titre Pays Voironnais :

- 38 ont moins de 5 ans,
- 464 ont entre 5 et 10 ans,
- 6 420 ont entre 11 et 26 ans. (+5,81% par rapport à 2018)

A noter qu'en parallèle, :

- 322 jeunes résidant à l'extérieur du Pays Voironnais sont également titulaires d'une carte OÛRA et utilisent un titre Pays Voironnais.
- 144 élèves ont été transportés sur le réseau SNCF (pour un coût annuel de 62 000 € HT),
- 17 élèves ont bénéficié de bourses de transport (pour un montant total de 2 681 € HT) venant compenser l'absence de desserte.

Le réseau de transport assure la desserte de 36 établissements scolaires (cf annexe 3), dont :

- 9 lycées et 10 collèges
- 9 écoles primaires et 4 écoles maternelles,
- 3 SEGPA et 1 MFR ;

La desserte des écoles maternelles et primaires résulte de regroupements pédagogiques ou de fermetures de classes.

2.6 Les véhicules de transport

Nombre de véhicules affectés par type de lignes

La desserte est assurée aux horaires de pointe (matin et soir) avec des véhicules de taille standard. En milieu urbain, des véhicules de taille moyenne circulent cependant selon la fréquentation ou les contraintes des voiries utilisées (ligne 3).

- Réseau urbain Voiron Coublevie : 13 véhicules

- 1 bus Heuliez GX 327 de 12 m
- 5 bus Heuliez GX 337 de 12 m
- 1 bus Heuliez GX 127 de 10,65 m
- 6 bus Heuliez GX 137 de 10,75 m

- Réseau périurbain : 22 véhicules

- Ligne Rives Renage(10) : 1 véhicule Temsa de 9,5 m
- Ligne Moirans Centr'Alp (20) : 2 véhicules Otokar Vectio plancher bas avec palette.
- Ligne 21 Centr'Alp : 1 car en réutilisation
- Ligne A Voiron Tullins : 2 Irisbus Crossway avec palette
- Lignes E, F L et Lac : 5 véhicules de 12 à 13 m pré-équipés pour un aménagement PMR.
- Ligne D : 1 véhicule de 13 m avec une place fauteuil et 4 véhicules de remplacement identiques.
- Ligne N : 1 minibus « Otokar Navigo » de 8 m avec une place fauteuil et palette et 2 véhicules complémentaires avec une place fauteuil.
- Ligne W : 3 Irisbus Crossway avec une place fauteuil et une palette.

- Réseau TAD : 4 véhicules

- 4 Peugeot Boxer de 9 places adaptés pour les personnes à mobilité réduite pour les lignes de transport la demande (1 à 3 places UFR)
- NB : Des véhicules de plus grande capacité (20 à 60 places) sont affectés en réutilisation ponctuellement en fonction des besoins.

- Réseau scolaire : 62 véhicules : cars de taille variable.

Caractéristiques du matériel roulant (hors réserve)

- **du réseau urbain:** Les véhicules urbains sont accessibles aux personnes à mobilité réduite grâce à des palettes escamotables (lignes 1, 2, 3, 4) et à la fonction d'agenouillement. Récents, ils assurent une bonne qualité de confort (climatisation) et conformément à la réglementation, ils sont dotés d'une information sonore et visuelle intérieure. Les véhicules répondent aux normes environnementales Euro 6 et EURO 5 EEV.

- **des lignes régulières interurbaines:** une partie du parc est accessible, l'autre est pré-équipée pour une place et un accès en fauteuil roulant. La norme minimale environnementale a été fixée à Euro 4 mais certains véhicules sont plus récents.

- **des lignes à vocation scolaire:** Depuis 2010, le Pays Voironnais a imposé la ceinture de sécurité dans tous les véhicules à vocation scolaire. Les plus vieux véhicules datent désormais de 1999 - 2000 et répondent aux normes Euro 3 et Euro 4.

- **du transport à la demande :** Le choix a été fait de rendre tous les véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite (rampe arrière), rendant ainsi les lignes accessibles même en cas d'arrêt non aménagé. La norme minimale environnementale a également été fixée à Euro 4.

Conclusion sur les indicateurs techniques

Les indicateurs techniques du réseau ont peu varié en 2019 suite à la restructuration de l'année précédente. Ils reflètent toujours la volonté politique initiée dès 2010 de développement des lignes régulières à vocation commerciale, à laquelle s'ajoute l'optimisation du fonctionnement des lignes scolaires.

Les objectifs restent les mêmes :

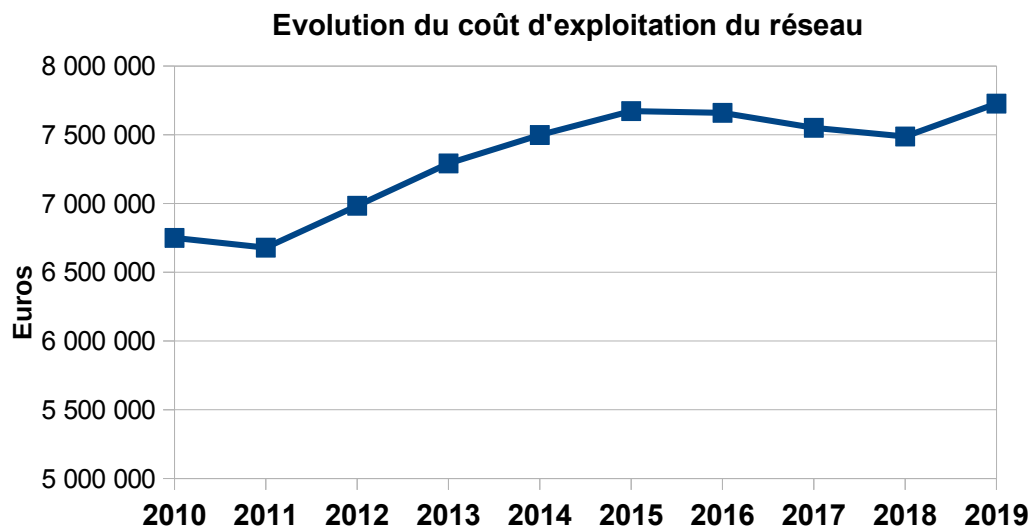
- renforcer significativement et en priorité les offres de transport dans les zones denses en habitat et en activité,
- répondre aux enjeux de l'intermodalité,
- rendre le réseau plus accessible aux personnes à mobilité réduite.

3 - Indicateurs financiers du réseau de transport

3.1 Coût d'exploitation du réseau

Le coût d'exploitation du réseau en 2019 est de 7 726 822,44 € HT soit une hausse de 3,19 % par rapport à l'année précédente et une progression de 14,47% par rapport à 2010.

L'actualisation des prix a été significative en 2019 avec 4,62 % pour le lot urbain et 4,15 % pour le reste des lignes.



Améliorations d'offre

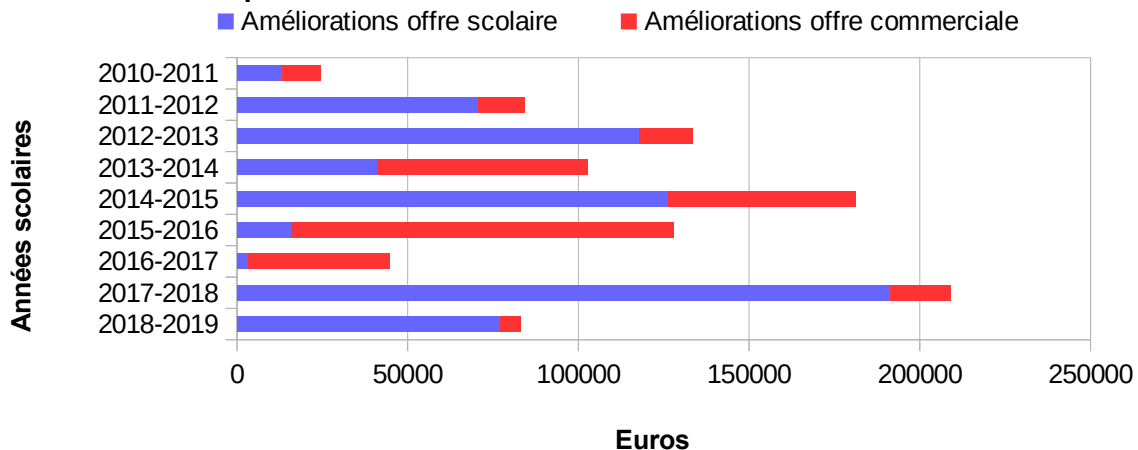
Les améliorations d'offres intervenues à compter de septembre 2019 sont avant tout des ajustements liés à la gestion des scolaires (en bleu sur le diagramme ci-après – cf détail dans le chapitre 6).

Il s'agit de la résolution de dysfonctionnements tels que les surcharges, de modifications des horaires de départ ou d'arrivée des lignes ou de la desserte de certains arrêts afin de respecter les horaires des établissements.

Les améliorations d'offres intervenues sur le reste de l'année 2019 sont issues des modifications apportées au réseau après la rentrée scolaire de septembre 2018 :

- Ajout d'un car scolaire sur la ligne CH41 (St Nicolas de Macherin – Collège des Collines de Chirens) le matin et le mercredi midi pour faire face à des surcharges
- Ajout de 4 navettes le mercredi midi pour le lycée F. Buisson, suite à la réorganisation du fonctionnement du lycée
- Ajout d'un service en fin de journée sur la ligne D (Voiron-Miribel) pour pallier à des surcharges constatées sur la ligne 7010 Translère, pour des élèves de St Etienne de Crossey
- Ajouts de services sur la ligne N pour améliorer les correspondances avec la ligne Express 1
- Depuis novembre 2019, ajouts d'offres pour le collège des Collines (entrées à 9h et sorties à 16h) pour résoudre des problèmes de surcharges

Répartition du montant total des améliorations d'offres



3.2 Compte transport

En grandes masses, le résultat 2019 du budget transports est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 647 456,97 €	952 490,18 €
Recettes	9 041 514,04 €	777 481,58 €
Résultat 2019	-605 942,93 €	-175 008,60 €

Les détails par section et par chapitre seront précisés dans les paragraphes suivants. Une partie sera ensuite consacrée aux équilibres financiers, à savoir :

- l'évolution des soldes d'épargne, de la capacité de désendettement et du taux d'épargne brute ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement et le financement des dépenses d'investissement ;
- l'évolution de l'excédent global de clôture.

Les résultats négatifs de 2019 sont la suite logique d'un choix visant à ponctionner l'excédent disponible de ce budget annexe : cette situation n'est donc pas structurelle.

Le compte transport est tout d'abord analysé dans son évolution depuis 2014 (données HT - source : compte administratif).

Analyse globale 2015-2019

Dépenses	2015	2016	2017	2018	2019
Investissement	951 026	1 442 399	1 747 400	664 830	952 490
Fonctionnement	9 730 108	9 731 844	9 581 882	9 354 353	9 647 457
Total	10 681 134	11 174 243	11 329 282	10 019 183	10 599 947

Recettes	2015	2016	2017	2018	2019
Investissement	993 537	1 277 227	2 196 823	693 087	777 482
Fonctionnement	10 262 272	9 298 073	10 001 237	10 402 330	9 041 514
Total	11 255 809	10 575 300	12 198 060	11 095 417	9 818 996

Le total des dépenses de 2019 est de 10,599 M€ dont 91,01 % de dépenses de fonctionnement (soit 9.6 M€) et 8,9 % de dépenses d'investissement (soit 0,9 M€).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses

Dépenses de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	Evolution	
Marchés avec les transporteurs	7 483 356	7 869 583	386 227	5,16 %
Charges à caractère général	695 573	558 873	-136 700	-19,65 %
Masse salariale	561 194	609 794	48 600	8,66 %
Charges financières	-168	0	168	-100,00 %
Autres charges	37 551	65 646	28 095	74,82 %
TOTAL REEL	8 777 507	9 103 897	326 389	3,72 %
Dépenses d'ordre	576 846	543 560	-33 286	-5,77 %
TOTAL	9 354 353	9 647 457	293 104	3,13 %

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de +3,72 %.

Cette évolution est essentiellement liée :

- à l'exploitation du réseau, à hauteur de 5,16 % (+386 k€) **avec le poids significatif de l'actualisation des prix** et une augmentation des charges en raison essentiellement des ajustements du réseau scolaire. **(+83 133 € HT)**
- **à la masse salariale** : l'effet de hausse est tout simplement lié à **un retour à la normale après une vacance de poste sur l'exercice 2018**.

A noter en parallèle de ces évolutions **une forte baisse sur les charges à caractère général (-136 k€)**. Cette diminution est essentiellement liée :

- à la sous-traitance générale, en baisse de près de 60 k€ suite à **la réorganisation de la médiation** ;
- aux frais de communication, en baisse après une année importante sur le marquage des bus en 2018 (-25 k€).

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement hors cession	CA 2018	CA 2019	Evolution	
Versement transport	5 330 613	5 436 194	105 582	1,98 %
Subvention département/région	3 209 607	2 574 968	-634 639	-19,77 %
Subvention du PV / CCBE	950 812	48 594	-902 218	-94,89 %
Reversement FPS	0	41 874	41 874	//
Recettes commerciales	791 271	805 899	14 628	1,85 %
Autres recettes	70 436	81 112	10 675	15,16 %
TOTAL REEL	10 352 739	8 988 640	-1 364 099	-13,18 %
Recettes d'ordre	48 450	52 874	4 424	9,13 %
TOTAL	10 401 189	9 041 514	-1 359 675	-13,07 %

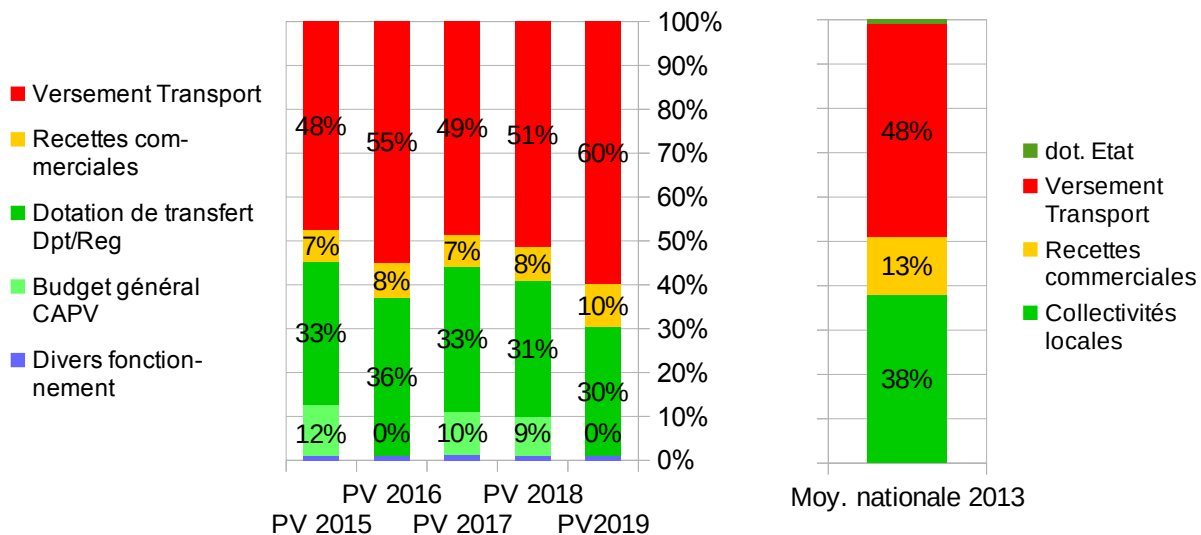
Les recettes baissent fortement en raison :

- de la décision de **ne pas verser de subvention d'équilibre du budget général sur 2019**, afin de ponctionner l'excédent disponible (-900 k€) ;
- de la **baisse de la dotation de la Région subdélégée au Département de 485 k€, dont seule la part réglementaire a été versée pour 2 809 000 €** (les 125 k€ correspondant au collège de Chirens n'ont pas été confirmés et donc non versés sur 2019). *L'écart intègre également une erreur de rattachement comptable liée au changement de tiers sur l'exercice 2018, d'où une baisse affichée plus importante ;*

A noter cependant une bonne dynamique du versement transport, ainsi qu'une hausse des recettes commerciales.

La participation de la CCBE Communauté de Communes Bièvre Est est de 48 594 € pour le financement de la ligne 10. Le reversement de la ville de Voiron d'une partie des recettes de FPS (forfait post-stationnement) est quant à elle de 41 874 € (première année de mise en place).

Structure des recettes de fonctionnement



Le versement transport est, comme dans les réseaux urbains de même taille que le Pays Voironnais, le principal contributeur du budget transport.

L'investissement

Investissements nets	CA 2018	CA 2019	Écart
Transports	413 938	653 502	239 565
TOTAL	413 938	653 502	239 565

Les dépenses d'équipements réalisées sur 2019 concernent :

- les aménagements des arrêts pour la mise en accessibilité à hauteur de 721 k€ bruts, financés à hauteur de 232 k€ par le département ;
- 164 k€ pour les aménagements classiques sur le réseau.

L'équilibre du budget transport

Les soldes intermédiaires de gestion

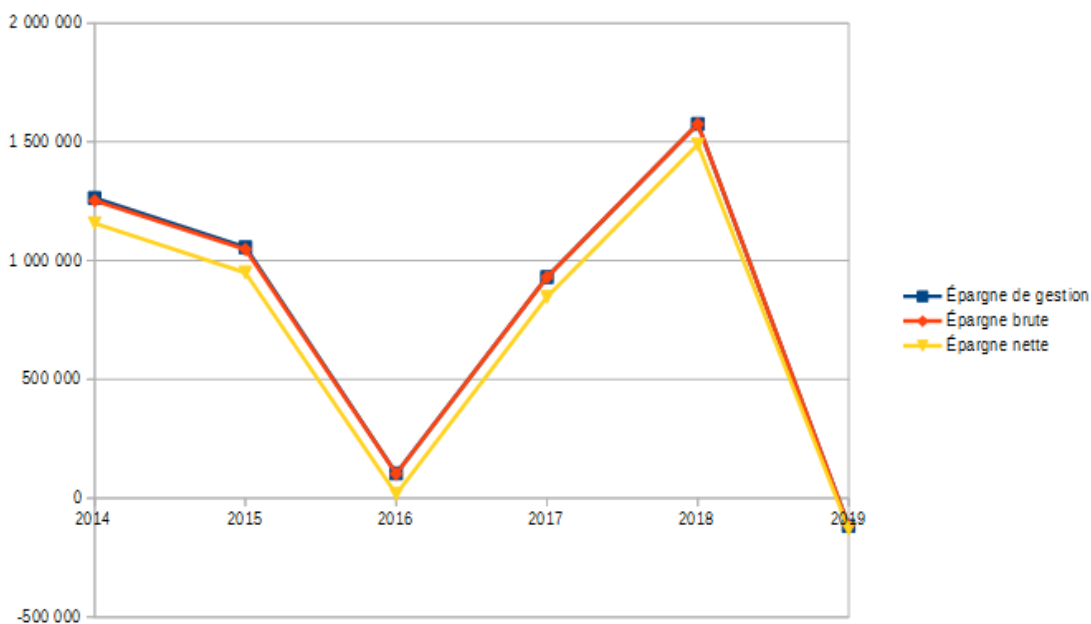
Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	8 853 204	9 084 461	9 071 902	9 037 480	8 777 340	9 103 897
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	10 117 017	10 140 913	9 176 713	9 968 877	10 352 739	8 988 640
Épargne de gestion	1 263 813	1 056 452	104 811	931 397	1 575 400	-115 257
Intérêts de la dette	10 466	8 561	1 289	168	-168	0
Épargne brute	1 253 347	1 047 892	103 522	931 229	1 575 567	-115 257
Capital de la dette	95 520	98 041	85 660	83 390	86 201	13 334
Épargne nette	1 157 827	949 850	17 862	847 839	1 489 366	-128 590
Encours de dette	598 293	508 585	182 925	99 535	13 334	0
Capacité de désendettement	0,48	0,49	1,77	0,11	0,01	0,00
Taux d'épargne brute	12%	10%	1%	9%	15%	-1%

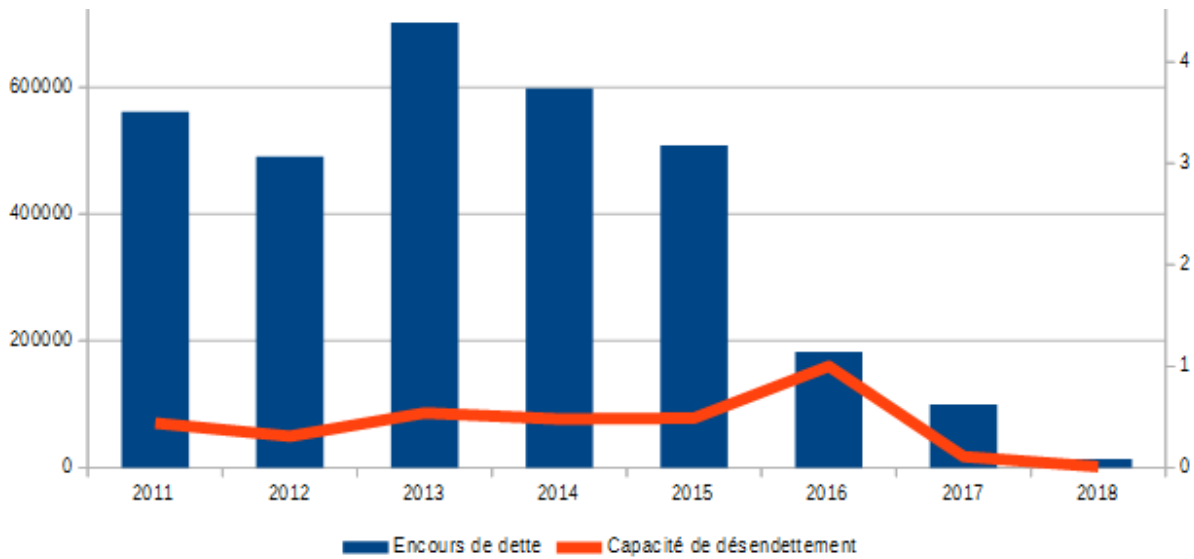
Le non versement de la subvention d'équilibre a détérioré fortement mais temporairement les soldes intermédiaires de gestion qui sont donc négatifs sur 2019. A noter que la baisse de la dotation régionale a amplifié ce phénomène.

L'épargne de gestion, différence entre les produits et les charges de fonctionnement avant remboursement de la dette, s'élève à - 115 K€. Ce solde est prioritairement affecté au remboursement de l'annuité de la dette, faible sur ce budget dont l'enjeu principal porte sur la section de fonctionnement.

L'épargne nette, différence entre les produits et les charges de fonctionnement après remboursement de la dette (capital et intérêts), est de - 128 k€. le taux d'épargne brute est donc négatif, cette situation étant ponctuelle dans la mesure où une dotation du budget principal est habituellement versée.

L'encours de dette est nul au 31/12/2019.





L'équilibre et le financement des dépenses d'investissement

Libellé	Recettes	Dépenses	Libellé
Versement transport	5 436 194	7 869 583	Marchés avec les transporteurs
Subvention département/région	2 574 968	558 873	Charges à caractère général
Subvention autres	90 468	609 794	Masse salariale
Recettes commerciales	805 899	0	Charges financières
Autres recettes	81 112	65 646	Autres charges
TOTAL	8 988 640	9 103 897	
		-115 257	Autofinancement dégagé
		1 575 567	Rappel 2018
		-107,32%	

Cet autofinancement est affecté en priorité au remboursement du capital de la dette de 13 334 €, puis au financement des investissements. **Ce financement est assuré en 2019 essentiellement par les subventions et la ponction de l'excédent antérieur.**

Dépenses brutes d'investissement	2019		2018 Rappel
	Montant	Pourcentage	
	886 283		
Financements	886 283	100,00 %	100,00%
Subventions	232 780	26,26%	21,92%
Autofinancement restant	-128 590	-14,51%	280,85%
Autres recettes	1 141	0,13%	0,22%
Emprunt	0	0,00%	0,00%
Ponction dans l'excédent	780 952	88,12%	-202,99%

L'excédent global de clôture

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 647 456,97	952 490,18
Recettes	9 041 514,04	777 481,58
Résultat 2019	-605 942,93	-175 008,60
Résultat antérieur	2 552 852,50	324 644,76
Résultat cumulé	1 946 909,57	149 636,16
Restes à réaliser nets à financer		-92 342,61
Résultat cumulé après financement des reports	1 946 909,57	57 293,55

Au niveau de l'affectation de résultat, il est projeté d'adopter les dispositions suivantes :

- report de l'excédent de la section d'investissement au chapitre 001, soit 149 636,16 € : ce montant est suffisant pour financer les reports ;
- report du solde de l'excédent de fonctionnement en attente d'affectation au chapitre 002, soit 1 946 909,57 €.

Conclusion sur les indicateurs financiers

Les dépenses de fonctionnement sont constituées à 86,4 % par les contrats avec les transporteurs.

L'effort financier du budget principal n'a pas été nécessaire en 2019.

Les recettes commerciales générales enregistrées au compte administratif augmentent de 1,85 % et les recettes fiscales du versement transport augmentent de 1,98%, ce qui marque un net ralentissement par rapport à l'année 2018.

La situation du budget transport est saine avec une dette nulle en 2019. L'excédent global de clôture, assimilable à un fonds de roulement, facilite des investissements pluriannuels tels que l'aménagement des points d'arrêts .

L'équilibre du budget transport reste largement dépendant de facteurs extérieurs (hausse des coûts d'exploitation, nombre d'élèves à transporter, recettes fiscales, dotation départementale et régionale) et des capacités budgétaires de la collectivité (programmation d'investissement à venir, part du budget principal affectée au budget transport).

4 - Indicateurs de la dynamique commerciale du réseau

4.1 La fréquentation des lignes

Les analyses de fréquentation des lignes s'appuient sur les remontées du système billettique équipant tous les véhicules. Il est notamment possible de connaître les validations à la montée par ligne, aux points d'arrêt et à toutes les périodes souhaitées. Les données 2018 reflètent exactement les validations enregistrées sur le système billettique. La fréquentation est néanmoins en réalité légèrement supérieure compte tenu des non validations de certains usagers, des erreurs techniques ou des erreurs dans l'utilisation des équipements par les transporteurs (non ouverture de courses, matériel en panne).

Fréquentation générale du réseau du Pays Voironnais fin 2019

L'équipement billettique permet de connaître le nombre de voyages effectués en réel sur une année complète, avec une plus grande fiabilité des données (rigueur dans l'utilisation de l'équipement, taux d'équipement effectif de tous les véhicules, résolution des problèmes techniques de mise en place, taux de validation partiel des titres plus faible).

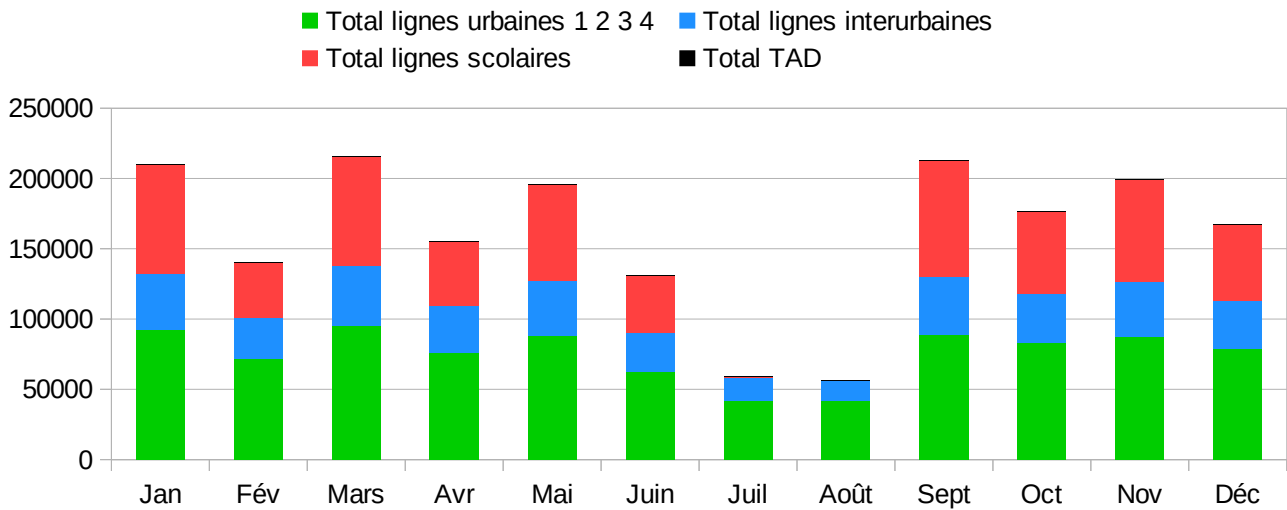
1 922 173 validations ont été enregistrées en 2019 ce qui représente environ 20 voyages par habitant du Pays Voironnais. L'évolution de la fréquentation globale est de + 0,06 % . On n'enregistre pas une baisse de la fréquentation comme l'année précédente.

La comparaison de la fréquentation des réseaux se fait également sur la base du nombre de voyages annuels, estimé en fonction des clefs de mobilité des titres vendus en 2019 (ex : un abonnement = 40 voyages par mois en moyenne).

Pour le Voironnais ce calcul théorique est de 2 722 340 voyages soit 28,55 voyages par habitant. Le Pays Voironnais se rapproche de la moyenne des réseaux de sa strate de population (32 voyages par habitant - données 2012 du GART). Ce chiffre est en hausse de 2,78 % par rapport à 2018.

Du fait de la restructuration du réseau en septembre 2017, le poids relatif des lignes scolaires a augmenté dans les lignes régulières, au détriment des lignes interurbaines à qui on a enlevé leurs doublages purement scolaires.

Fréquentation mensuelle 2019 par type de lignes



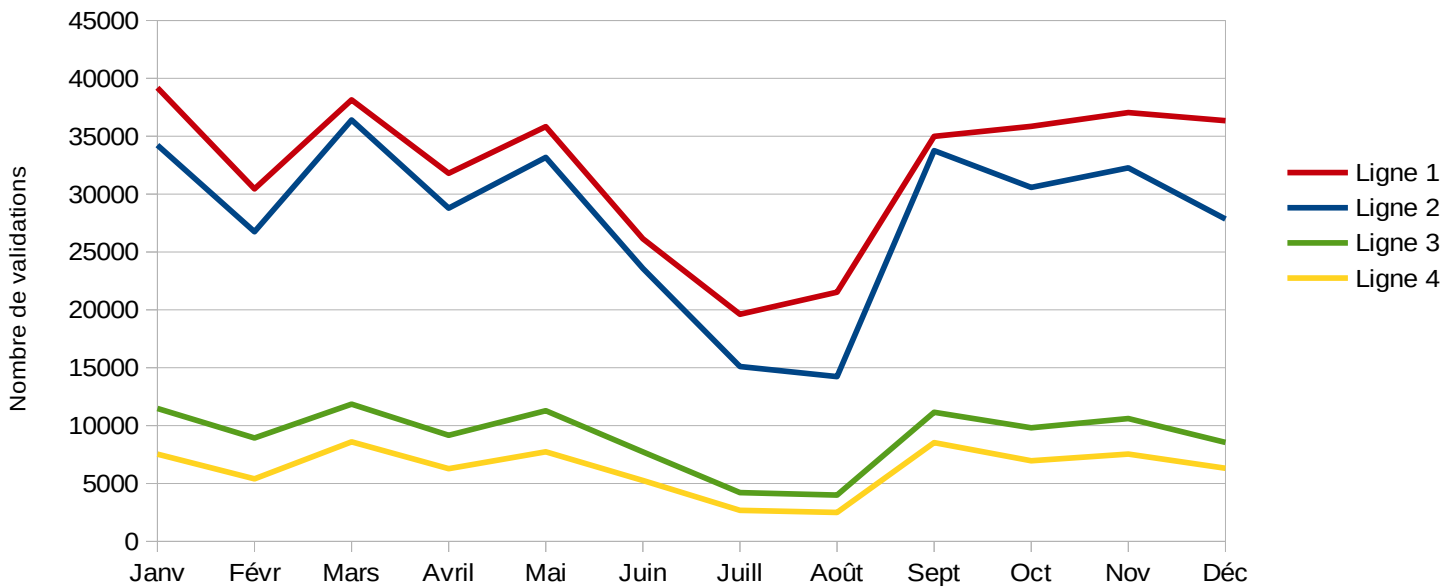
Dynamique commerciale du réseau urbain Voiron- Coublevie -St Jean de Moirans

La fréquentation des lignes urbaines en 2019 croît modérément avec 907 764 montées enregistrées, soit une progression de 0,93% par rapport à 2018.

La hiérarchie des lignes reste constante depuis la création du réseau, et logique au regard du niveau d'offre proposé par chacune des lignes. La fréquentation des lignes 1 et 2 se rapproche ; la ligne 1 restant malgré tout la plus fréquentée.

Fréquentation mensuelle des lignes 1,2,3 et 4

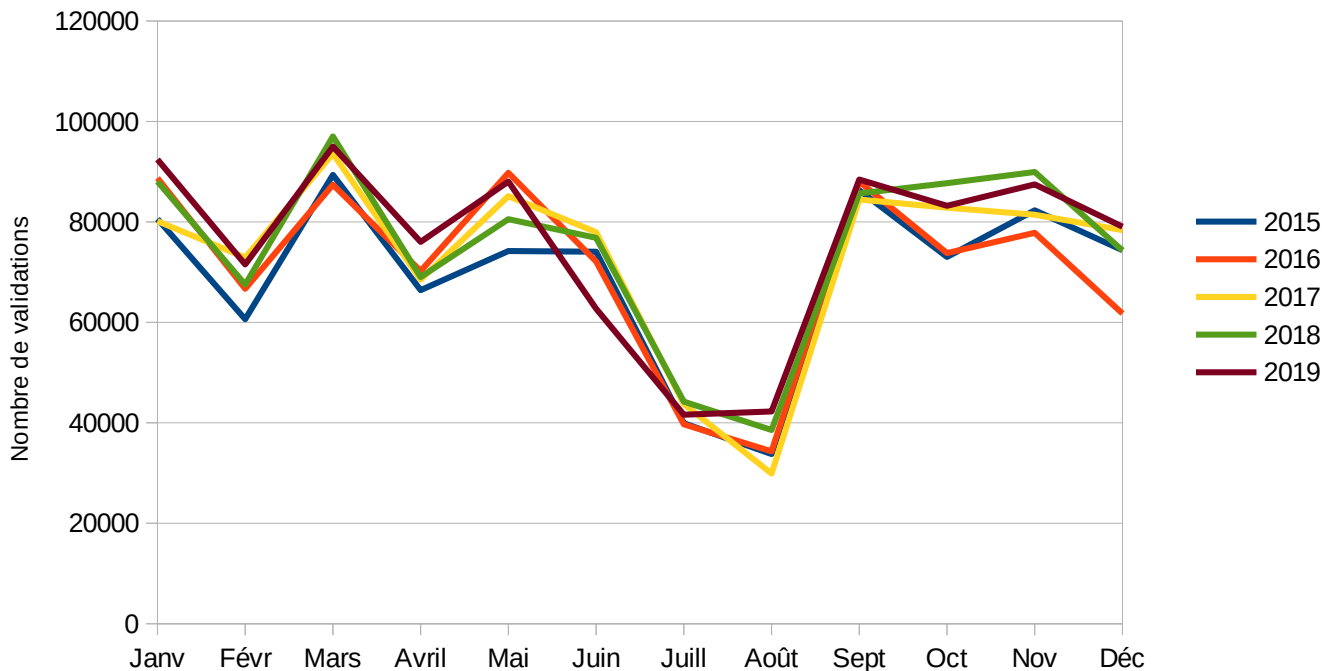
Année civile 2019



La ligne 4 créée en septembre 2017 connaît en 2019 une hausse de 7,39 % de fréquentation. Elle permet d'expérimenter une desserte depuis St Jean de Moirans tout en offrant aux élèves scolarisés sur Voiron un nouveau service, qui remplace la ligne 1 pour la desserte du collège La Garenne.

La ligne 2 progresse de 2,28 % alors que la 1 seulement de 0,88 %. La ligne 3 régresse avec -6,60 % La chute de la fréquentation de la ligne 1 due au transfert des élèves du collège la Garenne empruntant habituellement cette ligne sur la ligne 4 ou des lignes scolaires est jugulée en 2019.

Evolution de la fréquentation totale des lignes 1,2 3 et 4



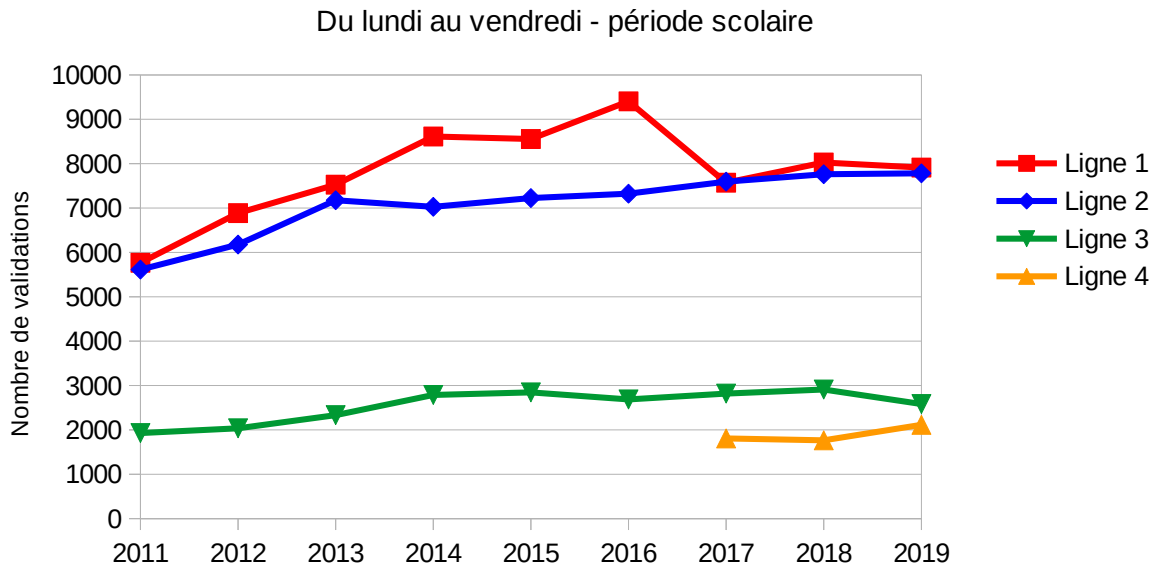
Par souci de maintenir la continuité de lecture des données depuis 2004, le choix a été fait de conserver également un comparatif annuel des données sur la base de comptages hebdomadaires en périodes scolaires et de vacances scolaires.

La fréquentation par jour les jours de semaine :

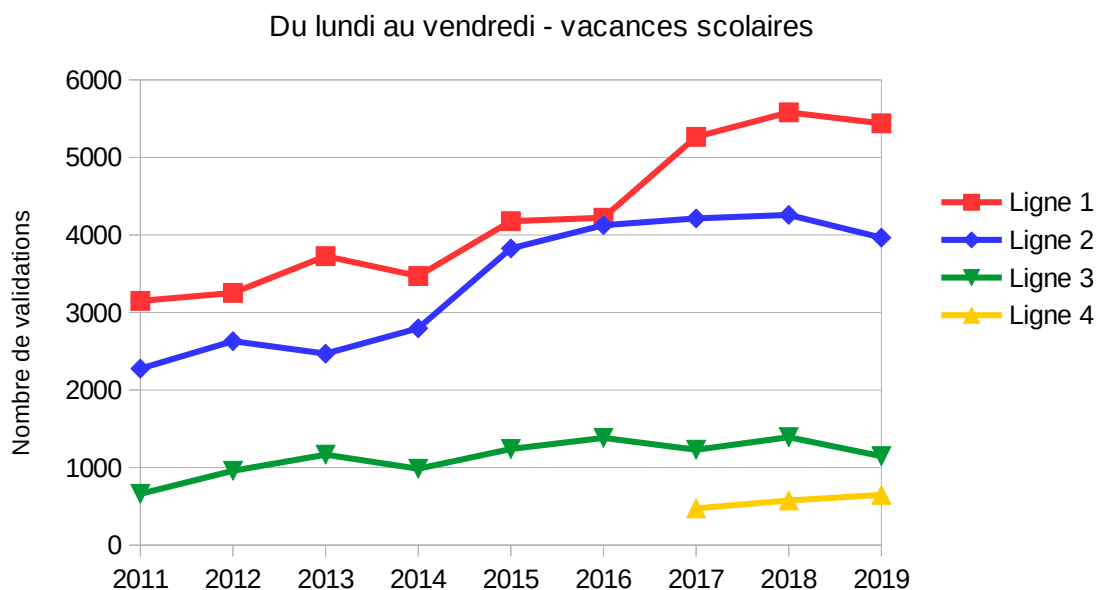
- **En période scolaire (S39)**, la fréquentation du réseau urbain en jour de semaine est de **4 078 montées** en moyenne (soit une stabilité par rapport à l'année précédente :-0,34 %).

- **En période de vacances scolaires (S43)**, la fréquentation du réseau urbain en jour de semaine est de **2240 montées** en moyenne (soit une baisse de 5,20 % par rapport à l'année précédente).

Evolution de la fréquentation hebdomadaire des lignes urbaines depuis 2011



Evolution de la fréquentation hebdomadaire des lignes urbaines depuis 2011



La fréquentation du samedi

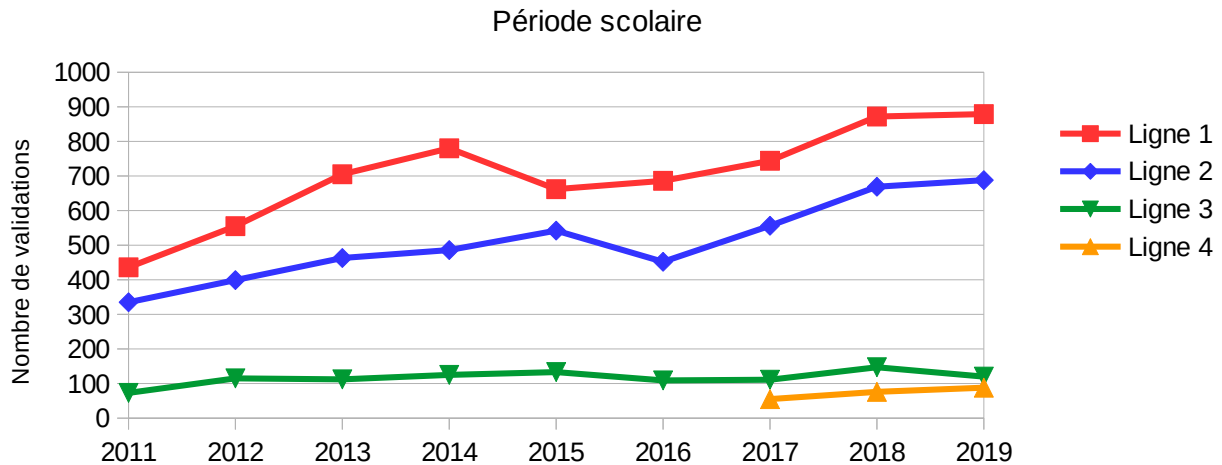
Plus spécifique, elle répond à des besoins de déplacements centrés principalement sur les achats et les loisirs :

- **En période scolaire (semaine 39)** , la fréquentation augmente avec **1 785 montées** (soit + 1,19 % par rapport à l'année précédente).

- **En période de vacances (semaine 43)**, la fréquentation du samedi est de **1 265 montées** (soit une hausse de 8,21 % par rapport à l'année précédente).

La fréquentation moyenne du samedi sur toute l'année 2019 représente 1540 montées.

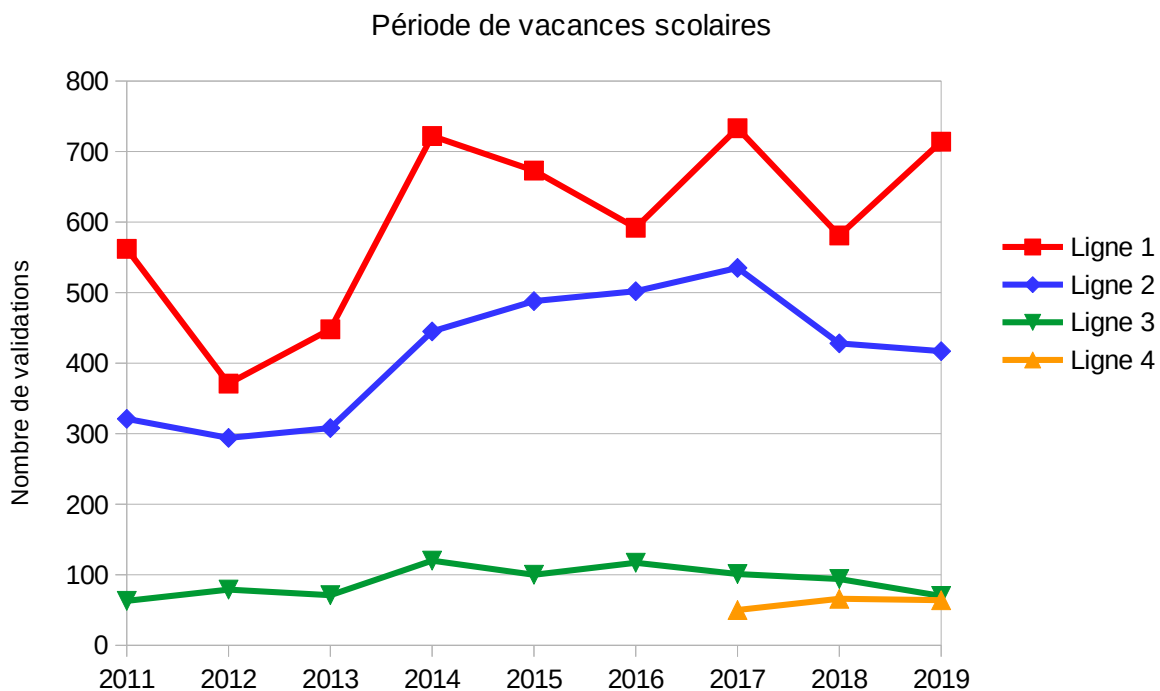
Evolution de la fréquentation du samedi des lignes urbaines depuis 2011



La ligne 1 domine du fait de l'attractivité de la zone des Blanchisseries et du centre-ville de Voiron pour les déplacements pour les motifs achats et loisirs. 16,34 % des montées se font en correspondance sur cette ligne en 2019.

La fréquentation des lignes 3 et 4 se rejoignent le samedi en période de vacances comme en période scolaire.

Evolution de la fréquentation du samedi des lignes urbaines depuis 2011



L'analyse des taux de correspondance fait apparaître que plus de 15 % des montées se font avec une correspondance avec une autre ligne (lignes 1 : 16,34 %, 2 : 15,39 %) . Ce pourcentage n'est que de 10,65 % pour la ligne 3 et 12,55 % pour la ligne 4.

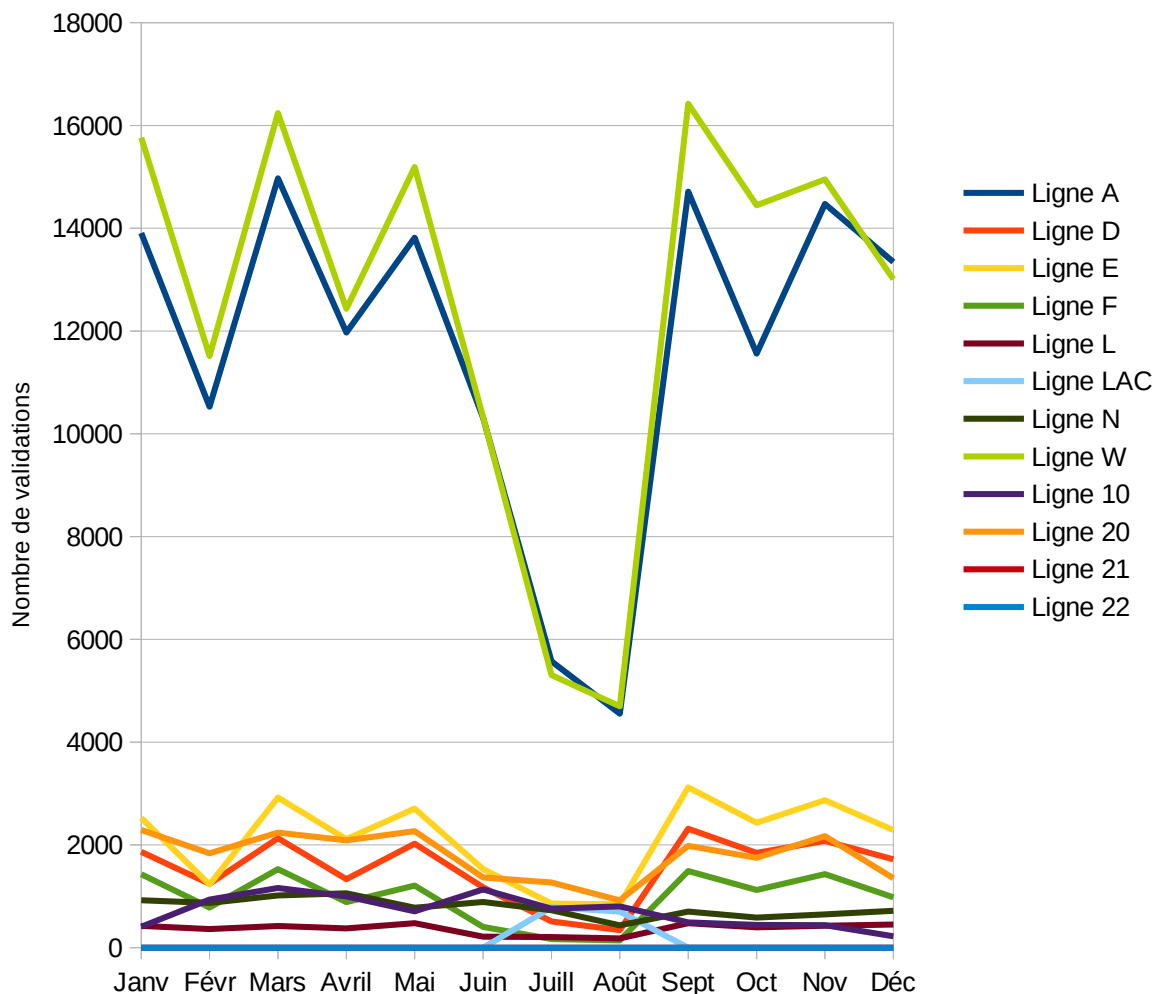
Évolution de la fréquentation par ligne du réseau interurbain

Le système billettique a enregistré en 2019 une fréquentation des lignes interurbaines de 390 899 montées (soit une hausse de 1,89 % par rapport à 2018).

Le fonctionnement du réseau interurbain reste rythmé par les périodes scolaires.

Fréquentation mensuelle des lignes interurbaines

Année civile 2019



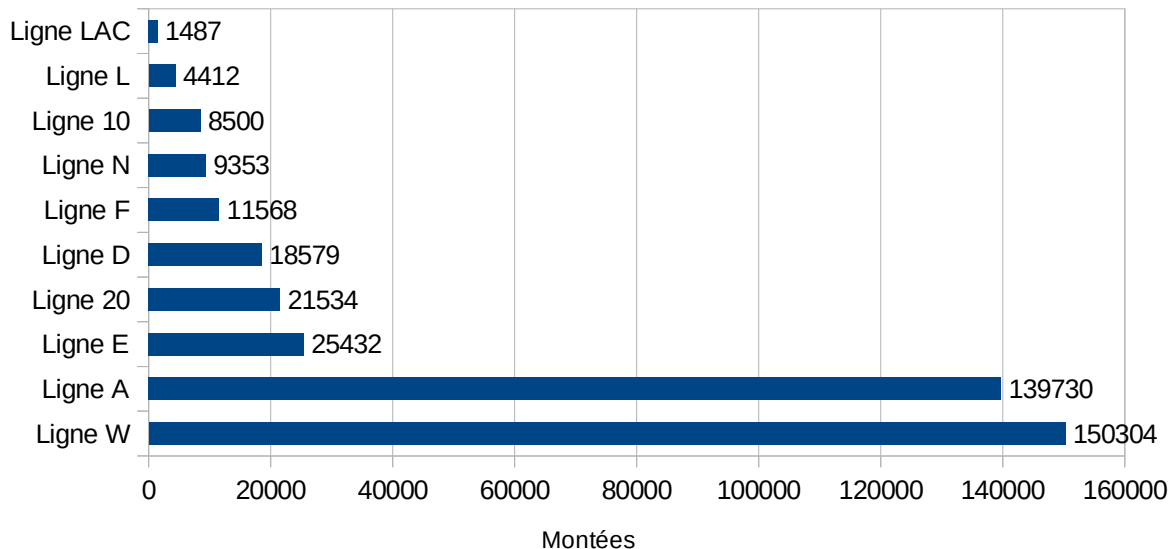
La hiérarchie des lignes reste inchangée : les lignes commerciales A et W fonctionnant à toutes périodes de l'année sont dominantes. La ligne W reste la première ligne interurbaine du réseau en terme de fréquentation même si celle-ci baisse de 3,28 %. La ligne A augmente à nouveau de 2,17 % après la baisse de l'année précédente liée à sa restructuration.

Deux lignes enregistrent des progressions significatives : la ligne D (+37,86%) et la ligne E +30,9 %.

Le taux de correspondance sur les lignes interurbaines (nombre de montées faites en correspondance avec une autre ligne) est de 7,96 % en 2019. (donnée relativement stable)

Le taux est de 9,85 % sur la ligne W et 8,59 % sur la ligne A. Données relativement stables

Hiérarchie des lignes interurbaines en 2019



Dynamique commerciale de la ligne 10 :

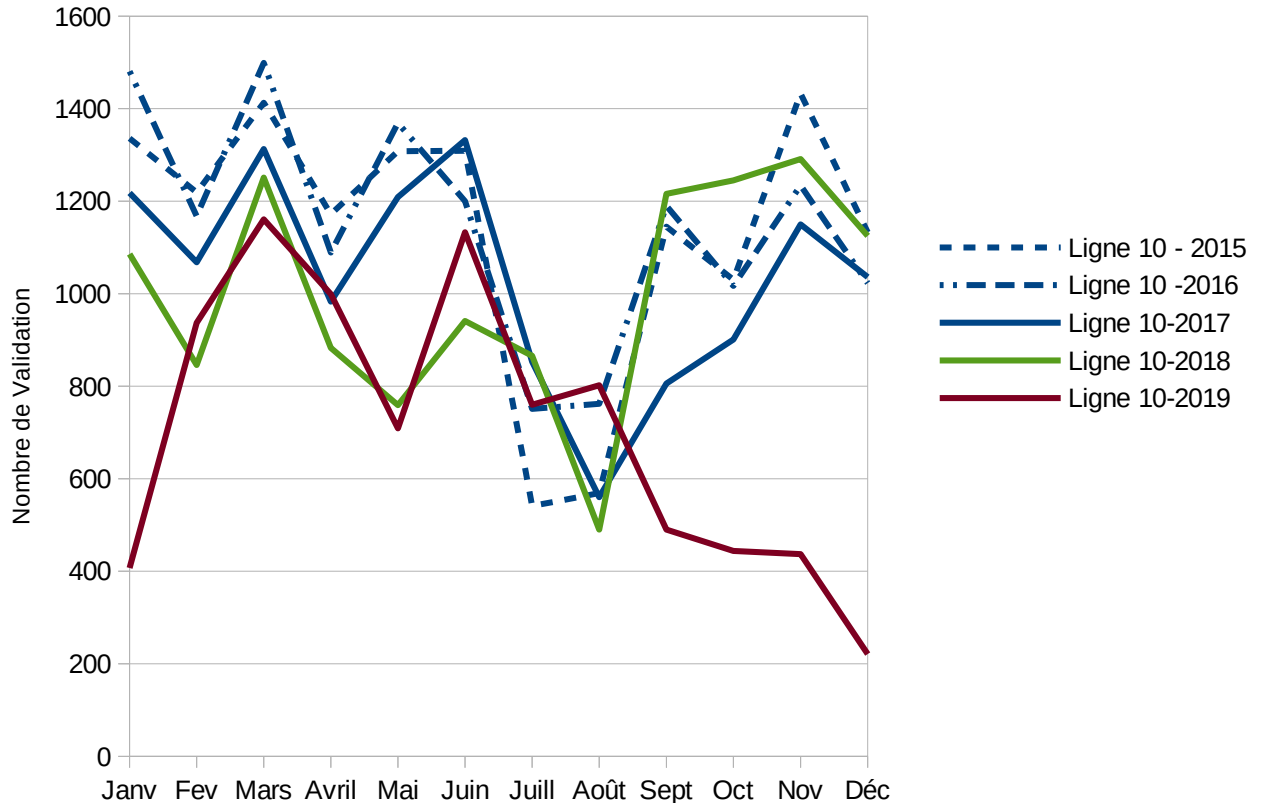
La ligne interurbaine 10 de Rives, a été mise en service en janvier 2008, Elle a été ensuite restructurée en profondeur début 2014, en partenariat avec la Communauté de Communes de Bièvre-Est pour une desserte de Renage et de plus grandes fréquences de passage.

L'usage de la ligne 10 est globalement en baisse de 4,7 % en 2018 par rapport à l'année précédente; néanmoins un plan de communication initié en mai 2018 en commun avec le Pays Voironnais, la Communauté de Bièvre Est et les communes de Rives et Renage a permis de redynamiser l'usage sur la fin d'année.

Malheureusement les données de fréquentation 2019 traduisent une baisse de 29,16 % par rapport à 2018. La faible fréquentation de début 2019 a conduit à une diminution du nombre de services journaliers offerts (8/jour) en septembre 2019 (suppression de 10 services mais l'offre en correspondance avec le réseau TER a été maintenue).

Fréquentation mensuelle de la ligne 10

années 2015 à 2019



Dynamique commerciale des lignes desservant Centr'Alp :

La desserte de Centr'alp a été fortement remaniée au 1^{er} septembre 2018 ;

La ligne 20 affiche en 2019 à nouveau des résultats positifs avec une hausse de 44,83 % en 2019 .

NB : Les lignes 21 et 22 ont été supprimées en septembre 2018.

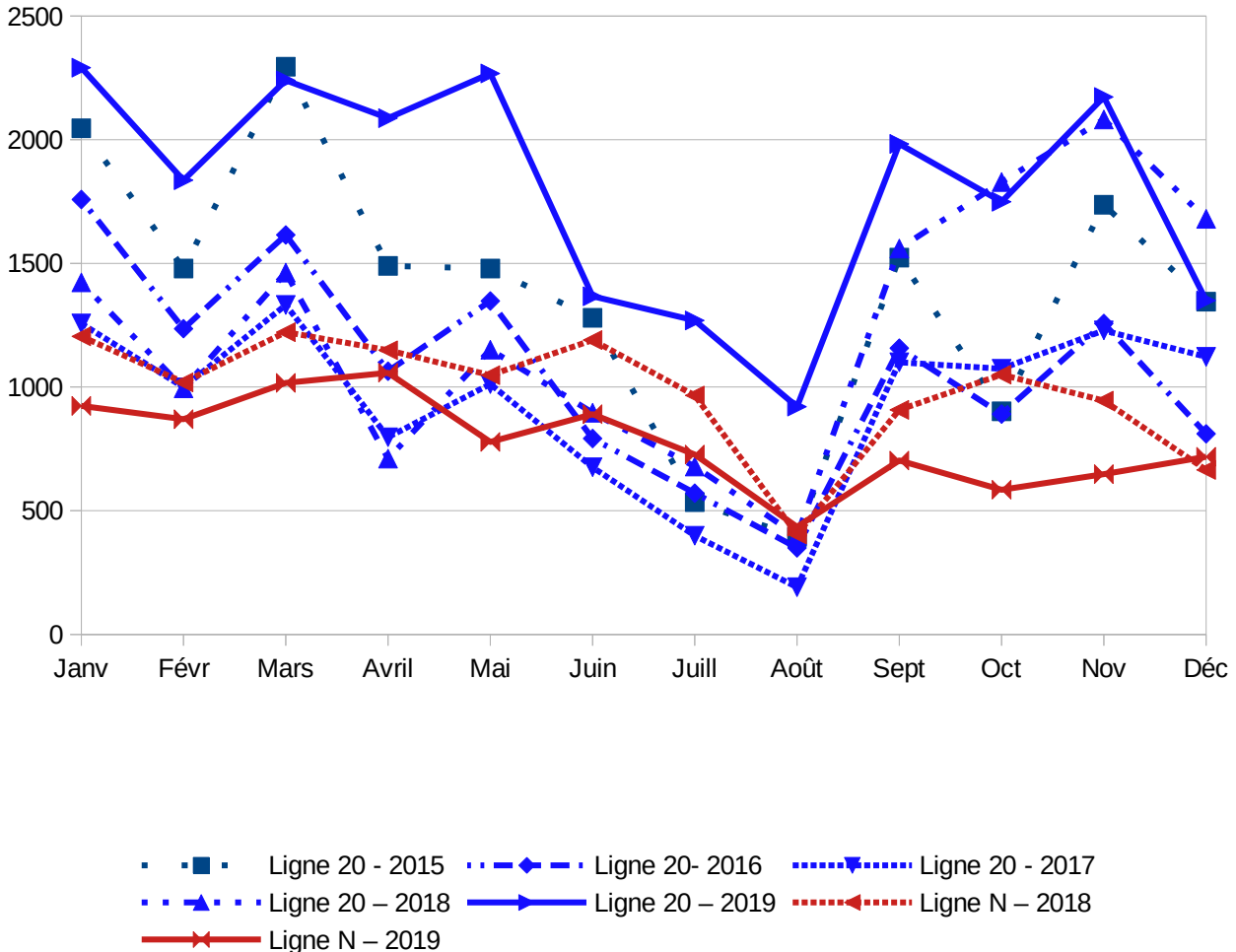
C'est désormais l'Express 1 du Département qui dessert Centr'alp 2 (arrêt Rossignol) et la ligne N qui assure les correspondances à la Buisse et la desserte interne de Centr'Alp depuis l'arrêt Rossignol.

La fréquentation de la ligne N baisse cependant de 20,51 % par rapport à 2018.

Ce sont essentiellement des clients venant de Voiron qui ont arrêté leur usage car la baisse du nombre de services au Gay Giratoire à la Buisse rendait l'offre peu attractive.

La fréquentation de l'Express 1 en provenance de Grenoble en direction de Centr'Alp reste stable avec une moyenne de 21 personnes par jour en septembre 2019.

Evolution de la fréquentation de la desserte de Centr'Alp



Évolution de la fréquentation par ligne du réseau scolaire

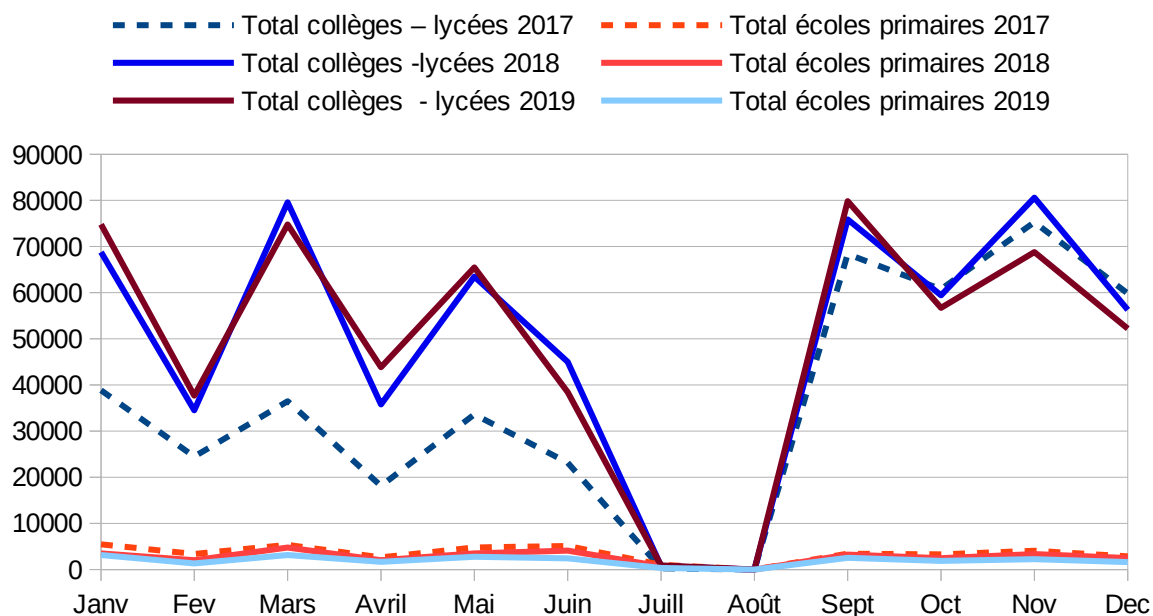
Au total, 617 545 montées ont été enregistrées sur les lignes scolaires en 2019 ce qui représente environ, sur la base de 185 jours scolaires, 3 339 montées par jour. Cette donnée est plutôt en deçà de la réalité compte tenu des pratiques de validation irrégulières souvent constatées sur le réseau scolaire.

La fréquentation des lignes scolaires a baissé de 2,32 % en 2019 par rapport à l'année précédente.

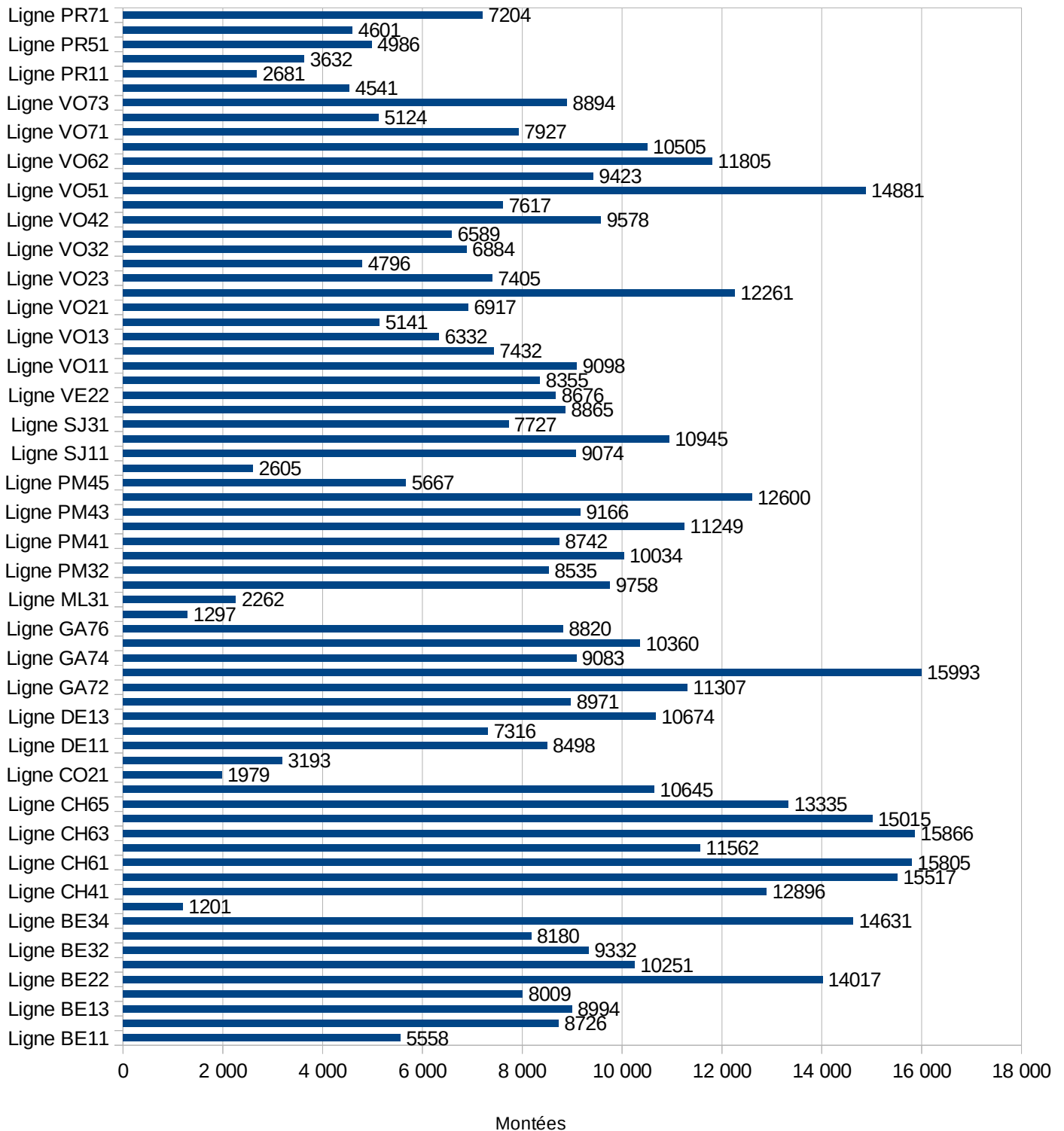
Le principe d'organisation des lignes scolaires depuis septembre 2017 repose sur :

- le respect de la carte scolaire, sauf exception les dessertes ne sont organisées que vers les établissements de secteur.
- la desserte aux horaires officiels d'entrée et de sortie des établissements sauf existence de lignes régulières commerciales (milieu urbain notamment).
- chaque établissement est desservi par une seule ligne ce qui permet un meilleur respect des horaires et des départs plus tardifs.

Evolution de la fréquentation mensuelle des lignes scolaires de 2017 à 2019



Fréquentation en 2019 des lignes scolaires



4. 2 Evolution des réservations de transport à la demande :

En 2019,

- **8749 courses** ont été effectuées pour **9177 voyageurs** transportés (soit une hausse de **21,78 % des courses et de 12,39 % des voyageurs transportés par rapport à 2018**)

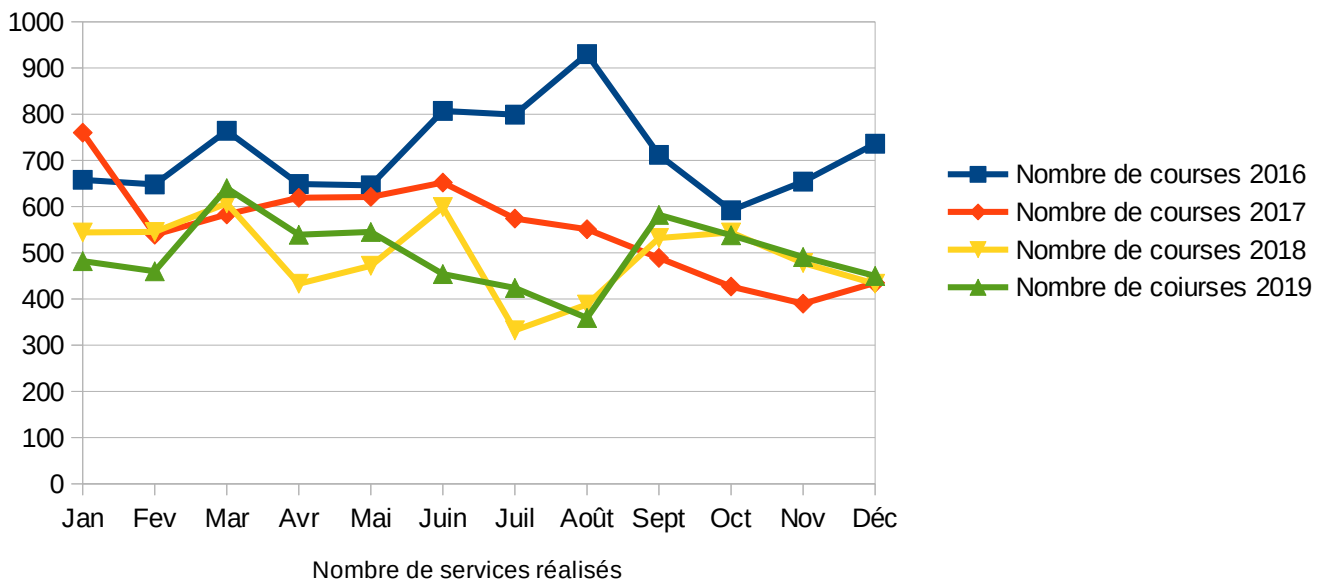
Le nombre de voyageurs par course est quasiment stable avec 1,05 voyageurs par course en moyenne.

- **5 965 validations** ont été enregistrées contre 5858 en 2018 (soit + 1,83 %)

- **534 clients** ont effectué une réservation des lignes de TAD classiques (hors service PMR).

Répartition mensuelle des services déclenchés en TAD

Lignes TAD hors services PMR de 2016 à 2019

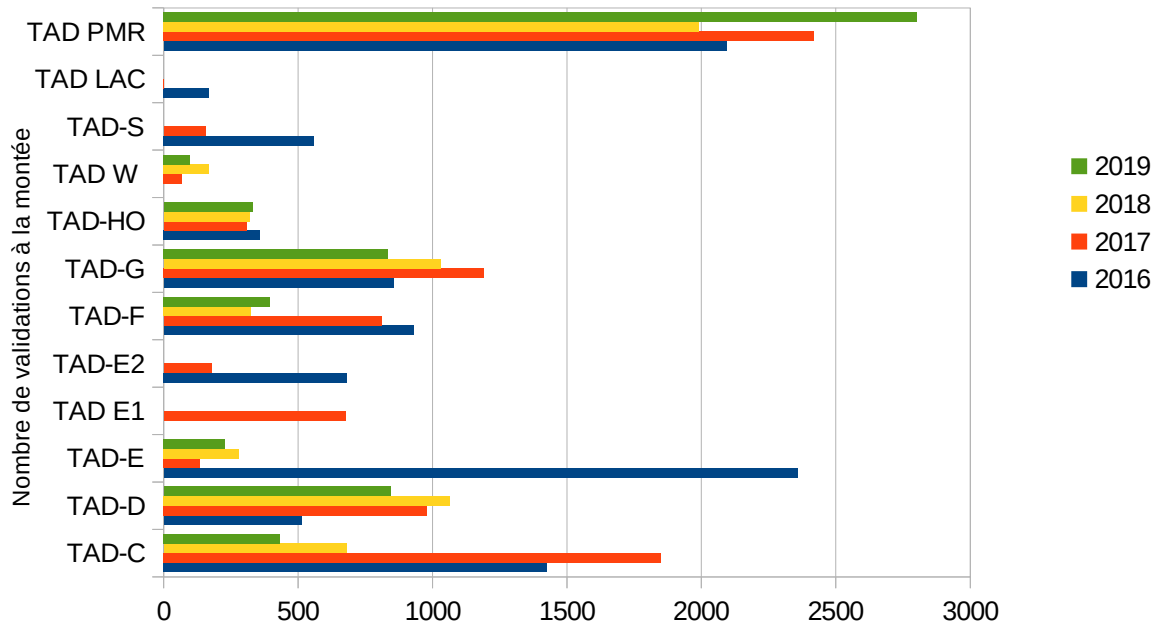


La hiérarchie des services TAD a été bouleversée en septembre 2017..

Les lignes les plus fréquentées restent comme en 2018 la ligne D (secteurs Merlas, St Nicolas de Macherin, St Etienne de Crossey) et la ligne G (secteur du lac/ la Murette St Blaise du buis)

Fréquentation annuelle des lignes TAD

Comparatif de 2016 à 2019



En 2019, l'usage du Tad PMR en porte à porte a progressé significativement (+40,61%) avec une dizaine de clients réguliers supplémentaires. Les autres lignes de TAD sont globalement en retrait en nombre de validations par rapport à 2018.

4.3 Fréquentation de l'Agence Mobilité

L'Agence Mobilité est le point central d'information du réseau et joue un rôle fondamental en tant qu'agence de proximité pour la clientèle. Elle est également agence commerciale pour le réseau Transisère avec la vente de tous les produits Transisère (abonnements mensuels, annuels, carte 6 trajets, pass 1 jour).

Sa fonction de centrale de réservation pour le transport à la demande classique et pour les personnes à mobilité réduite accroît les volumes d'appels téléphoniques.

La période de septembre/octobre reste une période majeure de fréquentation, pour les ventes de titres et les demandes d'informations, comme les fins et débuts de mois pour le renouvellement des abonnements.

Les horaires d'ouverture offrent le même service en période scolaire qu'en vacances scolaires (sauf exception très ponctuelle en période estivale par exemple où les horaires peuvent être réadaptés à la marge).

Les horaires ont été modifiés au 1^{er} janvier 2019 pour mieux répondre aux besoins :

- fermeture une demi heure plus tôt du lundi au vendredi (18H00 au lieu de 18H30).
- extension de la plage horaire le samedi (ouverture à 9H00 au lieu de 10H00).

Du lundi au vendredi, l'agence est donc ouverte de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, toute l'année. Fermée les dimanches et jours fériés.

Un comptage automatisé de la fréquentation en agence mis en place depuis 2014 reflète la saisonnalité de l'activité :

- 47 163 personnes sont venues à l'agence en 2019 (une baisse de 5,93 % par rapport à 2018), avec un passage moyen de 157 personnes /jour (13 mn en moyenne par passage). La plus grosse journée en 2019 a représenté 661 passages.

Cette baisse reste à relativiser car les personnes passent désormais obligatoirement au guichet alors qu'avant elles pouvaient attendre dans l'agence sans générer d'activité.

Cette évolution s'explique par le fait qu'une partie des phénomènes d'attente en agence ont été reportés directement sur les plateformes des gares routières nord et sud et par le développement des autres modes de vente (borne automatique installée en gare sud en février 2017, vente internet, mise en place du prélèvement automatique Transisère en 2017)

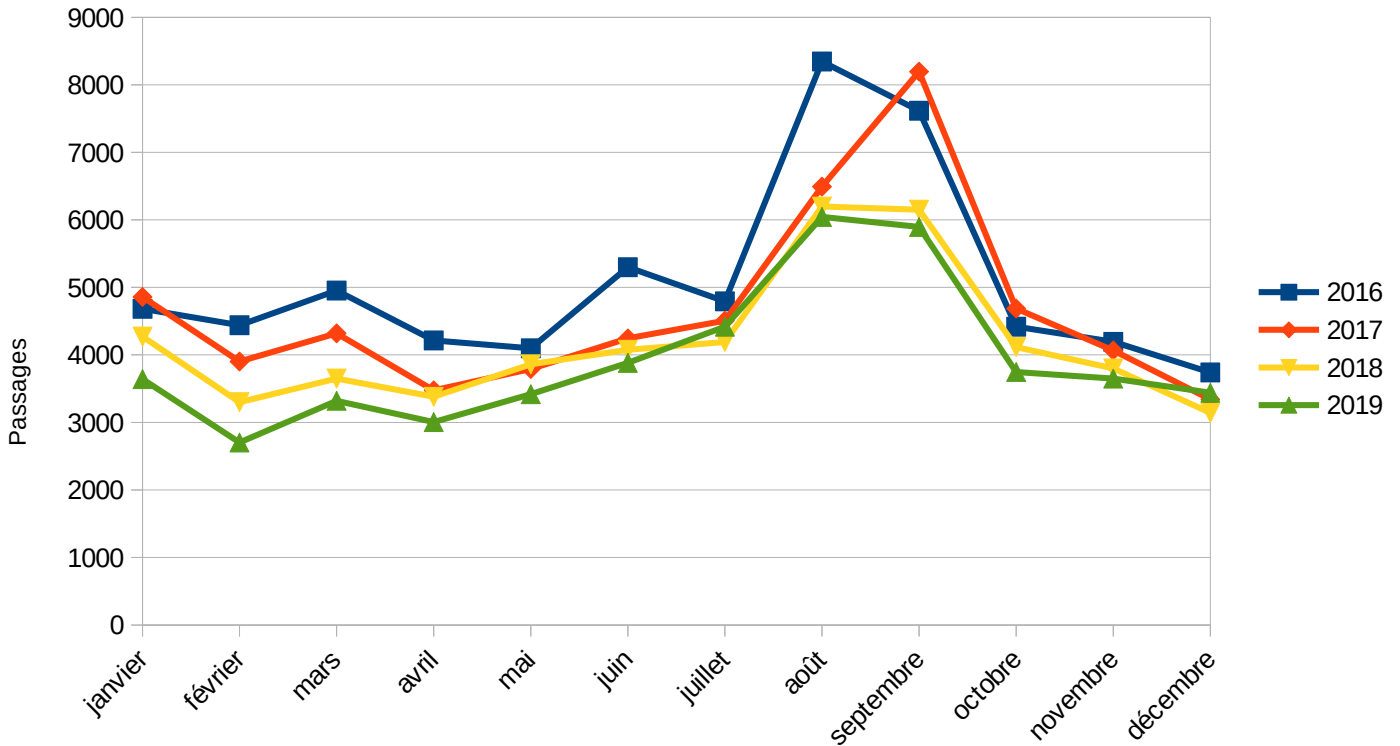
Les ventes réalisées sur les bornes automatiques ont aussi augmenté de 12 % par rapport à 2018 et les ventes via le site internet de 9,75 %

L'objectif est de réinvestir ce temps dans des actions de conseil en mobilité, lors de rendez vous personnalisés de plus longue durée en Agence ou en entreprises. Le temps moyen d'une visite en agence a d'ailleurs tendance à augmenter tout comme le temps d'accueil téléphonique car les demandes de la clientèle sont souvent plus longues à traiter.

On observe dans l'activité un lissage de la période de pointe de juillet à septembre du fait de l'ouverture de l'Agence tout l'été et des campagnes en faveur de l'anticipation des demandes d'abonnement pour la rentrée scolaire.

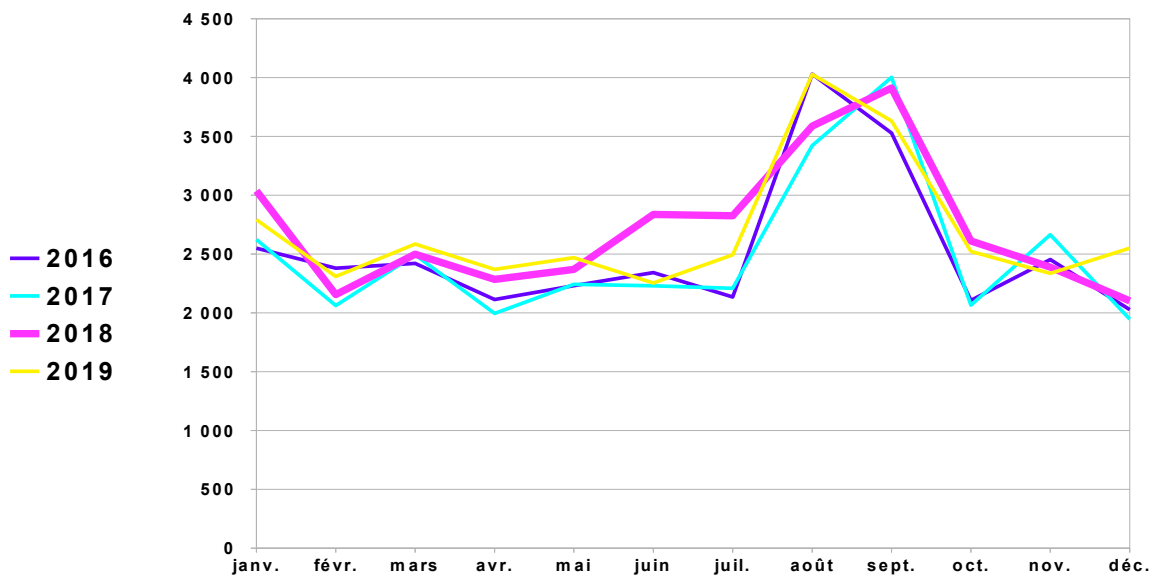
Fréquentation mensuelle de l'Agence Mobilité en nombre de passages

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION EN AGENCE MOBILITE



Les ventes de titres reflètent également cette saisonnalité.

Ventes totales de titres Pays Voironnais + Transisère en Agence Mobilité en euros



4.4 Evolution des ventes de titres de transport

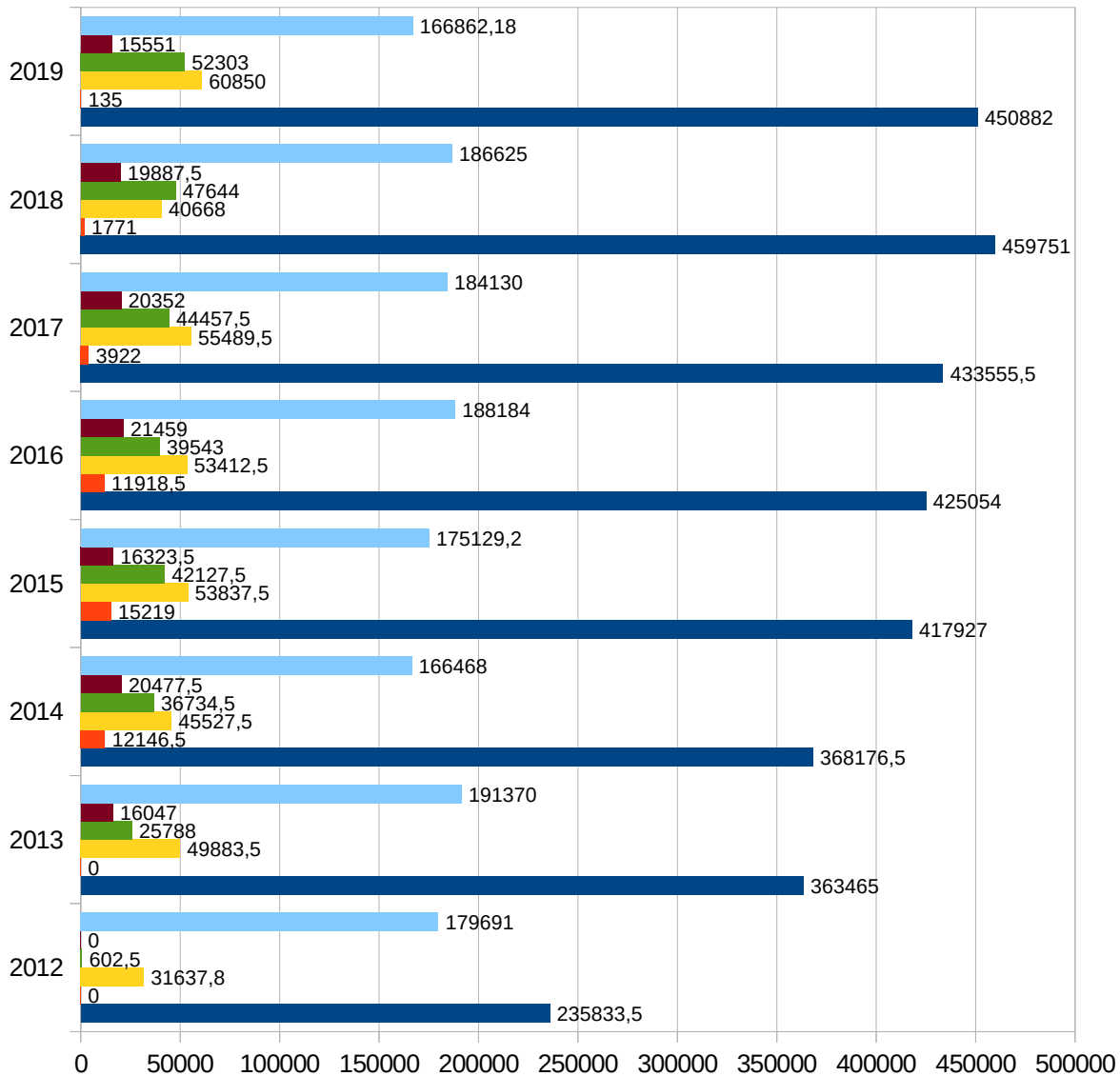
Les recettes commerciales (recettes de titres + de cartes OURA) encaissées en 2019 sont de 799 114,65 € TTC et progressent de 1,42% par rapport à 2018.

Répartition des recettes en € TTC des ventes de titres Pays Voironnais par point de vente

Répartition des recettes de vente par point de vente

Ventes de titres Pays Voironnais en €

■ Vente à bord (TU) ■ Dépositaires ■ Web
■ Bornes ■ Ecocité ■ Agence mobilité



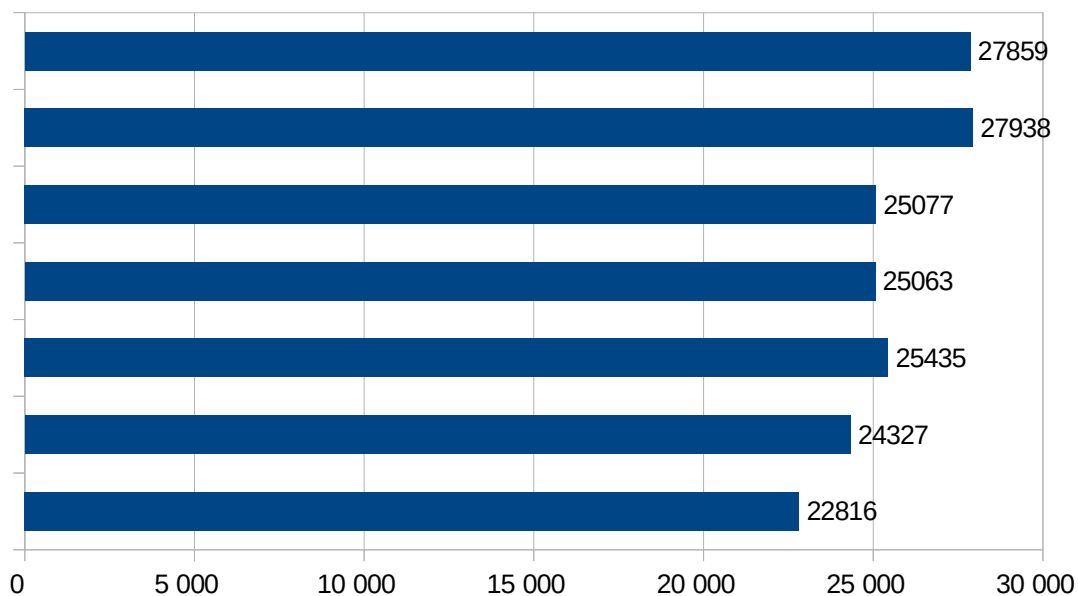
Au delà de l'Agence, muni d'une carte OÙRA , l'utilisateur peut acheter ses titres de transport :

- en **ligne** sur www.paysvoironnais.com,
- aux **bornes automatiques** installées en Gare routière Nord (à proximité immédiate de l'Agence) et en Gare routière Sud. Disponibles 7jrs/7jrs - 24H/24H, elles permettent le rechargement des titres de transports du Pays Voironnais et du Département de l'Isère
- dans l'un des **points de vente** du réseau (cf liste en annexe 9)
- par **prélèvement automatique mensualisé**, pour l'achat d'un abonnement annuel. Ceci offre la possibilité aux usagers de régler leur abonnement annuel en 10 fois sans frais.

La répartition des ventes selon les points de vente montre que l'Agence Mobilité reste le point de vente principal (59,4 % des recettes), devant les bornes automatiques (7,61% des recettes) et la vente en ligne (6,54% des recettes). La part des ventes perçues par les dépositaires reste quasiment stable (2,08 % des recettes)

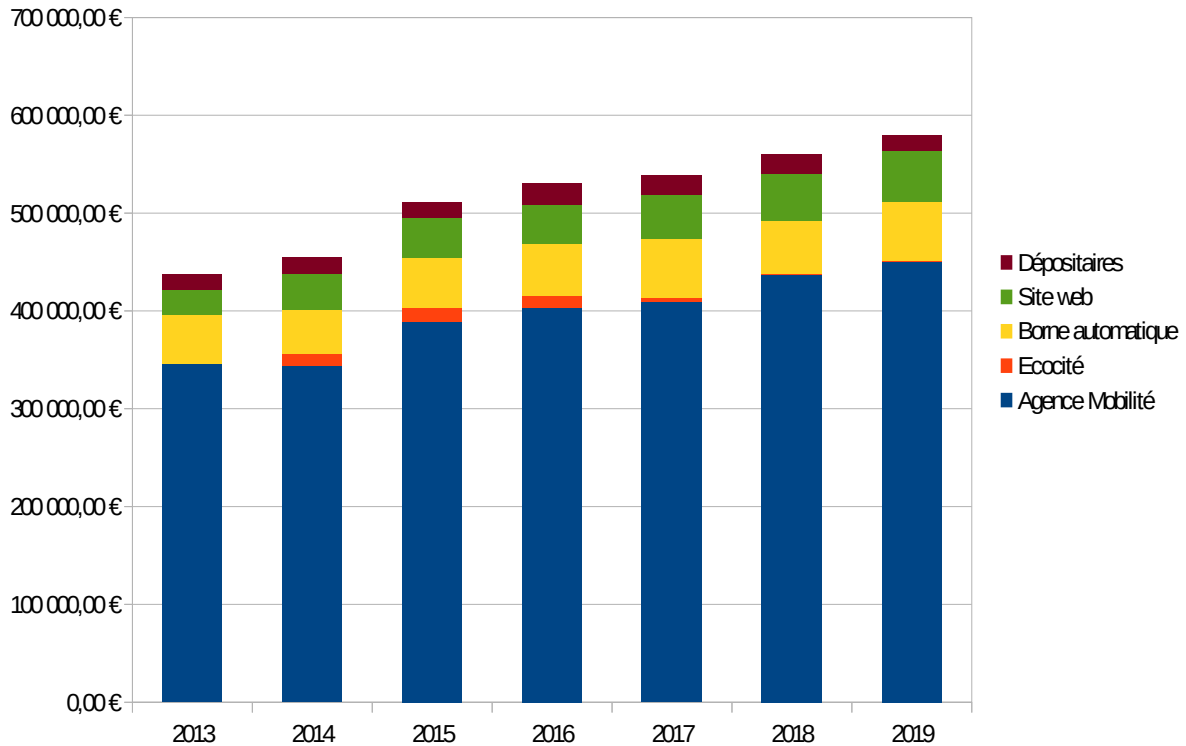
La vente à bord des véhicules (tickets unité exclusivement) représente 22,35 % des recettes (- 2 pts), le volume de titres vendus a légèrement baissé.

Evolution des ventes en nombre de titres Pays Voironnais (hors Titres unité)

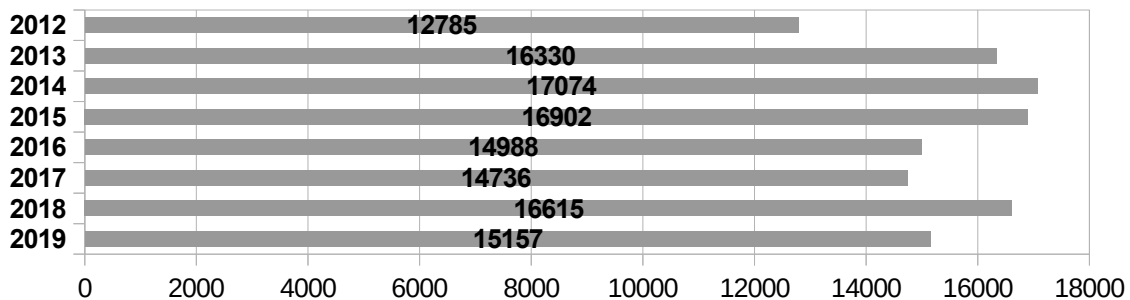


Evolution des ventes en nombre de titres Pays Voironnais par point de vente

Evolution des recettes par point de vente (hors vente à bord)



Evolution des ventes en nombre de titres Transisère



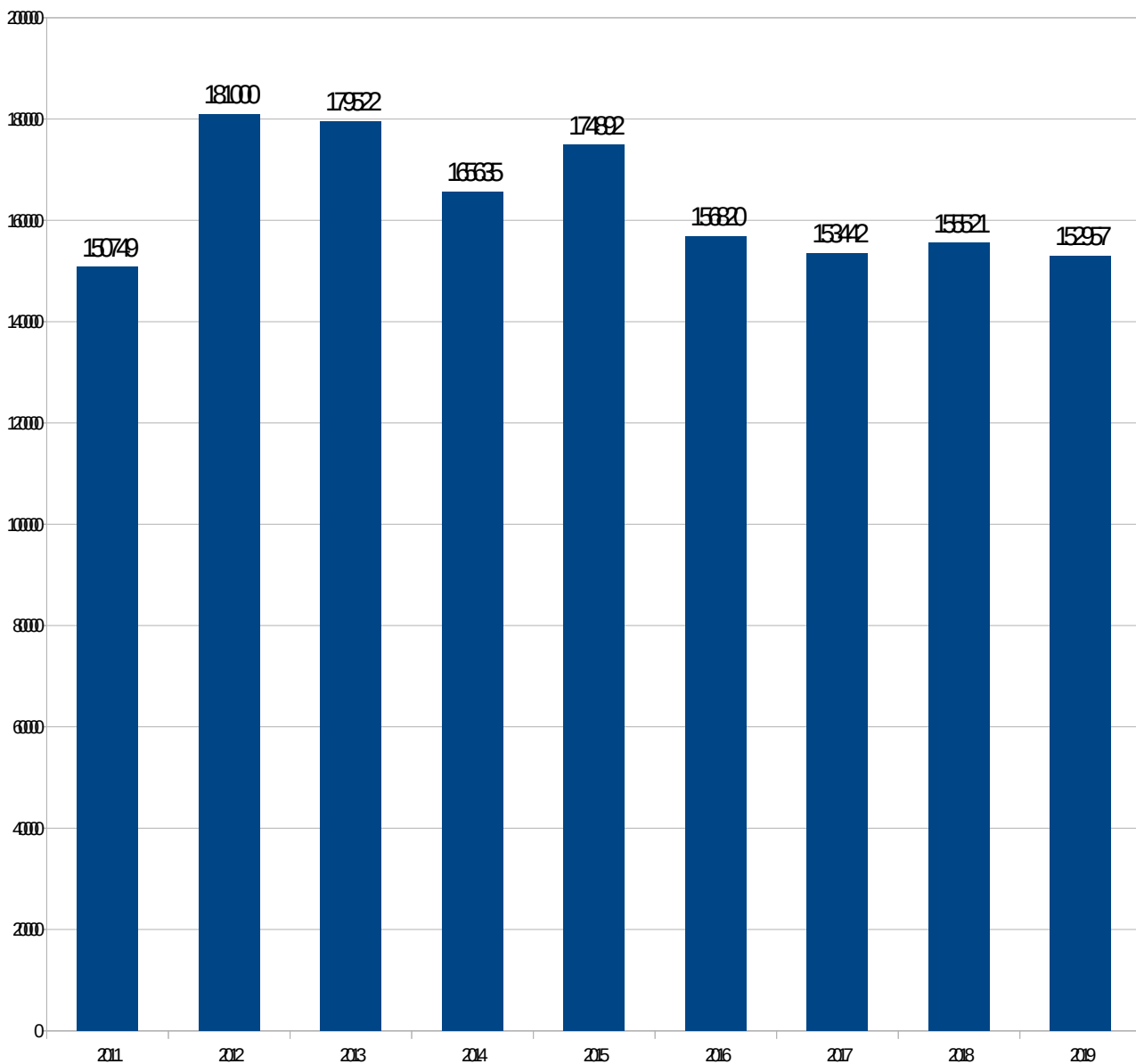
Le nombre de ventes des titres Transisère a baissé en 2019 avec 15157 titres vendus. Le chiffre d'affaires pour Transisère (ventes en Agence mobilité + ventes à la borne) est de 484 334,2 € TTC et a baissé de 8,7 % par rapport à 2018, ce qui représente un produit de 33 903,39 € TTC pour le Pays Voironnais, intéressé au taux de 7 % sur les produits de vente.

Structure des ventes par type de titres

Le titre unité vendu à bord apporte un peu moins d'un quart des recettes (22,9%) . Cette part diminue avec **152 957 titres vendus** (-1,65 pts).

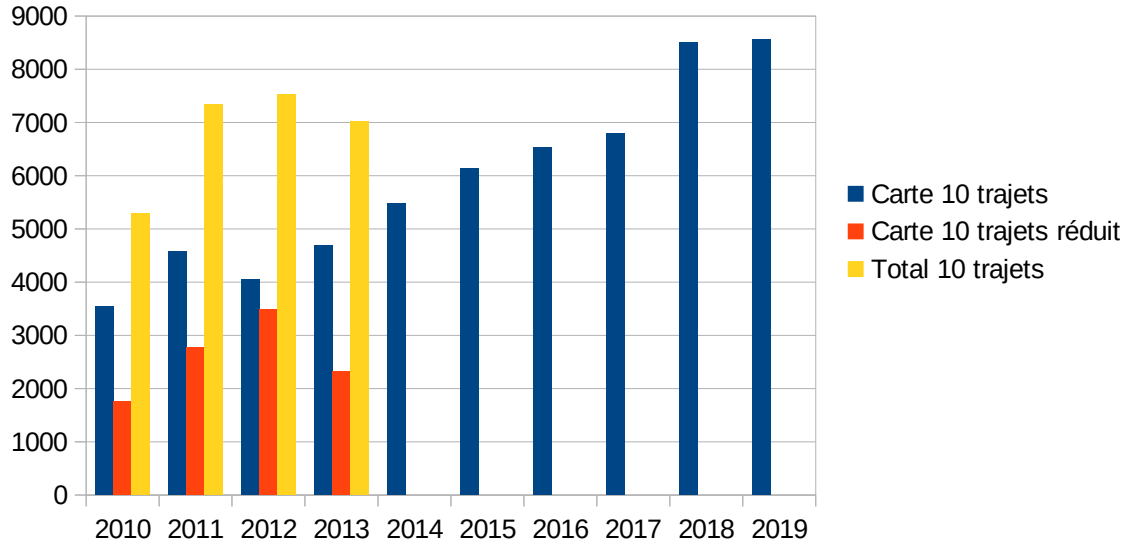
Depuis l'instauration de la tarification solidaire en 2013, puis le passage du ticket de 1€ à 1,20€ en septembre 2015, la baisse est significative (- 14,76 % par rapport aux ventes de l'année 2013). La fréquentation des lignes poursuivant son augmentation, il s'agit d'un effet recherché de report vers d'autres titres et notamment les cartes10 trajets et désormais les abonnements.

Nbre de titres vendus

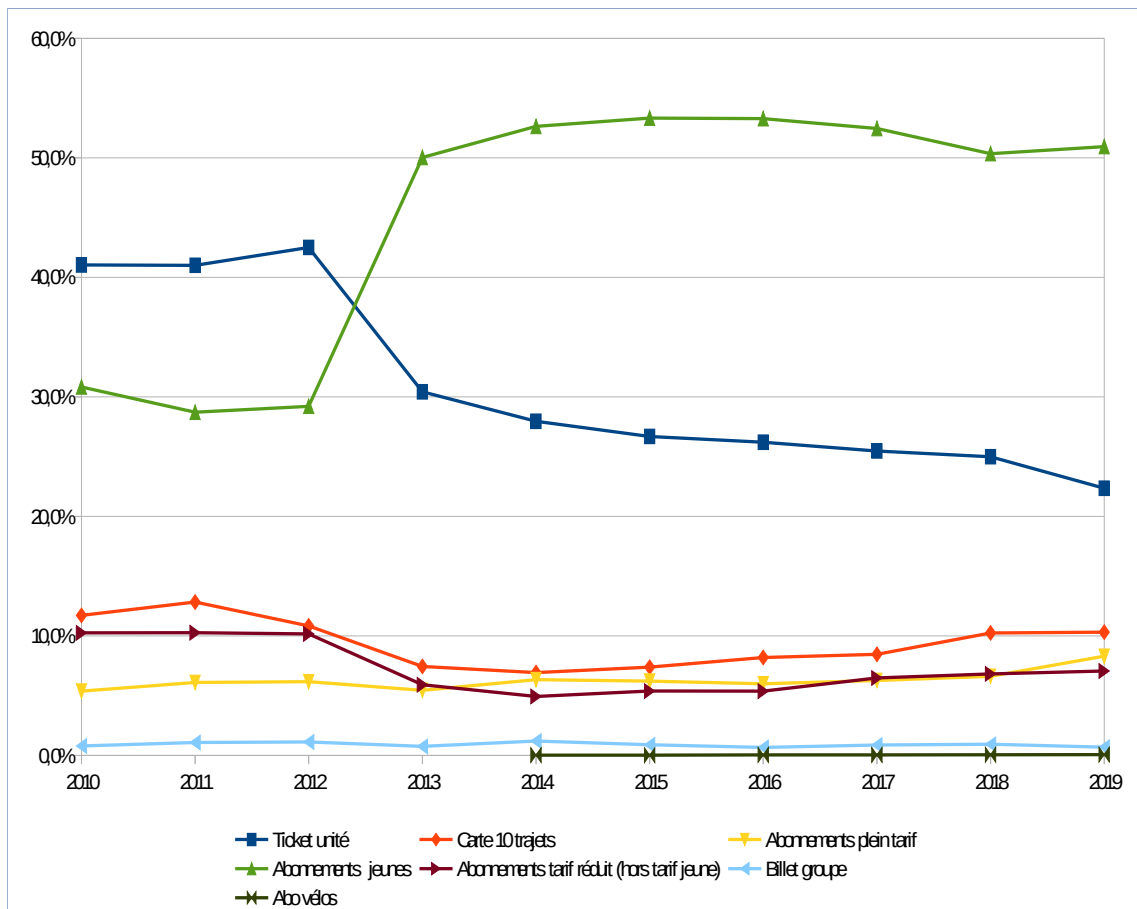


Pour la carte 10 trajets : les ventes en volume de titres ont peu évolué en 2019 après une forte progression 2018.

Ventes de cartes 10 trajets par an en nombre de titres



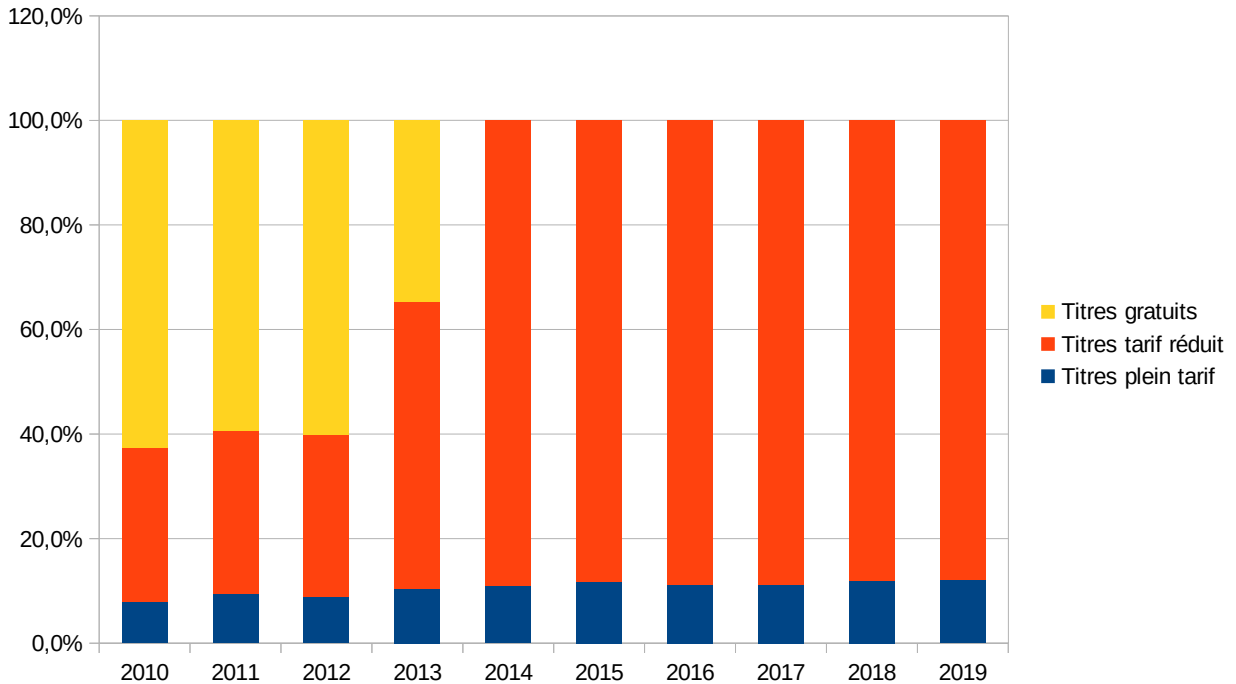
Part des différents titres dans les recettes commerciales :



En 2019, on observe une stabilité des ventes de cartes 10 trajets. Ce sont les ventes d'abonnement plein tarif qui progressent (+ 2 pts) ainsi que les abonnements jeunes.

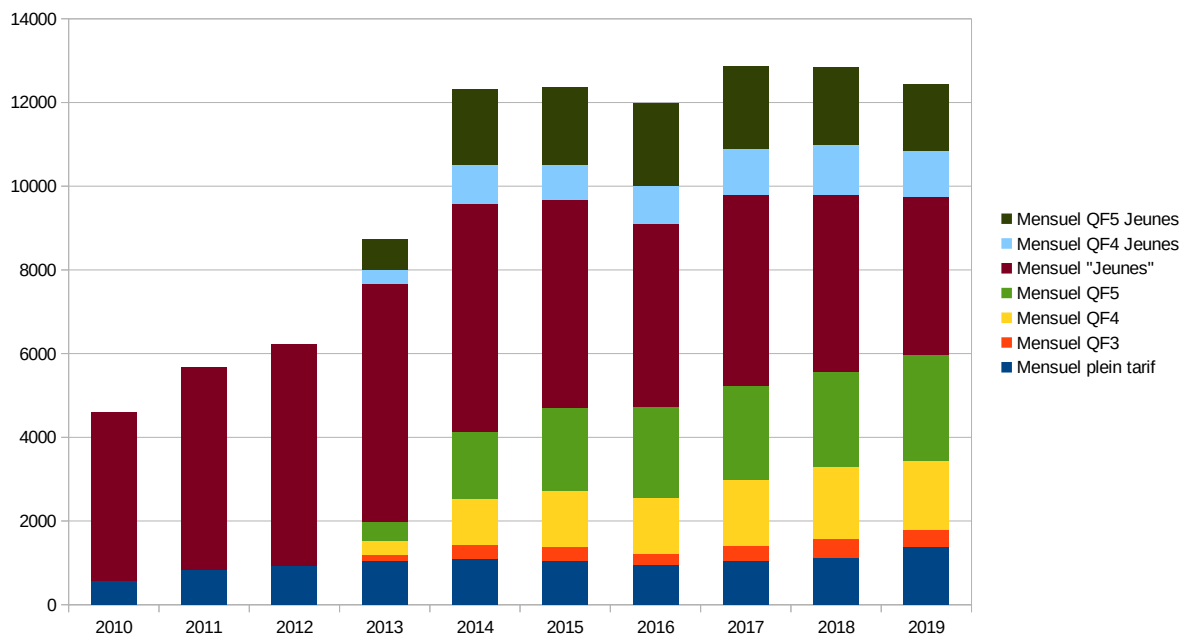
Concernant la part des abonnements dans la répartition des ventes en € on observe que :

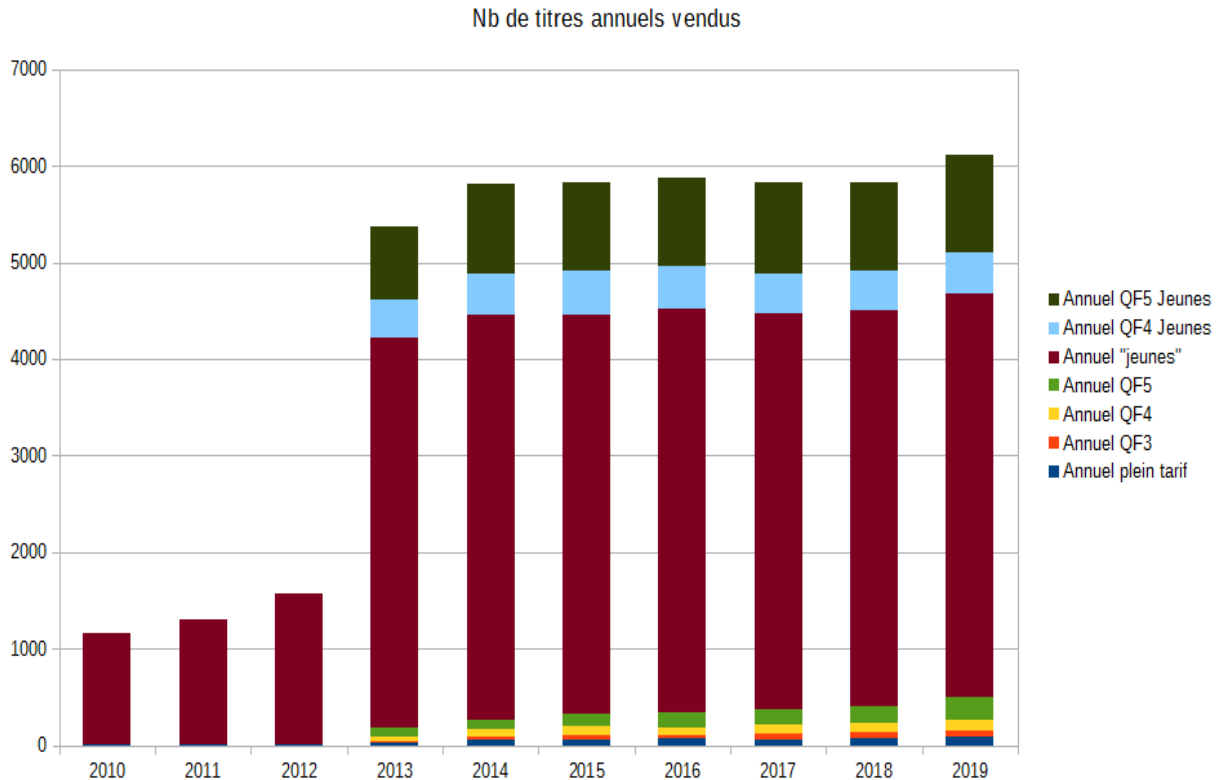
- Depuis la fin de la gratuité des transports pour les scolaires en 2013, les abonnements jeunes constituent la recette principale, notamment les abonnements annuels.



- Les ventes de titres plein tarif progressent en 2019 (de 6,62 % des recettes à 8,30%) mais ce sont les titres à tarifs réduits qui restent majoritaires. (cf graphe ci dessus)

Nombre de titres mensuels vendus





Les ventes d'abonnements jeunes restent largement majoritaires en 2019 (53,24 % des recettes) et augmentent de 2,3 points par rapport à 2018

4.5 Profil de la clientèle du réseau de transport

La régularité d'usage du réseau :

Le passage au système billettique depuis le 1er mars 2011 a modifié la méthode de comptage des clients utilisant le réseau du Pays Voironnais de façon régulière.

Le nombre de titulaires d'une carte OÙRA nominative au 31 décembre 2019 et qui habitent une des 31 communes du Pays Voironnais est de 9442 soit une hausse d'environ 6,34 % par rapport à 2018 (cf répartition en annexe 8). Il y a également 515 utilisateurs de titres Pays Voironnais résidant sur des communes extérieures au territoire. (donnée stable)

La progression du nombre de détenteurs de carte OURA est de 11,93 % sur la seule commune de Voiron. Elle s'explique en partie par la une action municipale favorisant les déplacements des habitants de 75 ans et plus depuis mi 2018. (50 trajets offerts par la Ville + carte OURA offerte par le Pays Voironnais)

Le chiffre concerne uniquement les clients voyageant avec des titres personnalisés et non anonymes (ex : les cartes 10 trajets), correspondant à un usage régulier ou occasionnel du réseau. Seuls sont dénombrés les titulaires de carte comportant des titres en cours de validité.

Il est à souligner que certains utilisateurs du réseau du Pays Voironnais ont par ailleurs des cartes OûRA Transisère et des abonnements départementaux qui permettent la libre circulation sur les deux réseaux Pays Voironnais et Transisère.

Conclusion sur la dynamique commerciale du réseau

La fréquentation globale du réseau du Pays Voironnais est quasiment stable par rapport à l'année précédente (+0,06%)

La fréquentation du réseau urbain reste positive en 2019 avec +0,93 % de hausse des validations annuelles. La fréquentation de septembre est de 4078 montées moyennes en période scolaire par jour de semaine et de 2240 par jour en période de vacances. L'usage progresse le samedi quelle que soit la période. (1540 montées en moyenne annuelle)

La fréquentation des lignes interurbaines a augmenté de 1,89 % et celle du transport à la demande de +18,3 %. La fréquentation du réseau scolaire a par contre baissé (-2,32%)

Les recettes commerciales du réseau sont en progression de 1,42% en données TTC, et ce malgré la baisse des ventes du titre le plus cher (le ticket unité).

Ce sont les ventes d'abonnements plein tarif qui ont le plus progressé en 2019. Les abonnements jeunes restent majoritaires.

Les recettes commerciales encaissées en Agence Mobilité représentent 60,4 % des recettes en 2019. L'Agence Mobilité reste donc le point central d'information et de vente du réseau. La part des recettes de vente en ligne des titres de transport progresse de 9,75%.

5 - Indicateurs de qualité du réseau de transport

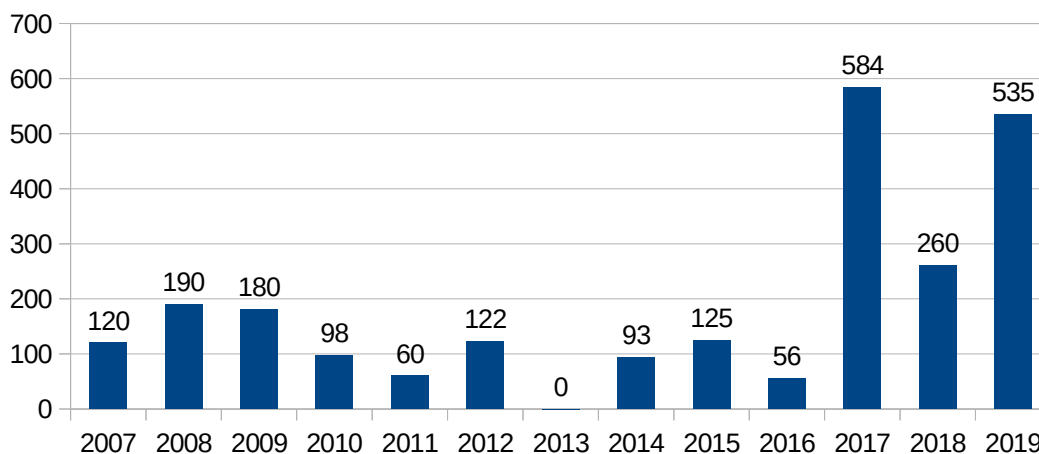
5.1 Suivi des dysfonctionnements

Les réclamations :

Sont enregistrées comme réclamations et donc insatisfactions, les demandes d'amélioration du réseau et les plaintes de la clientèle concernant les dysfonctionnements constatés. Le nombre de réclamations avait été particulièrement important à partir de septembre 2017, du fait des modifications majeures apportées sur les lignes de transport : changement de dénomination, modification d'horaires, modification d'itinéraires

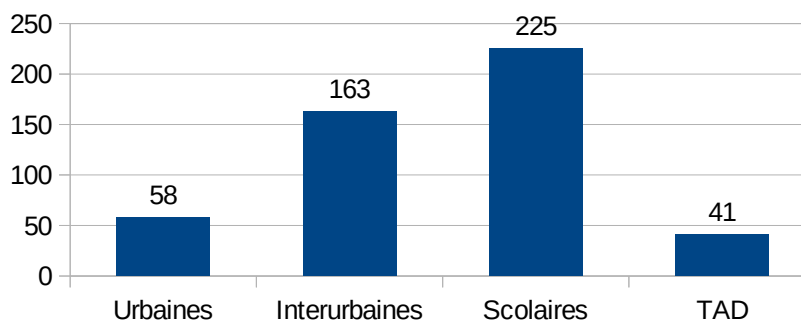
En 2019, le volume des réclamations a été plus important qu'en 2018 et a augmenté de 105,7 %. Il faut néanmoins tempérer ce constat car un recensement plus strict du volume de réclamations a été mis en place.

Evolution du nombre de réclamations



Les réclamations ont principalement concerné des retards à l'arrivée aux établissements scolaires, des problèmes sur la desserte du collège de Chirens, ainsi que des surcharges sur certains secteurs.

Répartition des réclamations par type de lignes en 2019



5.2 Politique de contrôle des clients et de la fraude

Afin d'enrayer tout phénomène de fraude, de dégradation de l'ambiance dans le réseau, de garantir les rentrées de recettes commerciales, la politique de contrôle des clients est constante depuis 2004 et a été renforcée sur les lignes les plus fréquentes. Le rythme et la programmation des contrôles par ligne sont définis en fonction des réclamations, des dysfonctionnements récurrents observés par les médiateurs du service ou les chefs d'exploitation des transporteurs par exemple, de façon à couvrir l'ensemble des lignes dans l'année, les périodes scolaires comme de vacances. Les prestations de contrôle sont assurées par une société spécialisée, la SCAT.

La fréquence des contrôles reste plus élevée sur le réseau urbain et les principales lignes régulières A et W, pour prendre en compte la hausse de l'offre et de la fréquentation sur ces lignes.

Au cours de l'année 2019, 1705 contrôles fraude ont été effectués sur les lignes, sur 146 jours.

La fréquence des contrôles ainsi répartie permet d'assurer une lutte contre la fraude tout au long de l'année.

Le taux de fraude sur le réseau :

La répartition des contrôles est fonction de la fréquentation des lignes et des problèmes récurrents de fraude identifiés par les conducteurs.

En 2019, la politique de contrôle a été menée de façon régulière ; le nouveau réseau en place étant en place depuis septembre 2017.

	2016	2017	2018	2019
Total toutes lignes				
Nombre de voyageurs contrôlés	24514	20471	18903	19529
Nombre de PV émis	289	168	227	233
Pourcentage de PV	1,18%	0,82%	1,20%	1,19%
Urbain				
Nombre de voyageurs contrôlés	15765	12160	10276	10120
Nombre de PV émis	240	108	156	163
Pourcentage de PV	1,52%	0,89%	1,52%	1,61%
Interurbain				
Nombre de voyageurs contrôlés	8055	7082	6784	7601
Nombre de PV émis	45	60	59	49
Pourcentage de PV	0,55%	0,55%	0,87%	0,87%
Scolaire				
Nombre de voyageurs contrôlés	594	1229	1843	1808
Nombre de PV émis	4	0	12	21
Pourcentage de PV	0,67%	0,00%	0,65%	1,16%

Répartition des contrôles par tranche horaire :

Les contrôles sont majoritairement effectués sur les créneaux du matin et du soir, en heure de pointe, et ceux du midi, notamment les mercredis pour les lignes scolaires et interurbaines.

La répartition des contrôles en urbain reste globalement la même avec une intensification sur les créneaux d'heures creuses du matin et de l'après midi et le midi/deux compte tenu de la fraude constatée. Fin 2019 cette répartition a été également augmentée sur des créneaux d'heure de pointe du soir en raison de cas de fraude.

Comparaison du taux de fraude global entre 2018 et 2019

En 2019, 1,19 % des voyageurs contrôlés se sont avérés être en situation de fraude sur le réseau contre 1,20 % l'année précédente, sur un volume de 19 529 personnes contrôlées.

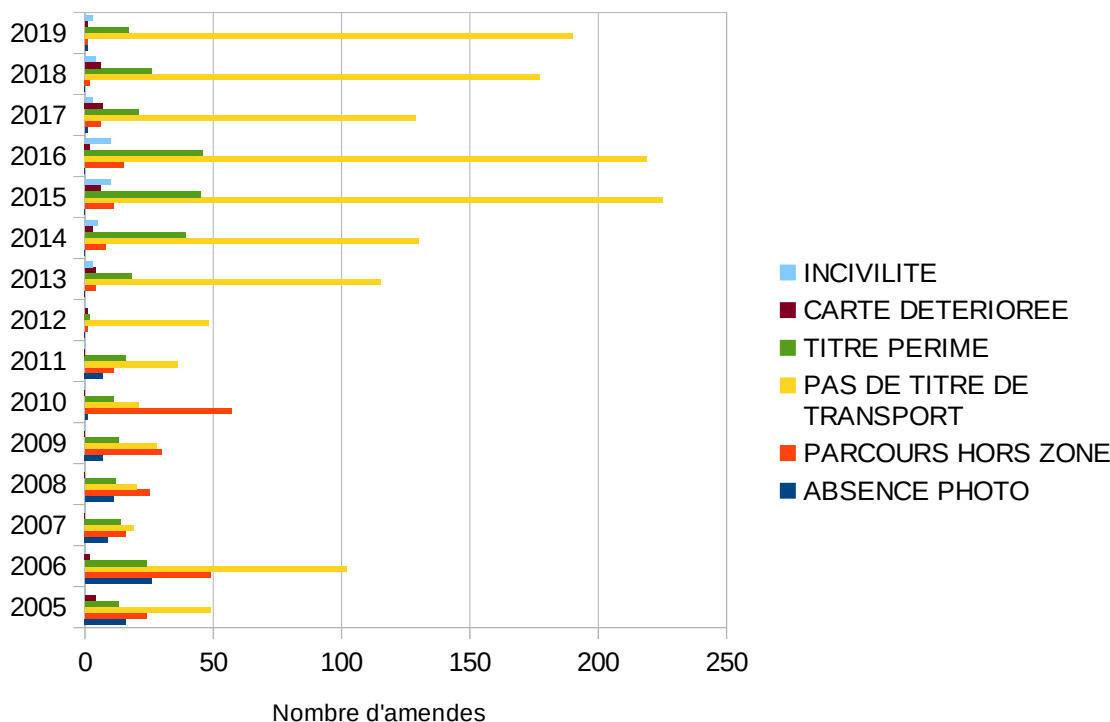
Le taux de fraude est en hausse sur les lignes scolaires et les lignes urbaines mais reste à des niveaux faibles. Une analyse fine des comportements de fraude est menée avec les transporteurs, ce qui aide à cibler les horaires et lieux de contrôle et donc augmente le nombre de procès verbaux.

Evolution annuelle des amendes en nombre et en motifs :

Le nombre d'amendes appliquées (213) est stable par rapport à l'année précédente (215).

La politique de lutte contre la fraude fonctionne bien depuis sa mise en place. Le fait que la fraude reste à un taux faible montre que le maintien de cette politique est efficace, dans un contexte où l'offre de transport du Pays Voironnais et la fréquentation ont augmenté.

Evolution annuelle des motifs d'amendes



En 2019, la part des infractions est la suivante :

- Absence de titre de transport : 89,2 %
- Titre non valide : 7,98 %

- Parcours hors zone tarifaire : 0,47 %
- Carte détériorée : 0,47 %
- Incivilités (insultes à agents, décompressions de porte...) : 1,4 %
- Absence de photo : 0,47 %

Comme en 2018, le principal motif pour les amendes est l'absence de titre de transport, ou l'utilisation de titres périmés. Les incivilités sont quasi stables.

La communication et l'action pédagogique des médiateurs et des contrôleurs sur ce point doit être poursuivie, ainsi que la politique de contrôle répressive.

5.3 Politique de contrôle / coordination des transporteurs

Des contacts quotidiens sont établis avec les transporteurs prestataires. Ils sont également réunis pour des temps de travail lors d'une mise en place d'une nouvelle offre par exemple, ou avant la rentrée scolaire, mais aussi plus régulièrement pour des réunions d'exploitation.

Le contrôle de la qualité du service rendu par les transporteurs est effectué par la SCAT au travers de contrôles dits « ouverts » (contrôleurs en uniformes) ou « mystères » (contrôles anonymes). Leur volume a légèrement augmenté en 2019.

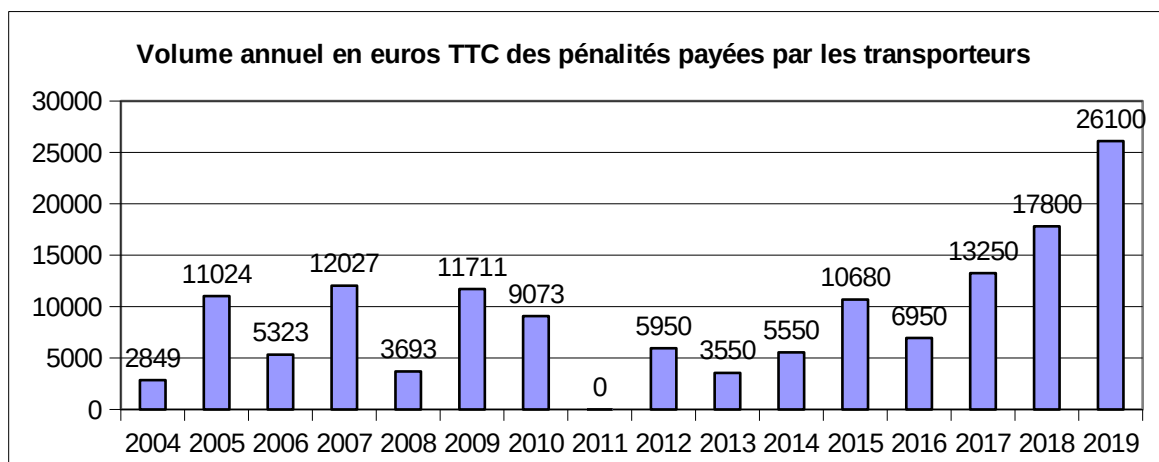
- 83 contrôles ont été menés en 2019 sur les lignes interurbaines, scolaires et TAD. Il y a eu 2 mesures mystères.
- 83 contrôles ont été réalisés sur le réseau urbain, et 40 h de contrôles mystères.

Le service Mobilité du Pays Voironnais effectue également ses propres contrôles (constats, analyses du système billettique, analyse des réclamations) ou s'appuie sur le baromètre de satisfaction pour évaluer la qualité de service.

Les fautes commises pendant l'exploitation sont sanctionnées par l'application de pénalités variant de 50 à 2500 € par constat, lorsque cela se justifie. La grille des pénalités applicables a été revue en 2017 pour être plus incitative à la qualité de service.

Le graphique ci-dessous retrace les pénalités appliquées aux transporteurs prestataires depuis septembre 2004. Il est à souligner qu'aucune pénalité n'a été appliquée en 2011 en raison de la faible gravité des erreurs d'exploitation. Par contre, une grille de pénalités complémentaire a été établie concernant l'utilisation de l'équipement billettique par le personnel de conduite.

Évolution annuelle du volume de pénalités



En 2019, les pénalités ont augmenté de 46,62 %. Elles ont été appliquées strictement et concernent des erreurs d'exploitation (retards, services ratés...) et des erreurs d'ouvertures de courses dans le système billettique essentiellement.

5.4 Mesure de satisfaction de la clientèle

Le Pays Voironnais réalise depuis plusieurs années des baromètres mesurant la satisfaction des usagers de ses services publics. Le baromètre de satisfaction du service public de transport est mis en place depuis 2007.

En 2019, la satisfaction des clients n'a pas été mesurée via le baromètre de satisfaction, le précédent datant de 2018..

Pour mémoire, les clients ont attribué en 2018 une note globale de 7.59/10 au service de transport, en légère baisse par rapport à 2016. Un noyau important d'usagers se positionne sur la note de 7 à 8 et seulement 5% des usagers donnent une note inférieure à 5. Au final 92 % des usagers du réseau sont satisfaits.

La fidélisation des clients augmente avec moins d'usagers occasionnels et 50 % des clients utilisant le réseau depuis 5 ans ou plus. Si l'école et les études restent le principal motif de déplacements des clients, l'usage du réseau pour le travail augmente significativement (notamment sur l'urbain) ainsi que pour les loisirs et les achats.

La vigilance du Pays Voironnais est portée en 2019/2020 sur les critères bien évalués qui jouent un rôle important dans la construction de la satisfaction.

Ce sont les fondamentaux du fonctionnement d'un réseau de transport :

- Durée, rapidité du transport
- Ambiance dans le bus et accueil par les chauffeurs,
- Lisibilité de l'information (plans, info aux arrêts, horaires)
- Réseau de points de vente et diversité des titres, facilité et accès des lieux d'achats des titres.

Les axes de travail pour 2019-2020 sont :

- la ponctualité des lignes, notamment en cœur de ville de Voiron, la promotion des modes d'achats des titres favorisant la vitesse commerciale (vente en ligne, promotion abonnements, cartes 10 trajets ...),

- la mise en place d'un titre valable sur plusieurs réseaux avec les partenaires de la région grenobloise, attendu par 69 % des clients interrogés, la promotion des facilités de paiement, la fiabilisation des outils billettiques (bornes).

- la poursuite de l'information sur les services pratiques du réseau facilitant le quotidien des clients, même si ces outils sont de mieux en mieux connus ; transport à la demande, conseil et informations sur tous les modes de déplacement en agence, systèmes d'alertes SMS, information en temps réel.

- la politique d'aménagement et d'équipement des arrêts se poursuivra pour le confort de la clientèle ainsi que le travail sur la qualité de service avec les transporteurs.

- Enfin la promotion des offres complémentaires au transport collectif est un enjeu fort, en terme de notoriété comme de développement d'actions sur la voiture partagée et le vélo.

Conclusion sur les indicateurs de qualité

Au regard des données et statistiques dont dispose à ce jour le service transport, on constate un bon fonctionnement du réseau de transports. La politique de lutte contre la fraude a été développée en rapport avec l'augmentation de la fréquentation totale des lignes.

La fiabilité et l'amélioration du service sont des priorités absolues compte tenu de l'impact très rapide des dysfonctionnements sur la fréquentation et de la difficulté à reconquérir ensuite la clientèle. Le réseau de transports n'est plus à ses débuts et les usagers en attendent donc beaucoup.

Une attention particulière doit être accordée à la qualité de service et à la résolution des dysfonctionnements suite aux évolutions du réseau en septembre 2017.

6 - Les améliorations du réseau en 2019

6.1 Structure et aménagement physique du réseau

Amélioration des lignes – nouveaux points d'arrêts

Les demandes d'améliorations formulées par la clientèle (commerciale ou scolaire) et les partenaires (établissements scolaires, associations...) sont généralement étudiées durant le premier trimestre de l'année et arbitrées avant l'été en vue d'une éventuelle mise en place en septembre.

Elles portent sur la typologie suivante :

- Desserte de nouveaux secteurs géographiques aux horaires scolaires (itinéraires et arrêts)
- Desserte de nouveaux secteurs pour la clientèle commerciale (itinéraires et arrêts)
- Augmentation de fréquence ou d'amplitude horaire
- Adaptations horaires pour correspondances scolaires
- Adaptations horaires pour correspondance avec le train – amélioration de l'inter modalité
- Mise en sécurité d'itinéraires ou d'arrêts

En 2019, les modifications intervenues sont majoritairement relatives à la résolution de dysfonctionnements constatés et à quelques améliorations commerciales.

Impact financier des réponses aux demandes d'amélioration par année scolaire (coût d'exploitation HT hors actualisation annuelle des prix)

	2013 / 14	2014 / 15	2015 / 16	2016 / 17	2017/ 18	2018/19
Améliorations scolaires	41 201	126 373	15 873	3261	191 365	77 233
Améliorations commerciales	61 640	54 913	111 943	41511	17 781	5 900
Total	102 841	181 286	127 816	44772	209 146	83 133

Les améliorations commerciales du réseau en 2019 :

Les améliorations d'offres intervenues sur l'année 2019 sont issues des modifications apportées au réseau après la rentrée scolaire de septembre 2018 :

- Ajustement sur la ligne 3 le matin pour améliorer une correspondance en gare SNCF de Voiron
- Ajouts de services sur la ligne N pour améliorer les correspondances avec la ligne Express 1

Les ajustements à compter de septembre 2019 :

Ajustements d'exploitation liés à la rentrée scolaire

Des ajustements horaires ont été réalisés afin de régler les problèmes de retards constatés sur la desserte des arrêts et des établissements.

Sur le secteur du Tour du Lac de Paladru, des surcharges ont été rencontrées depuis le début de l'année scolaire sur les lignes à destination du collège des Collines à Chirens. Les itinéraires et horaires ont été modifiés depuis le 23 septembre sur 6 lignes. Un véhicule est a été mis en place depuis le 7 octobre à Billieu et les Villages du Lac de Paladru (Le Pin), mais n'a pas permis de résoudre durablement ces surcharges. Aussi et depuis novembre 2019, des services supplémentaires « décalés » ont été ajoutés pour le collège des Collines (entrées à 9h et sorties à 16h) pour résoudre ces problèmes. Cela concerne les lignes CH61 (Le Pin – Chirens collège), CH62 (Montferrat – Chirens collège), CH63 (Paladru – Chirens collège), CH64 (Charavines Vir. Janin– Chirens collège), CH65 (Charavines Place Marché– Chirens collège) et CH66 (Billieu– Chirens collège)

Incidences financières des services ajoutés sur les lignes scolaires de Chirens : 110 000 € HT / an

D'autres surcharges sont rencontrées sur la ligne A matin et soir (Tullins-Voiron), par des usagers scolaires mais ayant également des conséquences sur les usagers commerciaux : des ajouts de services ont été effectués :

- Un car à 7h05 au départ de Moirans, direction Voiron, pour résoudre les problèmes de surcharges et venir ainsi garantir une place et aux usagers commerciaux, et aux lycéens de Voiron
- Un aller-retour en heure creuse l'après-midi, venant renforcer l'offre commerciale
- Un car le samedi en fin de matinée dans le sens Voiron-Tullins, pour les retours du marché de Voiron

Incidences financières des services ajoutés sur la ligne A : 26 540 € HT / an

Pour mémoire, des services ont été supprimés en raison de leur faible fréquentation constatée depuis des mois : il s'agit de la suppression :

- de 10 services sur la ligne 10,
- de 4 services le mercredi 13h10 pour les sorties du Lycée Ferdinand Buisson
- du doublage de la ligne scolaire CH41 Merlas-St Nicolas de Macherin-Chirens mis en place l'année dernière, et qui n'a aujourd'hui plus d'utilité au regard de la fréquentation constatée sur ces deux communes.

L'incidence financière globale est de - 47 949,28 € HT par an, notamment au regard des suppressions mises en œuvre, dont Incidences positives: + 30 525,90 € HT par an et incidences négatives: - 78 475,18 € HT par an

A noter les modifications temporaires et permanentes réalisées de septembre à décembre 2019 auront une incidence financière sur le budget 2020 (régularisations) à hauteur de +24 630 € pour la fin de l'année 2019 :

- Ferdinand Buisson - Suppression des services du mercredi : - 10 160 €
- Chirens - Doublages temporaires et mise en place des entrée/sorties décalées : + 39 200 €
- Chirens - Suppression doublage CH41 : - 8 360 €
- Ligne 10 - Suppression services : - 8 250 €
- Ligne A - Doublages et création services : + 6 900 €
- Ligne N - Création services pause méridienne : + 4 100 €
- Ligne VO32 - Modification itinéraire : + 1 200 €

Accessibilité du réseau aux personnes à mobilité réduite :

Service de transport à la demande spécialisé: TAD PMR

En 2019, le service de transport à la demande réservé aux personnes à mobilité réduite, fonctionnant en porte à porte, a vu sa fréquentation augmenter de 51 % (en nombre de courses réalisées)

- 233 clients sont inscrits au service depuis 2011 dont 56 ont été actifs en 2019. Une vingtaine de clients réguliers supplémentaires sont décomptés par rapport à 2018.,
- 2852 courses effectuées en 2019 (1 889 en 2018) soit 238 par mois en moyenne.
- 2 227 voyageurs transportés (2227 en 2018) soit + 51,59 %
- 25 823 kms réalisés (23 405,75 kms en 2018) soit +10,32 %

- 64,3 % des clients du TAD PMR ont un handicap moteur permanent (dont 41,6 % en fauteuil), 14,3 % un handicap visuel, et 12,5% un handicap moteur temporaire. 8,9 % sont polyhandicapés.

Le service de substitution d'arrêt en arrêt n'a fait l'objet d'aucune demande.

Si l'usage augmente à nouveau il ne rattrape pas la situation de 2017. En effet, depuis fin 2017 : les clients ne peuvent désormais réaliser qu'un aller retour par jour maximum et sont incités quand c'est possible à se reporter sur les lignes régulières accessibles du réseau.

Mise en accessibilité du réseau :

La Communauté d'Agglomération a poursuivi en 2019 sa politique de mise en accessibilité des arrêts de transport. 20 quais accessibles ont été aménagés (hors pôles d'échanges) pour un coût global de 368 665,6 € HT. Le choix des arrêts à aménager est fait en fonction de la fréquentation des lignes et arrêts d'enjeux de sécurité et de programmes d'aménagement communaux ou plus globaux et des obligations réglementaires (liste des points d'arrêts prioritaires à aménager définie au Schéma Directeur d'Accessibilité-agenda d'accessibilité programmée (programme 2016-2019).

Fin 2019 :

- 92,3 % des véhicules des lignes commerciales affectés au réseau du Pays Voironnais sont équipés d'une rampe et d'une place pour fauteuil et 100 % d'information visuelle. Des équipements restent notamment à programmer sur l'information sonore et visuelle intérieure.
 - 83,5 % des arrêts totaux définis par les textes comme devant être rendus accessibles (376 arrêts prioritaires), sont aménagés, 62 restent à aménager.
- La ligne A Voiron Tullins est la première ligne intégralement accessible de réseau depuis septembre 2017.

Aménagements de confort pour la clientèle – repérage du réseau :

En 2019, 12 abris ont été installés sur les quais aménagés en accessibilité.

L'amélioration de la lisibilité du réseau aux points d'arrêt a été poursuivie en 2019 dans les abris bus des lignes interurbaines (pictogrammes et taille des caractères mis aux normes d'accessibilité).

6.2 Sécurité / Prévention :

Jusqu'au 8 février 2019 la cellule médiation était composée de deux médiateurs à temps plein et d'un encadrant affecté pour 15 % de son temps mis à disposition par l'association AGIL, spécialisée dans la médiation sociale.

Elle a ensuite été assurée avec un nouveau prestataire via un marché de services d'une durée initiale de deux ans, renouvelable. KISIO SERVICES (agence de Villeurbanne) est spécialisée sur la qualité, les enquêtes et la médiation dans les transports, et est une émanation du groupe Kéolis..

L'organisation de la cellule médiation a été à cette occasion remaniée profondément avec une prestation de 9 semaines de présence de deux médiateurs à temps plein en période de forte fréquentation du réseau et le déclenchement de prestations sur commande selon les besoins. La cellule est coordonnée par un encadrant et le service mobilités.

Le bilan de l'activité 2019 vient conforter les choix réalisés, les moyens alloués ayant été en adéquation avec les besoins d'intervention en 2019. Au total, Kisio est intervenu pendant 51 jours à temps plein sur le réseau en 2019. (55 jours prévus au budget)

Pendant leurs 357 h de présence effective sur le terrain, 15 problèmes ont été recensés et traités par les médiateurs en 2019 contre 45 en 2018. Cette baisse continue des problèmes rencontrés depuis 2014 vient confirmer la nouvelle organisation.

Les dysfonctionnements rencontrés entraînent par la suite une présence préventive dans les lignes et parfois certaines actions de « rappel au règlement » avec interventions des proviseurs et élus et parfois des forces de police lorsque nécessaire, en lien avec le Conseil intercommunal de prévention de la délinquance.

Les incidents sont plus fréquents sur les lignes urbaines, dans les gares routières et aux arrêts mais restent mineurs au regard du nombre de voyages effectués sur le réseau.

48 % des situations traitées concernent les incitations à la validation et au paiement, 31,5 % le respect du règlement intérieur du réseau. 17 % des interventions consistent en un travail d'information et d'assistance à la clientèle,

Certains événements sur le réseau ont cependant entraîné 11 dépôts de plainte des transporteurs ou des contrôleurs (suite à des insultes et agressions notamment), 12 avertissements par courrier pour incivilités et 11 interventions des forces de police afin de régler ces situations.

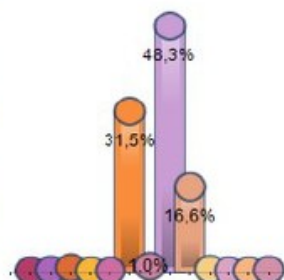
Afin de prévenir les incidents, des actions de sensibilisation dans les collèges sur les bons comportements dans les transports et la sécurité ont été réinstaurées depuis 2011. 540 élèves de sixième ont été sensibilisés en 2019 et début 2020 du fait des grèves, dans 3 collèges du Voironnais (Chirens, Coublevie et Voiron). Ces animations ont été associées à des exercices d'évacuation d'un car en collaboration avec le transporteur VFD aux collèges de Chirens.

En 2019, sur les 673 situations traitées par les médiateurs,

- 64,1 % du public est âgé de 12 à 25 ans contre 76 % en 2017.
- 90 % du public est rencontré dans les lignes dont 78 % dans l'urbain. .
- 46,86 % d'hommes et 53,14 % de femmes sont concernés.

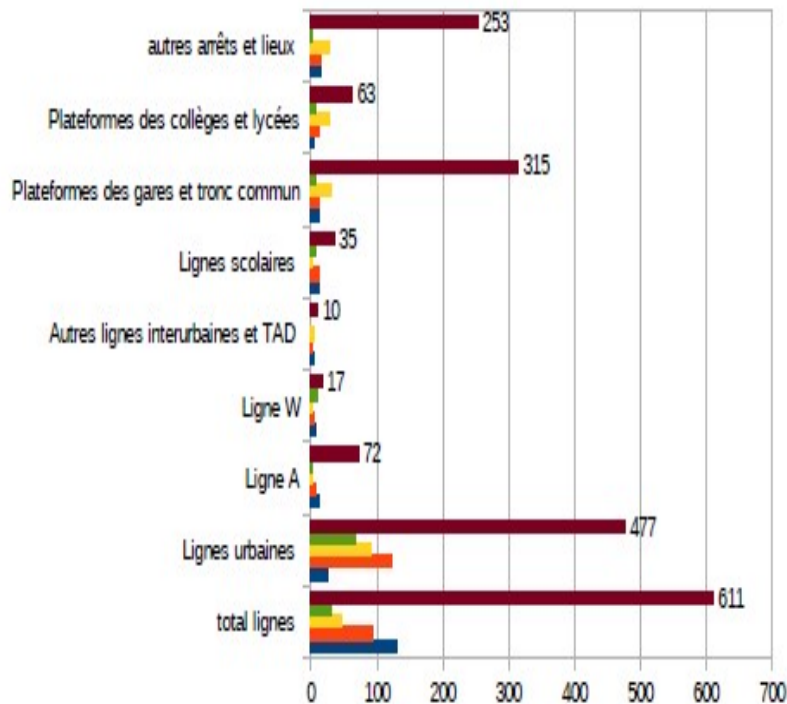
Typologie de l'intervention

	Nb
agression sur agent TC	1
altercations , bagarres	2
Bruit	5
conduites addictives/situation tensions	1
conduites addictives/situation tensions	1
écoute	212
Fraude avérée / client "refusé"	7
Incitation au paiement et à la validation	325
information	112
insultes menaces	3
jeux dangereux	1
pieds sur les sièges	1
Qualité de service attitude conducteur	2
Total	673



- **200 problèmes en 2013**
- 231 problèmes en 2014**
- 161 problèmes en 2015**
- 144 problèmes en 2016**
- 134 problèmes en 2017**
- 45 problèmes en 2018**
- 15 problèmes en 2019**

Volume et localisaion des situations traitées



Commune

Commune	Nb
VOIRON	528
COUBLEVIE	57
TULLINS	27
MOIRANS	13
SAINT JEAN DE MOIRANS	12
CHIRENS	7
RIVES	5
FONTANIL CORNILLON	4
RENAGE	2
VOREPPE	2
LA BUISSE	1
SAINT CASSIEN	1
Total	659

6.3 Aménagements spécifiques et pôles d'échanges :

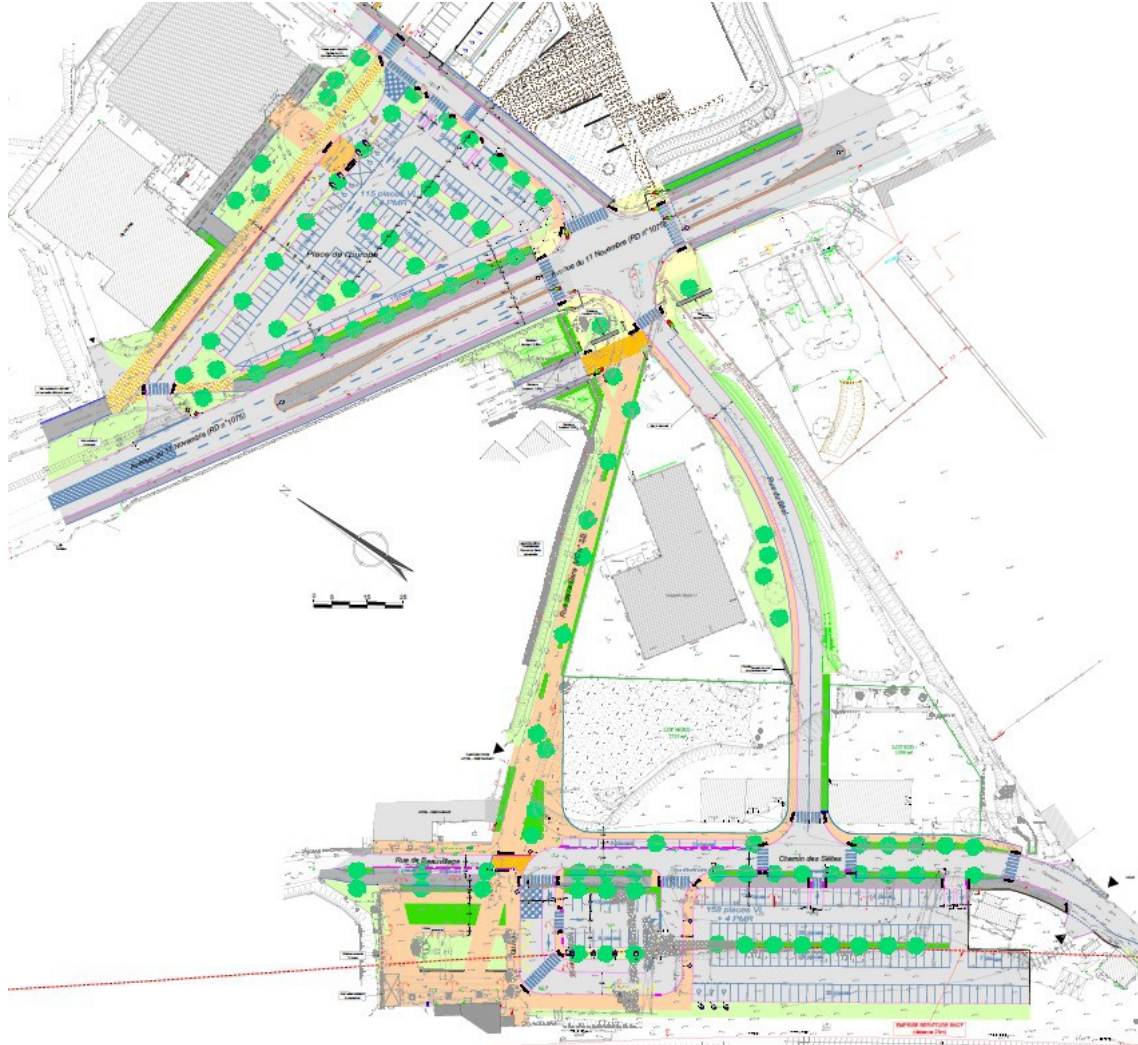
Pôle d'échanges de Voreppe

Les travaux du pôle d'échanges de Voreppe ont débuté en 2018 et se sont déroulés en 5 phases :

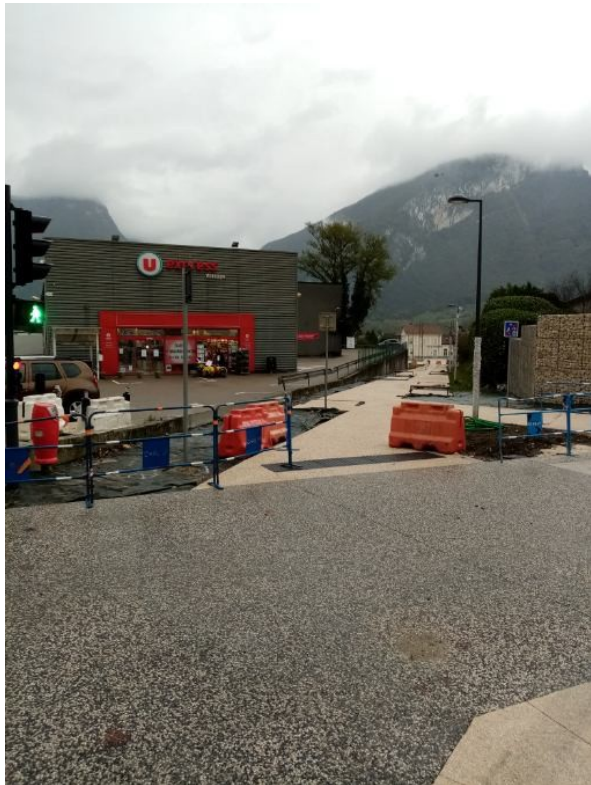
- Livraison de la nouvelle voirie en novembre 2018
- Livraison parking de l'Arcade en novembre 2018
- Livraison du parking devant la gare en avril 2019
- Livraison de l'avenue de la Maladière en octobre 2019
- Inauguration du pôle d'échanges le 15 novembre 2019.

L'ensemble représente un coût global de 2,9 M€ HT

Visuel du projet de pôle d'échanges de Voreppe



Photos de l'avenue de la Maladière (rue dédiée aux piétons et cycles descendant vers la gare) :



Aménagements du Parvis de la gare et du parking attenant :



Halte ferroviaire de Réaumont :

Le parking comporte **77 places de stationnement** dont 2 places pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R.). Depuis le printemps 2019, du stationnement sauvage accidentogène lié à la saturation du parking a été constaté.

Une étude de faisabilité a donc été lancée, dans le but d'augmenter le nombre de places de stationnement, afin de vérifier la disponibilité du foncier et la faisabilité environnementale (zone humide) du projet, Un doublement de la capacité du parking est prévu, soit 70 places supplémentaires en 2020,

Parallèlement à cette étude, il est nécessaire de mener une politique plus large de mobilité afin de proposer des modes alternatifs à la voiture pour se rendre à la halte et donc limiter l'augmentation croissante du besoin de stationnement. Dans cette optique, les communes de Réaumont, St Cassien, St Blaise du Buis et La Murette, lieux d'habitation de plus de la moitié des usagers de la halte ferroviaire, ont été associées aux réflexions. (enquête des usagers de la halte ferroviaire (origine, destination, mode de transport utilisé...), organisation d'une réunion publique informant les usagers des projets, création de Communautés d'usagers par commune dans le but de travailler ensemble sur la mobilité depuis leur commune vers la halte ferroviaire).

Parking relais de Bièvre Dauphine :

Le parking relais Bièvre Dauphine a été créé en 2010 à proximité du péage autoroutier de Rives. Composé de 100 places, cet aménagement a une double vocation :

- rabattement sur les lignes de transports en commun : lignes Transisère en provenance de Beaurepaire (Express 7320) et La Côte Saint André (7330) à destination de Grenoble Gare routière.
- création des équipages de covoitureurs à destination des agglomérations grenobloise et lyonnaise.

Sa fréquentation sans cesse croissante, induite par l'augmentation de la desserte des lignes Transisère ainsi que l'augmentation de l'usage du covoiturage, entraîne une saturation de ce parking depuis 2016. De nombreux usagers sont garés dans les espaces non prévus initialement pour le stationnement. En 2017, 20 places sont officialisées (espaces verts transformés en stationnement). Malgré ces aménagements, la saturation quotidienne de ce parking persiste engendrant du mécontentement de la part des usagers mais aussi des dégradations des espaces verts et des usages dangereux de la part des automobilistes (stationnement gênant ou accidentogène). Devant ce constat, il a donc été acté la nécessité d'agrandir ce parking au nord et au sud de l'existant.

Les aménagements prévus dans le cadre de cette opération sont la création de 193 places supplémentaires, l'agrandissement de l'arrêt destiné aux transports en commun, la création d'un arrêt spécifique au covoiturage, des cheminements piétons sécurisés permettant de raccorder les différentes parties du parkings à la zone d'attente.

Parallèlement et dans le cadre de son PCAET ainsi que de son engagement dans la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS), le Pays Voironnais a acté un important développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Il a donc été acté que la collectivité réalisera une centrale photovoltaïque de 455 KWc en ombrières sur les extensions prévues (nord et sud). Le projet de centrale permettrait de produire annuellement 515 MWh, soit l'équivalent de la consommation de 120 foyers.

6.4 Information et tarification multimodale :

Le Pays Voironnais a signé depuis plusieurs années une convention partenariale concernant le projet de création d'une centrale de mobilité. Ce projet regroupe la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère, la Communauté

d'agglomération du Pays Viennois, la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan, la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole et le SMTC. Ce projet est la suite logique de la mise en place en 2009 du site internet www.itinisere.fr. Ce site fournit aux usagers des informations sur tous les moyens de déplacements (route et transports en commun) du département de l'Isère. Il intègre également un calculateur d'itinéraire multimodal. Ce site est alimenté par les autorités organisatrices de transports urbains de l'Isère et le Département.

La centrale de mobilité en temps réel initiée par le Département, appelé également « Itinisère + » consiste à fournir une meilleure information sur les conditions de déplacement, à apporter une aide aux usagers sur leur stratégie individuelle de déplacement (service interactifs tels que l'information en temps réel au point d'arrêt de transport...), à apporter des services pour une organisation plus durable des déplacements (conseils à l'utilisateur). Elle a été mise en service en mai 2015, avec notamment la mise en place d'une centrale d'appel multimodale, l'évolution du site internet Itinisère en « Itinisère + » donnant du temps réel, ainsi que l'ouverture d'une plateforme open data permettant à tout citoyen d'accéder aux données horaires des réseaux partenaires.

L'investissement est pris en charge intégralement par le Département et est aujourd'hui estimé à 12,7 millions d'euros sur 10 ans.

En 2016, l'information multimodale a été renforcée avec la mise en place de l'information en temps réel aux arrêts sur le territoire tant pour les lignes du Pays Voironnais que les lignes Transisère.

Ce dispositif a été complété au niveau des gares routières Sud (en 2016) et Nord (en 2017) de Voiron par l'installation d'écrans d'information temps réel sur les passages des lignes Pays Voironnais et Transisère et des trains (coût 102 700 € HT financé dans le cadre du pôle d'échange).

Un écran a été installé également au niveau du pôle d'échanges de Moirans en 2017.

En 2019, afin de toujours mieux accompagner les habitants et salariés vers de nouvelles solutions de mobilités privilégiant les déplacements alternatifs à l'autosolisme, la Métropole et le SMTC ont souhaité initier le projet de « Pass'Mobilité ». Le Pays Voironnais est associé au projet.

L'objectif est de mettre en œuvre une plateforme publique de gestion des mobilités. Ce dispositif doit être capable de fédérer l'ensemble des outils d'information et de distribution des services de mobilité du territoire, sur une seule et unique plateforme.

Avec le service Pass'Mobilité, l'utilisateur disposera pour l'organisation de ses déplacements d'un point d'accès unique à l'ensemble des services de mobilité, de l'inscription jusqu'à la facturation et le service après-vente. En d'autres termes, le parcours client sera largement simplifié puisque tous les services seront disponibles sur un seul site, une seule application. L'enjeu majeur du projet sera de mettre en place cette plateforme pour permettre une tarification multimodale des mobilités qui permettra :

- d'adhérer à toute la palette des services de mobilité (transport en commun, covoiturage, autopartage, stationnement...)
- de bénéficier de tarifs à l'usage ou de forfaits
- de bénéficier d'avantages tarifaires en fonction de l'usage croisé de services de mobilité (bus + location vélo, etc.)
- de recevoir une facture unique pour l'ensemble des consommations

Les services projetés :

- Les transports collectifs (TER, Tag, Transisère, Pays Voironnais, Grésivaudan)
- Le covoiturage
- L'autopartage

- L'accès aux parkings de la Métropole
- Les bus longue distance

6.5 Politique marketing

Politique de prix : Gamme tarifaire

La gamme tarifaire n'a pas évolué en 2019 et est présentée ci après.

TARIFS TRANSPORTS DU PAYS VOIRONNAIS

en vigueur au 1^{er} janvier 2019



Les tarifs proposés sont basés sur les revenus et la composition de la famille, calculés à partir du Quotient Familial (QF).

Pour connaître son QF, consulter sur www.paysvoironnais.com page « Transports » ou se renseigner à l'Agence Mobilité.

→ LE SUPPORT DES TITRES : LA CARTE OÛRA!

- Obtention d'une carte OÛRA! : 5 €
- Renouvellement de la carte (à l'issue de la période de validité) : 3 €
- Remplacement en cas de perte, vol ou dégradation (carte nominative uniquement) : 8 €



→ LES TITRES DU PAYS VOIRONNAIS À CHARGER SUR LA CARTE OÛRA! LES ABONNEMENTS

→ Tout public			→ Jeunes moins de 26 ans*		
Quotient Familial (QF)	ANNUEL	MENSUEL	Quotient Familial (QF)	ANNUEL	MENSUEL
sup. à 810	255€	28€	sup. à 810	70€	8€
661-810	153€	17€	661-810		
431-660	76,50€	8,50€	431-660	45€	5€
jusqu'à 430	27€	3€	jusqu'à 430	27€	3€

LES ABONNEMENTS PAYS VOIRONNAIS PERMETTENT D'EMPRUNTER ÉGALEMENT LES LIGNES TRANSISÈRE À L'INTÉRIEUR DU PAYS VOIRONNAIS.

* Pour les enfants de moins de 11 ans, application du tarif minimum quel que soit le QF.

LES TITRES OCCASIONNELS

TITRE	TARIF
Ticket unité <small>(vendu uniquement dans les véhicules)</small>	1,20€
Carte 10 trajets	9€
Ticket Tribu	3,50€
Billet groupe	18€

Gratuité :

- > Pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés d'un adulte payant.
- > Pour les accompagnateurs d'une personne handicapée avec nécessité d'accompagnement.

Temps de validité du ticket :

- > Ticket unité : 1 heure.
- > Carte 10 trajets : 2 heures.

Les titres réduits sont accordés sur justificatifs + photo d'identité, prouvant droit à réduction et donnant lieu à l'établissement d'une carte OÛRA! nominative, délivrée à l'Agence Mobilité de Voiron.



→ POUR QUELLE UTILISATION ?

- **Le ticket unité** pour circuler pendant 1 heure (aller-retour autorisé) sur n'importe quelle ligne du Pays Voironnais, valable y compris en correspondance sur les lignes *Transisère* à l'intérieur du Pays Voironnais.
- **La carte 10 trajets** pour circuler pendant **2 heures** (aller-retour autorisé) sur n'importe quelle ligne du Pays Voironnais, valable en correspondance sur les lignes *Transisère* à l'intérieur du Pays Voironnais.
- **L'abonnement** pour circuler librement sur n'importe quelle ligne à l'intérieur du Pays Voironnais (y compris sur les lignes *Transisère*). Mensuel : valable pendant 1 mois (du 1^{er} au 31 du mois acheté) ; Annuel : valable pendant 12 mois calendaires.
- **Le ticket Tribu** pour 2 à 5 personnes valable toute la journée sur n'importe quelle ligne de transport du Pays Voironnais.
- **Le billet groupe** (sur réservation 48 h à l'avance à l'Agence Mobilité de Voiron) pour 10 à 30 personnes pour un aller-retour dans la journée sur n'importe quelle ligne de transport du Pays Voironnais.

© 2018 Mob. - 02 0380443

AGENCE MOBILITÉ • 4, av. des Frères Tardy à Voiron
04 76 05 03 47 - www.paysvoironnais.com
transport@paysvoironnais.com

Pays Voironnais
mobilité

Politique de distribution : points de vente et billetterie

La liste des points de vente des titres de transport a évolué en 2018 avec en courant d'année la suppression des points de vente de Chirens et de Renage qui vendaient peu de titres (cf annexe 9).

Politique de produit

CAMPAGNE PROMOTION DU CONSEIL MOBILITE

1^{er} au 13 janvier 2019

Affiches dans les abribus

CAMPAGNE PROMOTION DE L'ACHAT EN LIGNE

CAMPAGNE PROMOTION DU TELETRAVAIL

14/01/ au 27/01/2019

Affiches dans les abris bus

CAMPAGNE PROMOTION MARCHE A PIED

CAMPAGNE PROMOTION PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

28/01 au 10/02/2019

Affiches dans les abris bus

CAMPAGNE DE PROMOTION DU COVOITURAGE

11/02 au 24/02/2019

Affiches dans les abris bus

CAMPAGNE PROMOTION VELO SOLIDAIRE

11/03 au 24/03/2019

Affiches dans les abris bus

CAMPAGNE PROMOTION DU COVOITURAGE

08/04 au 21/04/2019

Affiches dans les abris bus

CAMPAGNE PROMOTION VELO

22/04 au 05/05/2019

Affiches dans les abris bus

CAMPAGNE PROMOTION CHANGEZ DE MOBILITE, COVOITUREZ

CAMPAGNE SECURITE TRAVERSEE DEVANT LES BUS

20/05 au 02/06/2019

Affiches dans les abris bus

CAMPAGNE PROMOTION MARCHE A PIED

03/06 au 16/06/2019

Affiches dans les abris bus

CAMPAGNE ACHAT EN LIGNE

17/06 au 30/06/2019

Affiches dans les abris bus

CAMPAGNE LIGNES D'ÉTÉ VERS LE « LAC DE PALADRU »

01/07 au 14/07/2019

Promotion aux points d'arrêts concernant l'offre estivale vers le lac de Paladru.

Affiches abris bus

CAMPAGNE PROMOTION VELO SOLIDAIRE
15/07 au 28/07/2019
Affiches abris bus

CAMPAGNE LIGNES D'ÉTÉ VERS LE « LAC DE PALADRU »
CAMPAGNE PROMOTION PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
29/07 au 11/08/2019
Promotion aux points d'arrêts concernant l'offre estivale vers le lac de Paladru.
Affiches abris bus

CAMPAGNE DE RENTREE : PROMOTION DES ABONNEMENTS MENSUELS ET ANNUELS
Réseau de transport gratuit pour la journée du transport public le 21 septembre 2019
Campagne radio, affichage aux points d'arrêts, presse, journaux municipaux, arrières et flancs de bus,
informations sms et internet.
Affiches abris bus du 26 août au 22 septembre 2019

CAMPAGNE ENQUETE MOBILITE AUPRES DES MENAGES
23/09 au 20/10/2019
Affiches dans les abris bus

CAMPAGNE ALERTE SMS
CAMPAGNE PROMOTION DU CONSEIL MOBILITE
18/11 au 01/12/2019
Affiches dans les abribus

CAMPAGNE SECURITE TRAVERSEE DEVANT LES BUS
CAMPAGNE INFOS EN TEMPS REEL
02/12 au 15/12/2019
Affiches dans les abris bus

CAMPAGNE PROMOTION ACHETEZ EN LIGNE
16/12 au 29/12/2019
Affiches dans les abris bus

CAMPAGNE AUTO STOP
20/05/2019 au 31/05/2019
Q de bus

CAMPAGNE RENTREE RESEAU
19/08/2019 au 31/08/2019
Q de bus

CAMPAGNE ENQUETE MENAGE
21/10/2019 au 23/11/2019
Flancs de bus

Politique de communication et promotion du réseau et des offres mobilité

FETE DE LA MUSIQUE A VOIRON
21 juin 2019
Prolongation des lignes urbaines de Voiron et Coublevie jusqu'à minuit. Circulation gratuite à compter de 18h00.
Affichage aux arrêts

31èmes RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES INTERNATIONALES DU VOIRONNAIS

Du 1er au 30 juin 2019

Pelliculage de photos sur les arrières de bus du réseau urbain de Voiron et Coublevie. Vernissage de l'exposition.

FEU D'ARTIFICE A VOIRON

14 juillet 2019

Mise en place d'horaires spéciaux sur les lignes urbaines de Voiron et Coublevie pour le feu d'artifice au Domaine de la Brunerie de Voiron. Transport gratuit.

Affichage aux arrêts

FESTIVAL « CULTURES DU MONDE » A VOIRON

Juillet 2019

Affichage de l'opération à bord des véhicules des lignes urbaines de Voiron et Coublevie. Transport des festivaliers en bus urbain

Conclusion sur les améliorations du réseau et la politique de communication

Des ajustements de l'offre scolaire notamment ont eu lieu en 2019 pour répondre aux enjeux de surcharges (**secteurs du collège de Chirens et Moirans**) et de temps de parcours et résoudre les dysfonctionnements. Quelques améliorations horaires ont également été apportées à l'offre régulière commerciale.

Les actions en faveur de l'inter-modalité des déplacements, la mise en accessibilité du réseau de transport et les aménagements de confort se sont poursuivies.

La politique de marketing et de communication a été centrée en 2019 sur les services offerts par le réseau de transports et les services de l'Agence Mobilité et les autres modes alternatifs à la voiture individuelle/

En terme de communication, il faut souligner que les pages transports et mobilité du site internet du Pays Voironnais ont fait l'objet de 82 696 visites en 2019 soit 226 par jour en moyenne. C'est une hausse de 9,8% par rapport à 2018. Les plus regardées sont les lignes et les horaires, les actualités et les perturbations.

Les demandes d'inscription aux services d'alertes SMS concernant les lignes et perturbations sont également en hausse de 18,1% par rapport à l'année précédente avec 10 718 inscrits (avril 2019). 1102 personnes sont abonnées également aux alertes « pollutions » (suivi qualité de l'air et mesures associées).

Enfin depuis 2017, **la consultation des pages Facebook du Pays Voironnais est en hausse constante. Au 31 décembre 2019, 4717 abonnés ont été dénombrés.** Les publications concernant les mobilités génèrent en moyenne 2500 à 4500 vues et 8000 pour la gratuité les dimanche de fête.

66% de femmes sont fans ou abonnées de la page mais on touche par les publications 60% de femmes et 40% d'hommes. Globalement l'estimation par âge est la suivante :

- 10% ont moins de 24 ans
- 25% entre 24 et 34 ans
- 25% entre 35 et 44
- 20% entre 45 et 54
- 20 % + de 55 ans

7 - Annexes

Annexe 1 : Historique du réseau de transports du Pays Voironnais

2000 : la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais par sa création devient autorité organisatrice des transports dans son Périmètre de Transports Urbains. (PTU de 34 communes – 84 000 habitants)

Étude juridique sur l'impact du transfert de compétence transport et de la création de l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains. (AOTU)

Signature d'une convention transitoire avec le Conseil Général de l'Isère prévoyant un transfert effectif de la gestion des lignes essentiellement scolaires en septembre 2002.

2001 : lancement des études préalables : transfert de la gestion du transport scolaire, besoins de déplacements sur le parc d'activités de Centr'Alp, pré diagnostic déplacements en vue d'un futur Plan de Déplacements Urbains. Création du service transport.

2002 : transfert effectif de la gestion du transport scolaire : 27 lignes scolaires et 4 lignes régulières internes du territoire sont transférées à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais par le Conseil Général. Premières améliorations de desserte. Réalisation de l'enquête déplacements auprès des ménages. Le service Transport compte 7 personnes.

2003 : lancement de deux études préalables : étude relative à la restructuration du réseau de transports et étude diagnostic et d'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains. Lancement de démarches de concertation.

2004 : lancement de marchés de transport quinquennaux en vue d'une restructuration effective de l'ensemble du réseau de transports du Pays Voironnais au 1er septembre 2004. Lancement du transport à la demande et création du réseau urbain Voiron - Coublevie en décembre 2004. Poursuite des études PDU et de la concertation. Le service Transport compte 11 personnes.

2005 : adoption du diagnostic du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et poursuite de la démarche. Structuration du suivi du fonctionnement du réseau de transports. Etudes d'améliorations. Poursuite de la concertation.

2006 : finalisation des enjeux et orientations du PDU. Concertation et réflexion sur les actions du PDU. Améliorations de la desserte scolaire du réseau. Mise en place de critères qualitatifs en vue d'un baromètre de satisfaction permettant d'évaluer le service de transport. Conception de plans de communication et d'actions marketing et de programmation d'investissements annuels.

2007 : adoption du PDU le 27 novembre 2007. Élaboration du Schéma d'Accessibilité du réseau de transports du Pays Voironnais en lien avec la Commission Intercommunale d'Accessibilité. Réalisation du diagnostic des points d'arrêts. Finalisation du premier baromètre de satisfaction. Renforcement de l'offre urbaine sur Voiron - Coublevie en lien avec le cadencement ferroviaire.

2008 : création de la ligne urbaine de Rives (ligne 10). Approbation du Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau de transport du Pays Voironnais. Réalisation du second baromètre de satisfaction.

2009 : préparation de la relance des contrats de transports. Amélioration d'offre de 30 % sur les deux lignes principales du réseau urbain.

2010 : attribution des nouveaux contrats de transport pour une durée de 4 ans prorogeable de 3 ans. Améliorations d'offres significatives sur les lignes à vocation commerciale. Rénovation et extension de l'agence commerciale de la gare routière. Réalisation du troisième baromètre de satisfaction.

2011 : déploiement du système billettique OÙRA sur l'ensemble du réseau du Pays Voironnais création du transport de substitution au sens de la loi handicap de 2005, expérimentation d'une cellule médiation plus pérenne.

2012 : lancement des réflexions sur la réforme tarifaire, desserte du nouveau collège de Chirens, évolution en porte à porte du transport de substitution, pérennisation du dispositif de médiation transport pour 3 ans avec AGIL. Réalisation du quatrième baromètre de satisfaction.

2013 : mise en place en septembre de la réforme tarifaire avec l'instauration d'une tarification sociale basée sur le quotient familial et la possibilité de paiement par prélèvement automatique. Desserte systématique de Champfeuillet par la ligne 3 du réseau urbain de Voiron et mise en place de nouveaux services sur la ligne A. Arrêté des orientations du schéma de secteur du Pays Voironnais en matière de transports et déplacements.

2014 : restructuration de la ligne 10 en une ligne Renage Rives avec plus de fréquence. Mise en place du nouveau site internet du Pays Voironnais avec une page transport revisitée et de nouvelles fonctionnalités. Réflexion et concertation relative au nouveau Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée. Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur les lignes primaires.

2015 : Connexion entre la ligne W et le tram E au Fontanil. Diagnostic du réseau en vue de la remise en concurrence en 2016-2017. Finalisation du projet de SDA-Ad'Ap. Transformation de l'agence commerciale de la gare routière de Voiron en Agence Mobilité. Élargissement des actions en faveur des mobilités douces et de la voiture partagée.

2016 : Travail préparatoire à la relance des marchés transports : concertation, propositions et orientations politiques. Mise en œuvre de nouvelles offres de mobilités sur Centr'Alp. Poursuite du développement de l'Agence Mobilité. Lancement d'une action vélo « vélo expert ». Livraison de la gare routière Sud de Voiron. Mise en place de l'information en temps réel aux arrêts du réseau.

2017 : Livraison de la gare routière Nord de Voiron. Attribution des marchés d'exploitation des lignes de transport, préparation de la phase opérationnelle et mise en œuvre du réseau restructuré. Livraison du dépôt de bus urbains. Développement de l'activité de conseil en mobilité de l'Agence Mobilité. Renouvellement du dispositif « vélo expert ».

2018 : Stabilisation du nouveau réseau de transport mis en place en septembre 2017. Lancement de la politique de promotion des Plans de mobilité. Renouvellement du dispositif « vélo expert ». Approfondissement des réflexions sur les partenariats à l'échelle de la Région Grenobloise. (ferroviaire, coopérations, études et enquêtes)

2019 : Améliorations et optimisation du réseau 2017. Livraison du pôle d'échanges de Voreppe. Lancement des études relatives au Schéma Vélo à 10 ans pour le Pays Voironnais. Approfondissement des études partenariales (mise en œuvre de l'enquête ménages, études ferroviaires, observation, élaboration d'une politique en faveur du covoiturage ...) et finalisation de la gouvernance mobilité dans le cadre de l'adhésion au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) au 1^{er} janvier 2020.

Annexe 2 : liste des 314 arrêts accessibles du Pays Voironnais

Commune	Arret	Nb quais / nb abri
Bilieu	Village	2 quais / 2 abris dt 1 double
Bilieu	Chantaret	1 quai
Bilieu	Route de Charavines	2 quais/1 abri
Charnècles	Ferme Bourdis	2 quais / 1 abri
Charnècles	Place	2 quais / 1 abri
Charnècles	Mairie	2 quais /1 abri
Charancieu	Zone d'activités	2 quais
Chirens	Village	2 quais / 1 abri double
Chirens	l'Arsenal	2 quais /1 abri
Chirens	Le Gayet	2 quais /1 abri
Charavines	Office du tourisme	2 quais/1 abri
Charavines	Place du marché	2 quais / 1 abri
Charavines	Gare	2 quais / 1 abri
Chirens	Le Fagot	2 quais / 2 abris
Chirens	Plateforme Collège	10 quais / 2 abris doubles
Coublevie	Collège Plan Menu	RD128 - 2 quais / 1 abri
Coublevie	Parking Plan Menu	2 quais – 2 abris doubles
Coublevie	Route de la Buisse	1 quai / 1 abri
Coublevie	Place du 19 mars 1962	2 quais
Coublevie	Les Noyers	1 quai / 1 abri
Coublevie	Rte de St Jean	1 quai
Coublevie	Place Brochier	2 quais
Coublevie	Collège Plan Menu	Plateforme - 9 quais
Coublevie	Ecole Primaire Du Bérard	1 quai
Coublevie	Mairie	2 quais
Coublevie	Hôpital Maison de retraite	1 quai / 1 abri
Coublevie	Croix Bayard	2 quais
Coublevie	MFR Dalmassiere	2 quais / 1 abri
Coublevie	Impasse Des Oiseaux	2 quais
La Buisse	Ecoles	1 quai / 1 abri double
La Buisse	Afipaeim	2 quais / 1 abri
La Buisse	Place	2 quais / 2 abris
La Buisse	Ressourcerie	2 quais /1 abri
La Murette	Village	2 quais
La Murette	Le Paysan	2 quais / 1 abri
Le Pin	Les Allex	2 quais / 1 abri
Le Pin	Place St Christophe	2 quais / 1 abri
Massieu	La Côte D'ainan	1 quai
Massieu	Village	1 quai / 1 abri
Massieu	La Sarra	2 quais
Merlas	Village	2 quais / 1 abri
Moirans	Parc de la Grille	1 quai
Moirans	St Jacques	2 quais / 1 abri
Moirans	Gare SNCF	1 quai
Moirans	Place Gautier	1 quai
Moirans	Rue des Ouv. Papetiers	1 quai
Moirans	Rue de la République	1 quai
Moirans	Thales	1 quai / 1 abri
Moirans	Boulodrome	1 quai
Moirans	Chalet	2 quais / 2 abris
Moirans	Espace Jail	1 quai
Moirans	Rue du 8 Mai 1945	1 quai / 1 abri
Moirans	Médiathèque	1 quai
Moirans	Place gauthier	1 quai

Moirans	Av louis Moyroud	2 quais
Moirans	Chemin de la violette	2 quais
Moirans	Les Balmes	2 quais / 1 abri
Moirans	Chorot Pompiers	2 quais / 1 abri
Moirans	Novespace Pommarin	2 quais
Moirans	Schneider	2 quais
Moirans	Rue de la Coste	1 quai
Moirans	Gare SNCF	1 quai / 1 abri
Moirans	Schneider	2 quais
Moirans	Lycée Pierre Beghin	2 quais / 1 abri
Montferrat	Eglise	2 quais
Montferrat	Veronnière	2 quais
Pommiers-la-Placette	RD520 Village	1 quai / 2 abris
Pommiers-la-Placette	Col de la Placette	2 quais / 1 abri
Réaumont	Halte Ferroviaire	2 quais / 1 abri
Rives	Place Brochier	2 quais / 1 abri double
Rives	Allimand	2 quais / 1 abri
Rives	P+R Bièvre Dauphine	1 quai / 1 abri
Rives	Place de la Libération	2 quais / 1 abri
Rives	Gare SNCF	2 quais / 2 abris
Rives	Levatel/Ecoles/stade	2 quais
Rives	Clos Juvin	2 quais
St Nicolas de Macherin	Place	1 quai / 1 abri
St Blaise du Buis	Cimetière	1 quai / 1 abri
St Cassien	Le Royer	2 quais / 1 abri
St Cassien	Eglise	2 quais
St Etienne-de-Crossey	Le Perrin	2 quais
St Etienne-de-Crossey	Les Reynauds	2 quais / 1 abri
St Etienne-de-Crossey	Village	2 quais
St Geoire en Valdaine	Place Chaffardière	1 quai / 1 abri
St Geoire-en-Valdaine	Ecole la Lambertière	1 quai
St Geoire-en-Valdaine	Hôpital	2 quais
St Jean-de-Moirans	Marché aux Cerises	2 quais / 2 abris
St Jean-de-Moirans	La Patinière	2 quais / 1 abri
St Jean-de-Moirans	L'Archat	2 quais / 2 abris
St Jean-de-Moirans	Place	1 quai Double
St Jean-de-Moirans	Colombinière	1 quai / 1 abri
St Jean -de-Moirans	Plan Menu Rd1075	2 quais / 1 abri
St Jean-de-Moirans	La Manche	2 quais / 1 abri
St Julien-de-Ratz	Le Jalas	2 quais
St Julien-de-Ratz	Le Martinet	2 quais
St Julien-de-Ratz	Le Lac	2 quais/1 abri
St Sulpice-des-Rivoires	Village	1 quai / 1 abri
Tullins	Collège Condorcet	Plateforme - 7 quais / 3 abris
Tullins	Camille Desmoulins	2 quais / 1 abri
Tullins	Place de la Libération	2 quais / 2 abris
Tullins	Rd 92/SNCF	2 quais
Tullins	Bd Michel Perret	2 quais / 1 abri
Tullins	Jardin des Arts	1 quai
Tullins	Gare SNCF	1 quai
Tullins	Transport Fontaine	1 quai
Tullins	Route de Grenoble	2 quais / 1 abri
Velanne	Centre	2 quais / 1 abri
Voiron	Rue George Sand	2 quais / 2 abris
Voiron	Pôle Emploi Commissariat	2 quais / 2 abris
Voiron	Impôts	2 quais / 1 abri
Voiron	Médiathèque	2 quais / 1 abri

Voiron	Eglise St Pierre	2 quais
Voiron	Impasse des Hortensias	2 quais /1 abri
Voiron	Paviot	1 quai / 1 abri
Voiron	Castors Chamois	2 quais / 1 abri
Voiron	Av de la Brunerie	2 quais / 1 abri
Voiron	Croix Morin	2 quais / 1 abri
Voiron	Centre Social	2 quais double / 3 abris
Voiron	Collège St Joseph	2 quais / 3 abris
Voiron	Av. Docteur Valois	2 quais / 2 abris
Voiron	Gendarmerie	2 quais / 2 abris
Voiron	Baltiss	2 quais / 2 abris
Voiron	Lavoir Criel	2 quais
Voiron	Louis Neel	2 quais / 1 abri
Voiron	Paviot Ecole	2 quais / 1 abri
Voiron	Place Général Leclerc	2 quais / 2 abris
Voiron	Parvis	2 quais / 1 abri
Voiron	Gymnase La Garenne	2 quais / 2 abris
Voiron	Av Frères Tardy	2 quais double / 2 abris
Voiron	Blanchisseries	2 quais / 1 abri
Voiron	Avenue G. Frier	2 quais / 3 abris
Voiron	Brunetière	2 quais / 1 abri
Voiron	Brameret	6 quais / 3 abris doubles
Voiron	Champfeuillet terminus	1 quai / 1 abri
Voiron	Castors Marmottes	2 quais / 1 abri
Voiron	Pôle de vouise	2 quais/ 2 abris
Voiron	Rue Jean Monnet	1 quai/1 abri
Voiron	Clos Bérard	2 quais
Voiron	Mairie	2 quais/ 2abris
Voiron	Av de paviot	2 quais / 1 abri
Voiron	MJC	1 quai
Voiron	Belvédère 1	2 quais
Voiron	Route de Criel	2 quais/1 abri
Voiron	Edgar Kofler	2 quais / 1 abri double
Voiron	Ecole Ste Marie	1 quai / 1 abri
Voiron	SNCF Pierre Sépard	2 quais
Voiron	ZA Champfeuillet	2 quais
Voiron	Ecocité	2 quais / 1 abri
Voiron	SNCF Pierre Sépard	2 quais
Voiron	Denfert Rochereau	1 quai /1 abri
Voiron	Edgar Kofler	2 quais / 1 abri double
Voiron	Avenue de Verdun	2 quais/ 2 abris
Voiron	Faubourg Sermorens	2 quais
Voiron	Voirie Hôpital (nom provisoire)	2 quais
Voiron	Le Verdin	2 quais /1 abri
Voiron	Stendhal	2 quais /1 abri
Voiron	Rue Leon Béridot	2 quais/1 abri
Voreppe	Pomagalski	2 quais
Voreppe	Radiall	2 quais / 1 abri
Voreppe	Logis neuf	1 quai / 1 abri
Voreppe	Place Dr Thevenet	1 quai / 2 abris
Voreppe	Volouise	2 quais / 2 abris
Voreppe	Alcan	2 quais / 1 abri
Voreppe	Charminelles	2 quais / 1 abri
Voreppe	Le Chevalon	2 quais / 2 abris
Voreppe	Logis Neuf	1 quai / 2 abris
Voreppe	Avenue du 11 Novembre	2 quais / 2 abris
Voreppe	Bascule	1 quai / 1 abri

Voreppe	Le Péage	2 quais / 2 abris
Voreppe	Gare SNCF	1 quai / 1 abri
Voreppe	Séminaire	2 quais / 2 abris
Voreppe	Mairie Rue de Nardan	2 quais / 2 abris
Voreppe	Café Adrait	1 quai / 1 abri
Voreppe	Chassolière	2 quais / 2 abris
Voreppe	ELS Grouo	2 quais
Vourey	Le Pressoir	2 quais / 1 abri
Vourey	Lotissement	1 quai / 1 abri

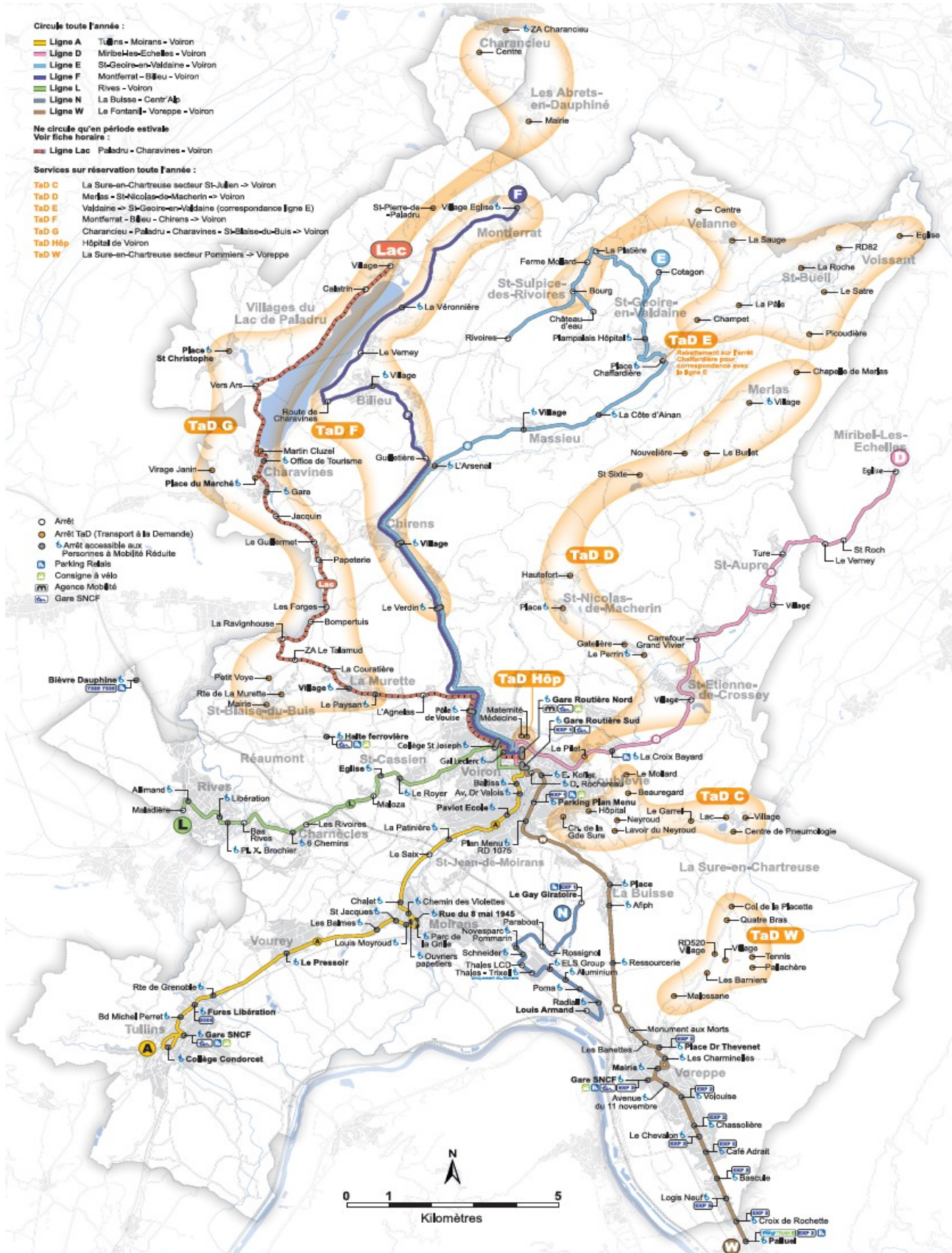
Arrêts accessibles en pôles d'échanges

Réaumont	Gare SNCF	2 quais / 1 abri
Rives	Gare SNCF	2 quais / 2 abris
Moirans	Pôle d'échanges	2 quais / 2 abris
Moirans	Gare SNCF	1 quai / 1 abri
Tullins	Gare SNCF	1 quai / 1 abri
Voreppe	Parking de l'Arcade Gare SNCF	4 quais 2 quais / 2 abris
Voiron	Gare routière Nord	5 quais / 5 abris
Voiron	Gare Routière Sud	12 quais / 7 abris
Voiron	Gare SNCF	2 quais / 1 abri

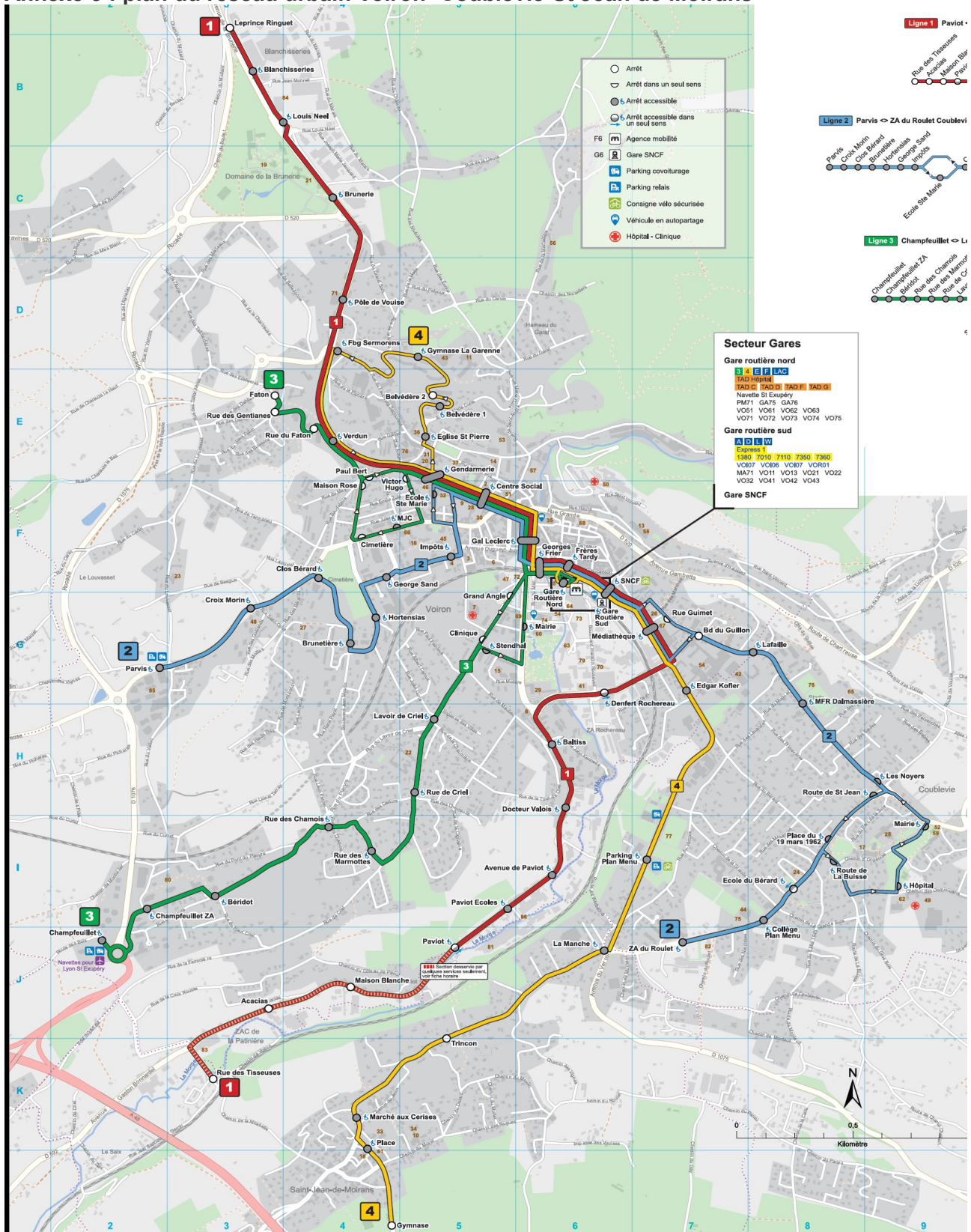
Annexe 3 : établissements scolaires desservis en 2019

Commune	Etablissement
Chirens	Collège de Chirens
Coublevie	Ecole Maternelle d'Orgeoise
	Ecole Primaire du Bérard
	Ecole Primaire d'Orgeoise
	Collège Plan Menu
	SEGPA collège Plan Menu
	MFR La Dalmassière
	Collège Le Vergeron
	SEGPA collège Le Vergeron
	Lycée Pierre Beghin
Réaumont	Ecole Maternelle de Réaumont
Rives	Collège Robert Desnos
	SEGPA Collège Robert Desnos
St Aupre	Ecole Maternelle St Aupre le bas
	Ecole Primaire St Aupre le bas
St Blaise-du-Buis	Ecole Primaire de St Blaise du Buis
St Geoire en Valdaine	Ecole Maternelle la Lambertièrre
	Ecole Primaire Valjoie
	Ecole Primaire Plampalais
St Jean-de-Moirans	Ecole Maternelle Privée Sacré Cœur
	Ecole Primaire Vendemaire
	Ecole Primaire Privée Sacré Cœur
	Collège Sacré Cœur
Tullins	Ecole Primaire L&C Desmoulins
	Collège Condorcet
Voiron	Collège La Garenne
	Collège Privé St Joseph
	Collège Privé NDV
	Lycée Ferdinand Buisson
	Lycée Edouard Herriot
	Lycée Privé Les Prairies
	Lycée Privé NDV
	Lycée Agricole La Martellière
	Lycée Professionnel La Sure
	Lycée Professionnel Les Gorges
Voreppe	Collège André Malraux
	Collège Privé Portes de Chartreuses
	Lycée Professionnel Portes de Chartreuses
	Lycée Technologique Privé Portes de Chartreuses

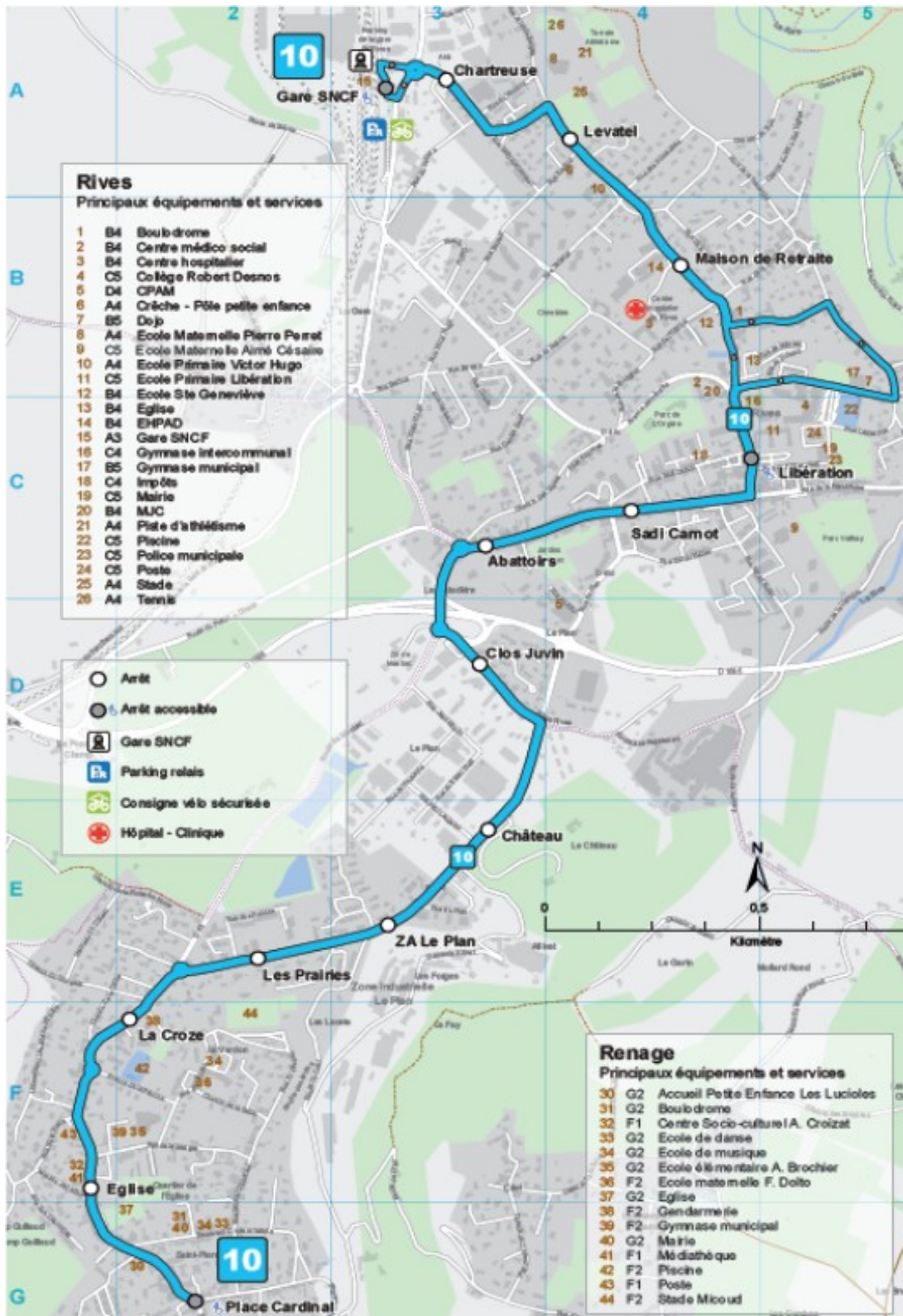
Annexe 4 : plan du réseau interurbain du Pays Voironnais



Annexe 5 : plan du réseau urbain Voiron- Coublevie-St Jean de Moirans



Annexe 6 : plan de la ligne 10, Rives - Renage

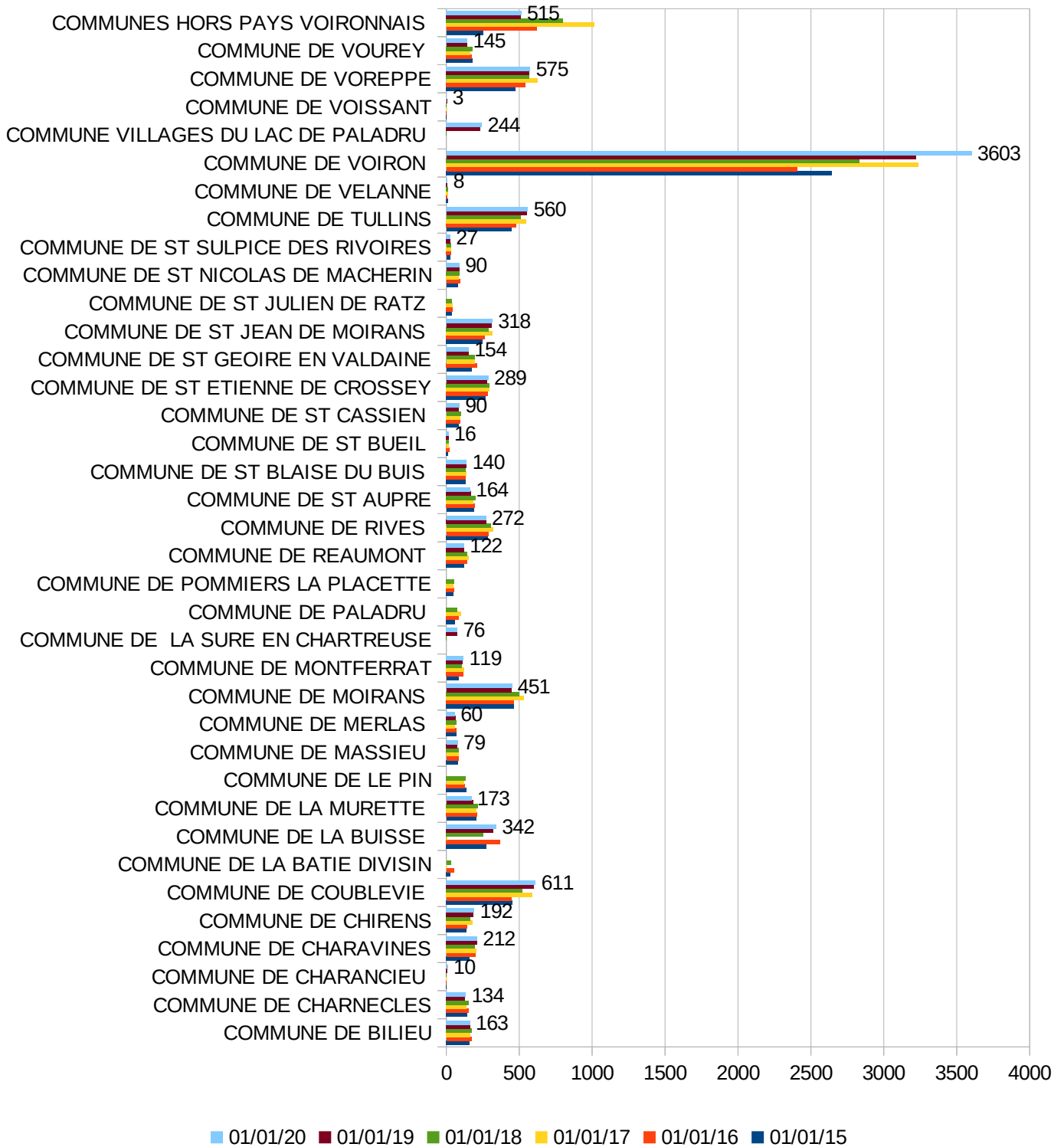


Annexe 7 : plan de la desserte de Centr'Alp



Annexe 8 : commune d'habitation et âge des détenteurs de carte OÙRA avec un titre Pays Voironnais

Répartition par commune des détenteurs de carte OURA nominative



Répartition des clients du Pays Voironnais ayant un titre valide au 01/01/2020 selon la commune et l'âge

		- 5 ans	5 à 10 ans	11 à 26 ans	27 à 45 ans	46 à 65 ans	+ 65 ans	TOTAL
38134	SURE-EN-CHARTREUSE (LA)		2	71	1		2	76
38140	CHARNECLES		1	131	1	1		134
38140	LA MURETTE	1	3	154	6	6	3	173
38140	REAUMONT	1	27	90	1	1	2	122
38140	RIVES		4	238	9	13	8	272
38140	ST BLAISE DU BUIS	4	21	106	1	6	2	140
38210	TULLINS		11	454	29	50	16	560
38210	VOUREY		2	129	5	6	3	145
38340	VOREPPE		16	421	51	50	37	575
38430	MOIRANS		10	334	38	45	24	451
38430	ST JEAN DE MOIRANS		11	240	27	26	14	318
38490	CHARANCIEU			7	2		1	10
38500	COUBLEVIE	7	75	352	51	72	54	611
38500	LA BUISSE		5	273	23	31	10	342
38500	ST CASSIEN		3	83	1	2	1	90
38500	ST NICOLAS DE MACHERIN		3	83	1	2	1	90
38500	VOIRON	3	159	1471	495	565	910	3603
38620	MASSIEU		3	69	3	3	1	79
38620	MERLAS	4	23	28	1	2	2	60
38620	MONTFERRAT		1	110	3	2	3	119
38620	ST BUEIL			10	1	2	3	16
38620	ST GEOIRE EN VALDAINE	10	41	80	9	10	4	154
38620	ST SULPICE DES RIVOIRES		2	24	1			27
38620	VELANNE		1	5			2	8
38620	VOISSANT			3				3
38850	BILIEU			159	1	3		163
38850	CHARAVINES		1	195	4	10	2	212
38850	CHIRENS		2	179	3	4	4	192
38850	VILLAGES DU LAC DE PALADRU	1	2	222	4	9	6	244
38960	ST AUPRE	7	22	124	2	9		164
38960	ST ETIENNE DE CROSSEY		6	260	7	10	6	289
TOTA PV		38	457	6105	781	940	1121	9442
TOTAL HORS PV		0	7	315	95	74	24	515
TOTAL		38	464	6420	876	1014	1145	9957

Annexe 9 : liste des points de vente du réseau de transports du Pays Voironnais

Il est possible d'acheter les cartes 10 trajets et abonnements chez des dépositaires répartis sur le territoire, en plus de l'Agence Mobilité. Les dépositaires de Tullins et la Buisse vendent également les titres Transisère.

VOIRON	Agence Mobilité	4, avenue des Frères Tardy
CHARAVINES	Office de Tourisme	230 Rue des bains
COUBLEVIE	Mairie – Agence Postale	11, Chemin de l'Orgeoise
LA BUISSE	Agence postale	Mairie de la Buisse – Place Marcel Vial
RENAGE	Café le Cardinal	1098, bd de la République
RIVES	Mairie	Place de la Libération
ST G. EN VALDAINE	Mairie	Le Bourg
TULLINS	Tabac presse Loto PMU - Avant Propos	108 Bd Michel Perret
VOREPPE	Mairie	1 Place Charles de Gaulle

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

40 rue Maissieux - CS 80363 - 38516 VOIRON Cedex

Tél. : 04 76 93 17 71

www.paysvoironnais.com

